

***MAIRIE D'ORLEANS***  
***1 PLACE DE L'ETAPE***  
***45040 ORLEANS***

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 13 novembre 2023**

**Conseil Municipal**  
**le lundi 13 novembre 2023 à 18h00**  
**Salle du Conseil**  
**Ordre du jour**

Désignation du secrétaire de séance : M. Gauthier DABOUT

| N° de l'ordre<br>du jour                                   | <b>Objet</b>   | <b>Pages</b> |
|--|--|--------------|
| <b><u>VIE INSTITUTIONNELLE</u></b>                         |  |              |
| 1)   | Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.....   | 1087         |
| 2)   | Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs....   | 1090         |
| 3)   | Communications diverses.....   | 1092         |
| 4)   | Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.....   | 1094         |
| 5)   | Rapport Développement durable - Examen du rapport 2022.....  | 1101         |
| <b><u>BUDGET</u></b>                                       |  |              |
| 6)   | Finances - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Orléans Métropole - Actualisation des membres.....                                 | 1114         |
| 7)   | Finances - Budget principal et budget annexe - Décision modificative n°2 - Approbation.....  | 1117         |
| 8)   | Finances - Règlement Budgétaire et Financier - Approbation.....  | 1122         |
| 9)   | Finances - Analyse agrégée 2022 des risques et des comptes du territoire communal - Examen.....  | 1125         |
| 10)  | Finances - Orientations budgétaires 2024 - Débat.....  | 1130         |
| 11)  | Finances - Ligne de trésorerie 2024 - Contrat à passer avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB - Approbation.....                    | 1136         |
| <b><u>SOLIDARITE, FAMILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE</u></b> |  |              |
| 12)  | Direction de l'animation sociale - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de l'animation sociale - Approbation des statuts..... | 1139         |

|     |   |      |
|-----|---|------|
| 13) | Finances - Création Budget annexe "Animation Sociale" -<br>Approbation.....   | 1145 |
| 14) | Direction de la Jeunesse - Prévention réussite et Politique<br>de la Ville - Dispositif de médiation sociale - Convention de<br>partenariat entre les bailleurs sociaux et la Ville d'Orléans.  | 1149 |
| 15) | Accessibilité - Commission Communale pour l'accessibilité<br>- Examen du rapport 2022.....  | 1152 |
| 16) | Communication sur le bilan d'activité du C.C.A.S.....   | 1153 |
| 17) | Petite enfance - Rattachement de la politique publique<br>petite enfance à la Ville - Approbation d'une convention à<br>passer avec le CCAS - Adoption du règlement de<br>fonctionnement - Adoption du règlement d'attribution des<br>places - Adoption des tarifs d'accueil..... | 1161 |
| 18) | Jeunesse - Attribution de deux bourses projets jeunes<br>2023.....  | 1165 |
| 19) | Soutien aux associations et organismes divers - Attribution<br>de subventions - Approbation.....  | 1168 |

**URBANISME, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

|     |   |      |
|-----|---|------|
| 20) | Aménagement - Prise de participation de la Société<br>d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire<br>(SEMPAT) au capital de la société par actions simplifiée<br>(SAS) - Foncière Commerce de l'Orléanais - Approbation... | 1175 |
|-----|---|------|

**SANTE ET UNIVERSITE**

|     |  |      |
|-----|--|------|
| 51) | Santé - Attribution d'aides à la primo-installation de<br>professionnels de santé - Approbation.....                                     | 1181 |
| 52) | Santé - Modification du règlement d'attribution des<br>bourses et attribution de bourses aux étudiants en<br>médecine - Approbation..... | 1184 |

**URBANISME, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

|     |   |      |
|-----|---|------|
| 21) | Aménagement - Prise de participation de la société<br>d'économie mixte pour le développement de l'orléanais<br>(SEMDO) au capital de la société par actions simplifiées<br>(SAS) Mutation Urbaine sur l'ancien site Enedis avenue de<br>Saint-Mesmin à Orléans - Approbation..... | 1187 |
| 22) | Projet Intra-Mails - Campagne de ravalement de façade -<br>Approbation de conventions - Attribution de subventions....  | 1190 |

**PROXIMITE**

|     |   |      |
|-----|---|------|
| 23) | Proximité - Projet centre-Ville - Quartiers Bourgogne Est,<br>Saint- Aignan, Saint-Euverte..... | 1192 |
|-----|---|------|

- 24) Proximité - Fêtes de Jeanne d'Arc - Aménagement paysager de la stèle de Jeanne d'Arc située place du Martroi à Orléans - Convention à passer avec le campus la Mouillère - Approbation..... 1202
- 25) Questions des Orléanais..... 1205

**CULTURE, EVENEMENTIEL ET PROMOTION DU TERRITOIRE**

- 26) Relations internationales - Coopération décentralisée avec Parakou (Bénin) - Envoi d'une mission d'évaluation et d'expertise, pour réaliser une étude objective des projets réalisés dans le cadre de l'action eau - Approbation..... 1207
- 27) Relations Internationales - Soutien à l'association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche - Attribution d'une subvention pour l'année 2023 - Approbation d'une convention..... 1210
- 28) Arts et économie créative - Convention de soutien et de partenariat culturel à passer avec l'association Jeunesses Musicales de France Saison 2023-2024 - Approbation..... 1213
- 29) Archives Municipales - Approbation du principe de gratuité des reproductions d'archives..... 1215
- 30) Tourisme – Ville d'art et d'histoire – Journées nationales de l'architecture 2023 – Convention de partenariat à passer avec le Fond régional d'art contemporain (F.R.A.C.) – Approbation..... 1217
- 31) Tourisme - Ville d'art et d'histoire - Visite à l'automne 2023 - Convention de partenariat à passer avec le Cercil Musée mémorial des Enfants du Vel d'Hiv - Approbation..... 1219
- 32) Relations Publiques - Boutique de l'Hôtel Groslet - Articles promotionnels - Mise à jour..... 1221

**EDUCATION ET SPORTS**

- 33) Sports - Course des 3 Ponts d'Orléans 2023 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec Infosport Organisation - Attribution d'une subvention..... 1224
- 34) Sports - Approbation d'une convention de soutien à passer avec le Cercle d'Escrime Orléanais pour l'organisation du Grand prix de Sabre du 07 au 09 décembre 2023 - Attribution d'une subvention..... 1227
- 35) Sports - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de convention à passer avec les associations Orléans Futsal, Winner's Orléans (Bowling), Cercle Michelet Orléans Haltérophilie, Gymnastique Volontaire Claude Robert, US Orléans Handball et US Orléans Sport de Glace - Attribution de subventions au titre de l'année 2023. 1230
- 36) Sports - Dispositifs sportifs - Approbation du règlement d'attribution de subvention d'investissement en faveur des associations sportives..... 1233
- 37) Sports - Orléans Masters de Badminton 2024 -

|     |  |      |
|-----|--|------|
|     | Approbation d'une convention de soutien à passer avec CLTO Badminton Event - Attribution d'une subvention.....   | 1236 |
| 38) | Sports - Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec la S.A.S.P. Orléans Loiret Football - Attribution de subventions saison 2023-2024..... | 1239 |

### **RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX**

|     |  |      |
|-----|--|------|
| 39) | Relations humaines - Restaurant administratif - Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association du Restaurant Administratif (RA) et les administrations associées.....  | 1244 |
| 40) | Relations humaines - Convention partenariale à passer avec la Région Centre-Val de Loire, les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Pryvé Saint-Mesmin et différents partenaires pour la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle « CAP accompagnement éducatif de la petite enfance » en faveur de demandeurs d'emploi - Approbation..... | 1246 |
| 41) | Relations humaines – Mise en œuvre des transferts de compétences – Mise à disposition de services d'Orléans Métropole vers la Ville d'Orléans – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services descendante – Approbation.....  | 1249 |
| 42) | Relations humaines - Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire auprès de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre.....  | 1253 |
| 43) | Relations humaines - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Fédération Archéologique du Loiret.....  | 1256 |
| 44) | Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.....  | 1259 |
| 45) | Commande publique - Marchés publics de travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou - Relance - Autorisation de signature des marchés publics de travaux après procédure adaptée.....   | 1261 |
| 46) | Commande publique - Marché public - Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans - Programmation artistique du Set Electro 2024, 2025 et 2026 - Approbation de marché pluriannuel après procédure formalisée.....   | 1264 |
| 47) | Commande publique - Nettoyage des locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.....  | 1266 |
| 48) | Commande Publique - Exploitation et maintenance de 2 piscines et bâtiments associés de la Ville d'Orléans - Approbation de marché après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.....  | 1270 |
| 49) | Commande Publique - Travaux de mise en accessibilité   |      |

|     |   |      |
|-----|---|------|
|     | des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans - Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie, pierres de tailles - Approbation de la résiliation du marché.....   | 1274 |
| 50) | Commande Publique - Travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans - Lot 5 : Electricité-Courant fort/faible - Approbation de la résiliation du marché..... | 1378 |

Le Maire d'Orléans certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège de la mairie d'Orléans le 16 novembre 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du conseil municipal d'Orléans.

Le secrétaire de séance,

M. Gauthier DABOUT

**M. le Maire** – Mes chers collègues, je vous propose que nous commençons notre séance. Je suis très surpris, puisque vous êtes tous à votre place, parfaitement sages et attentifs. C'est assez remarquable.

Mes chers collègues, nous sommes le 13 novembre. Le 13 novembre est une date d'un triste anniversaire, celui des attentats du Bataclan de 2015. Plus récemment, dans ces dernières semaines, nous avons assisté, sidérés, à de nombreux nouveaux actes d'antisémitisme sur le territoire de la République française. Nous pensions ces temps révolus. Bien malheureusement, ils ne le sont pas. Le ministre de l'Intérieur a fait état, depuis le 7 octobre, de 1 040 actes d'antisémitisme. Ce fut autrefois notre honte, cela l'est encore, et il faut que cela cesse. Je suis sûr que nous en sommes tous d'accord.

Je voudrais remercier les Orléanais qui, hier, se sont manifestés, que ce soit à Orléans ou à Paris. Pour ma part, j'étais à Paris et j'en ai rencontré plusieurs d'entre eux, ce qui m'a fait très plaisir.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour que nous rejetions tous ces actes odieux, pour que nous sentions bien la responsabilité que nous avons en tant que citoyens et en tant qu'élus de ce pays. Je terminerai en manifestant notre soutien le plus amical, notre pensée la plus affectueuse, à tous nos compatriotes juifs, notamment à la communauté juive d'Orléans qui sait qu'elle peut compter sur chacun et chacune d'entre nous. Voilà ce que je voulais dire en ce début de Conseil, parce que je pense que nous vivons des heures graves.

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-001 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Laurence CORNAIRE, Romain LONLAS, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 49        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
|                                       |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 1 Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 25 septembre 2023 en annexe.

Annexe(s) : 1  
- Procès verbal du 25/09/2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Mme KOUNOWSKI** – Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues.

*Je voudrais m'associer à vos propos qui introduisent ce conseil municipal pour rappeler que quand l'antisémitisme resurgit, ce sont les fondements de notre démocratie et de notre République qui sont atteints. Il faut que nous restions très vigilants par rapport à ce qui s'est passé dans notre histoire. Nous sommes, nous les élus, aussi mobilisés pour être très vigilants pour que ce qui s'est passé notamment dans les années 39-40 ne se répète pas sur notre territoire.*

*Monsieur le Maire, j'interviens dans le cadre de vos attributions qui vous sont déléguées, pour revenir sur un point qui nous interpelle concernant un contentieux juridique qui est cité en début de page 5 de la liste de vos attributions. Cela concerne une affaire juridique par rapport à M. Pascal NOTTIN. Je vous avais déjà interpellé à ce sujet lors du conseil municipal du 13 mars dernier. Je me demandais quelle est la politique de la Ville d'Orléans, par rapport au street art, suite à ce qui s'est passé sur certaines œuvres de Pascal NOTTIN qui ont été effacées par la Ville d'Orléans. Elles ont été faites rue Lavedan sur du mobilier urbain, mais ce qui est complètement incompréhensible, c'est que d'autres artistes de street art à Orléans interviennent sur le mobilier urbain comme NaOH et Traintrainquotidi1, et ils ne sont pas effacés. Quels sont les critères qui amènent à cet effacement, alors que les concessionnaires de ces boîtiers où il y a, soit des réseaux téléphoniques, soit des réseaux électriques, n'ont pas porté plainte ? Visiblement, certains habitants regrettent la disparition de ces... Sur quel critère en effacez-vous certains et pas d'autres ?*

*Je trouve cela dommage que l'on en arrive à une action juridique. On va parler budget ; c'est quand même l'argent des contribuables qui va être mobilisé, alors que l'on aurait pu rencontrer Pascal NOTTIN et discuter avec lui. Vous avez refusé. On a demandé, en commission culture, en septembre dernier, quels étaient les critères pour avoir effacé ces peintures et on ne nous a donné aucune réponse. Je trouve que ce n'est pas acceptable.*

*Je voudrais bien, Monsieur le Maire, que vous répondiez aux questions que je vous avais posées en mars 2023 : quels sont vos critères sur le street art ? Beaucoup d'artistes interviennent dans le street art avec une non-autorisation, ce qui est le cas des groupes que j'ai cités. Pourquoi en efface-t-on certains et pas d'autres ? On dirait qu'il y a deux poids deux mesures dans cette ville au sujet du street art.*

**Mme PICARD** – C'est une réponse que j'avais déjà apportée en partie lorsque vous aviez posé la question précédemment. Beaucoup de projets sont menés en lien avec des étudiants de l'université d'Orléans. Ces étudiants font des demandes préalables auprès des propriétaires privés à chaque fois qu'ils veulent demander à un artiste d'utiliser le sol ou le mur de certains édifices du centre-ville d'Orléans. C'est fait en concertation avec la municipalité et les propriétaires de ces murs.

**M. le Maire** – Merci, Madame PICARD.

Madame KOUNOWSKI, il y a parfois des causes qui sont justes, et d'autres le sont peut-être moins. Chacun apprécie selon ce qu'il pense et selon ce qu'il connaît. Il y a régulièrement des tags dans la ville d'Orléans et nous les effaçons parce que nous voulons une ville propre. Ce que je sais également, c'est que les habitants nous en sont très reconnaissants. Voilà la réalité des choses. Une procédure a été engagée, mais pas par la Ville d'Orléans. Nous défendrons, et si nous devons expliquer les choses, nous les expliquerons dans le détail.

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-002 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 54        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 2 Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

Annexe(s) : 1

- Compte-rendu des décisions

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

***M. le Maire*** – *Je vous prie de m'excuser parce que j'ai omis de procéder à la lecture des déports. Je vais donc le faire maintenant.*

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-003 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Communications diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 54        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 3                                      Communications diverses.

## REMERCIEMENTS

**M. le Maire** – *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- de Monsieur Gaël OBEIN, président de l'association Française de l'éclairage, pour l'aide et le soutien apportés, ainsi que pour la mise à disposition du jardin de la Charpenterie, lors de la 43<sup>ème</sup> édition des journées nationales de la lumière de l'association Française de l'éclairage ;
- de Monsieur Jean-Marie HEMERAY, président de l'association Corporation de Saint-Fiacre, pour le soutien apporté lors des fêtes de la Saint Fiacre 2023 ;
- de Monsieur Gilles HALBOUT, recteur des universités de l'académie Orléans-Tours, pour le soutien apporté et la mise à disposition de plusieurs espaces du Palais des Congrès lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels entrant dans l'académie, du 27 septembre 2023 ;
- de Monsieur Etienne JACHEET, délégué du Loiret de la fondation de la France Libre, pour la subvention accordée pour le prix Yvette KOHLER-CHOQUET ;
- de Monsieur Eric CHEVEE, président du CESER Centre-Val de Loire, pour l'aide à la mise en place de la session plénière du Conseil Economique, Social et environnemental régional Centre-Val de Loire (C.E.S.E.R.) du lundi 16 octobre dernier ;
- de Monsieur Sébastien MARTIN, président d'Intercommunalités de France, pour le soutien apporté à l'organisation de la 33<sup>ème</sup> Convention des intercommunalités de France.

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-004 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 55        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 4                            Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques : entre les femmes et les hommes, la liste des inégalités est encore longue malgré les avancées incontestables de ces dernières décennies. Depuis 2012, le gouvernement mène une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et s'emploie à fédérer toutes les initiatives autour de cet enjeu de société.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

Première loi globale, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective. Son article 61 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus 20 000 habitants présente dorénavant, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante.

Le décret d'application du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport. Celui-ci doit comporter deux volets :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

Ce rapport présente la situation en 2022. Il est enrichi en annexe du plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2024.

Annexe(s) : 1

- Rapport égalité hommes-femmes

**Mme RASTOUL** – Il est acquis que les femmes et les hommes doivent être égaux en droit mais n'en sont pas moins différents. La cause de l'égalité femmes-hommes trouve son origine dans l'histoire. Qui dit histoire, dit évolution. Je vous propose donc ce soir de remonter le temps.

Plusieurs dizaines de milliers d'années avant Jésus-Christ, l'humain évoluait dans ce que nous pouvons appeler une période matriarcale. La femme y était vénérée car elle donnait naissance aux enfants, connaissait les secrets de la médecine naturelle, etc. On fêtait les déesses. Les hommes y étaient respectés, mais non vénérés. L'évolution humaine a peu à peu vu l'avènement de la science, une meilleure compréhension du corps humain, et les hommes ont alors compris que les femmes, sans les hommes, ne pouvaient donner naissance. La prise de conscience que les enfants étaient le fruit des femmes et des hommes a mené à une guerre de pouvoir, car là où il y a inégalité, réside la graine de la revanche, voire de la vengeance. Cela nous a plongés petit à petit dans une période patriarcale. L'humain a commencé à fêter les dieux plutôt que les déesses. Les enfants devinrent les enfants du père et ont vu la naissance du mariage. Dans cette même période, les femmes furent reléguées à leur rôle de mère et de femme, et celles qui détenaient encore la connaissance de la médecine naturelle finissaient sur un bûcher, et la médecine et la science furent dédiées à l'homme. La femme n'eut d'autre choix que d'entrer dans le dogme.

Il faudra attendre la Révolution française pour que les femmes se rebellent. En 1791, Olympe de Gouges conçoit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, qui ne sera publiée dans son intégralité, pour la première fois, qu'en 1986. Olympe de Gouges, quant à elle, sera guillotinée en 1793.

En 1804, le Code civil institutionnalise l'infériorité de la femme qui doit obéissance à son mari. Il faudra attendre la révolution de 1830 pour que les femmes commencent à participer à la vie politique et que la presse féminine se développe. Durant la révolution de 1848, l'engagement des femmes met en avant la nécessité d'obtenir le statut de citoyenne, sans quoi c'est une moitié de la nation qui se trouvera soumise à la domination de l'autre. Autour d'Eugénie Niboyet, le journal La Voix des femmes mène sans relâche le combat pour les droits de vote et d'éligibilité.

En 1891, la Fédération française des sociétés féministes voit le jour. En 1885, une femme peut retirer de l'argent à la banque. En 1902, les femmes peuvent passer le même baccalauréat que les hommes, mais les programmes scolaires communs ne feront leur apparition qu'en 1924. En 1964, pour la première fois, les femmes bachelières seront plus nombreuses que les hommes. En 1907, la femme peut disposer librement de son salaire. En 1939, elles obtiennent la capacité juridique.

La période de formation du féminisme s'achève avec la III<sup>ème</sup> République, au sens où il est pleinement constitué à cette époque comme courant d'action. S'ouvre alors la période des luttes pour l'accès des femmes à la citoyenneté pleine et entière. C'est ainsi que le 23 mars 1944, le droit de vote est accordé aux femmes. Trois ans plus tard, on verra l'élection des premières femmes députées, et l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le préambule de la constitution à l'alinéa 3, puisque la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. En novembre 1947, la première femme nommée ministre, Germaine Poinso-Chapuis, est nommée à la tête du ministère de la santé publique et de la population. Il faudra attendre 1974, avec la nomination de Simone Veil, pour voir une femme occuper ce poste à nouveau.

Les années 60-70 voient naître un nouveau mouvement féministe, qui réclame une reconnaissance sociale de la femme. De 1950 à 1974, nous verrons évoluer les droits des femmes en matière de contraception et d'autorité parentale conjointe. Le 22 décembre 1972, une loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. En mai 1974, Simone Veil est nommée ministre de la Santé, ainsi que cinq autres femmes au gouvernement. En juillet de la même année, il y aura la création du secrétaire d'État à la condition féminine.

De 1975 à 1993, il y aura la loi qui autorise l'interruption volontaire de grossesse qui sera promulguée le 17 janvier 1975, celle que l'on connaît tous sous le nom de la loi Veil. Une réforme du divorce est engagée, la première journée des droits de la Femme voit le jour le 8 mars 1982, et la loi Roudy de 1983 en faveur de l'égalité professionnelle est votée. Dans la même période, la reconnaissance de l'égalité entre les parents des enfants est reconnue et, en 1991, nous aurons la première femme Premier ministre, Edith CRESSON.

De 1994 à 2003, les droits évoluent en matière de parité femmes-hommes. La féminisation des noms des métiers fait son apparition. De 2004 à 2016, la lutte contre les violences faites aux femmes va évoluer et la suppression des écarts de rémunération fait l'objet de nouveaux droits. Depuis 2017, la lutte contre les violences faites aux femmes se renforce. On souhaite une libération de la parole des femmes. La PMA fait son apparition. Le renforcement du droit à l'avortement, la création de l'index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, appelé index Pénicaud, ont tous fait l'objet de lois.

Ces 230 dernières années, qui ne sont que quelques secondes ramenées à l'échelle du temps de l'histoire, à l'échelle de l'humanité, ont marqué des progrès significatifs dans l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. C'est exclusivement au niveau de ces droits que le débat, pour ne pas dire le combat, doit se mener.

Carl Jung, dans ses travaux du début du 20<sup>e</sup> siècle, a déterminé deux parts en chacun de nous, le féminin et le masculin, chacune amenant ses particularités : créativité, combativité, sensibilité, initiative, courage. Il y en a beaucoup d'autres. La difficulté des femmes aujourd'hui va consister à prendre leur place aux côtés des hommes sans étouffer leur part féminine. Les hommes, quant à eux, préfèrent la laisser cachée, quand ils ne la rejettent pas. Leur défi sera plutôt de la laisser s'exprimer, car ces deux parts contribuent bel et bien à l'équilibre de l'individu et, par conséquent, à l'équilibre de la société.

C'est donc dans l'esprit de cette égalité des droits, encore imparfaite mais qui progresse rapidement, que nous vous présentons ce rapport ce soir. Je ne vais pas le détailler plus avant, vous avez eu le temps de l'étudier. Ce dernier reprend des politiques publiques pour lesquelles vous avez pu découvrir cette année la création d'un groupe de travail interne qui devrait être en mesure de finaliser un nouveau plan d'action durant l'année 2024. Sur le volet RH, la mise en œuvre des actions engagées l'an passé se poursuit. De nouvelles actions vous seront présentées sur le rapport 2023, mais je ne vous en dis pas plus ce soir.

**Mme TRIPET** – Merci, Madame RASTOUL, pour ce cours d'histoire un peu rapide, parce qu'on pourrait en dire beaucoup plus. J'aime bien le côté « société matriarcale ». Je pense que vous oubliez complètement le rôle des religions qui ont fait que les femmes sont tombées sous le boisseau patriarcal. Vous l'éluidez, c'est un peu dommage.

J'ai entendu quelques-unes de vos dates, quelques noms qui ont été cités. Je n'ai rien entendu sur Louise Michel qui, lors de la Commune de Paris, a été l'une des premières femmes à parler d'égalité, d'égalité de salaire, d'égalité au niveau de l'éducation, puisque les petites filles allaient à l'école. On oublie très souvent cela. On parle du bac de 1904, mais on ne parle pas du fait que les petites filles n'avaient pas le droit d'aller à l'école auparavant. Peu importe.

Vous parlez aussi des égalités salariales. Je tiens à vous signaler que, jusqu'en 1948, il y avait un abattement pour salaire féminin. Les femmes travaillaient mais on disait qu'elles ne produisaient pas autant que les hommes, donc il fallait un abattement du salaire féminin. Ce sont les luttes des femmes qui ont fait que ceci a été abattu en 1948. Il ne faut pas l'oublier. La loi de l'IVG en 1975 est la première loi qui était une loi à l'essai. Il a fallu que les femmes redescendent dans la rue pour qu'en 1978, enfin, cette loi soit permanente. Je veux bien entendre tout cela, mais si l'on veut faire de l'histoire, faisons-la durant un Conseil municipal qui sera consacré à cela, et ce sera bien.

Pour revenir à ce qui nous amène aujourd'hui, le rapport sur l'égalité femmes-hommes, je l'avais dit les autres années et je le redis, je regrette qu'il n'y ait pas eu de slides, parce qu'on pourrait en discuter plus simplement. Le rapport qui a été dressé est le rapport usuel avec les chiffres qui sont donnés sur la ville d'Orléans, la métropole, etc. Mais il me manque des choses. Dans le rapport égalités femmes-hommes, on parle des luttes contre les violences faites aux femmes, contre le système prostitutionnel, et je n'ai rien vu. Concernant les stéréotypes sexistes, je vois des choses qui sont en train de se passer et qui vont encore se passer du côté de Keolis, mais il y a eu plusieurs reportages et un rapport qui révèlent que le Loiret est l'un des départements les plus importants en termes d'outrages sexistes. Il y a quand même un problème. On va dire que les femmes déposent un peu plus plainte, je n'en sais rien, mais ce n'est pas mentionné.

La maîtrise de la sexualité, très bien, l'IVG, la contraception... Il n'y a pas grand-chose sur la précarité des femmes. Dans le rapport, il est dit qu'au niveau du CCAS, il y a des possibilités de demander, mais à part cela, que fait-on en réalité ? Je ne suis pas certaine qu'on fasse le maximum. Faciliter l'accès des femmes aux mandats électifs, je n'ai pas vu grand-chose là-dessus. En tout cas, sur l'égal accès à la création, à la production culturelle, à la diffusion des recherches internationales et françaises sur la construction sociale des rôles sexués, je n'ai pas vu grand-chose. C'est un peu dommage. Je n'avais pas envie de faire une espèce de « truc », un peu comme a fait MACRON lorsqu'il est allé à Villers-Cotterêts, sans doute avec l'intention historique de l'édit de Villers-Cotterêts, de nous faire un laïus contre l'écriture inclusive. Bon sang, c'est seulement donner de la visibilité, ce n'est pas retirer des droits ou en donner d'autres. C'est la visibilité de plus de la moitié de la population.

Je vois que, dans le rapport, on nous dit que certains métiers, en tout cas au niveau de la Ville, sont très féminins. C'est vrai, il y a énormément d'assistantes maternelles. Je sais que quelques hommes sont désormais employés. Au CCAS, quand on parle d'assistantes maternelles, il n'y a plus que des assistants maternels, parce que sur les plus de 200 personnes qui sont employées, il y a une dizaine d'hommes et il n'y a plus que des assistants maternels. Je veux bien que ce soit un métier féminin,

mais il suffit de peu de choses pour l'effacer.

J'ai regardé les chiffres. Sans surprise, ce sont les femmes qui prennent les temps partiels, malheureusement pour elles, parce qu'elles les demandent et elles en ont besoin à un moment donné. Il n'empêche que cela impacte leur carrière et cela impactera leur retraite. Je constate la régression des demandes masculines pour convenance personnelle, parce qu'on revient à une certaine norme où ce sont plus les femmes qui vont le demander que les hommes. La règle est simple : les hommes gagnant plus, ce sont souvent les femmes qui, au sein d'un couple, vont demander ces convenances personnelles. Le couple perdra un peu moins d'argent si c'est la femme qui s'arrête plutôt que l'homme.

Dans ce rapport, une petite chose m'a gênée en ce qui concerne prévenir et lutter contre les stéréotypes sexistes. Je pense que c'est une tournure de phrase un peu maladroite qui m'a mise mal à l'aise. Je cite : « Ainsi, les agents en difficulté – on parle ici des stéréotypes sexistes et de la probabilité de harcèlement –, sentiment de harcèlement, difficultés relationnelles, accompagnement managérial »... Ce qui me gêne, c'est que dans cette tournure de phrase, la personne qui peut demander de l'aide est vue comme quelqu'un qui a un sentiment de harcèlement, mais on ne prend pas en compte ce qu'elle dit réellement. On dit qu'elle a un sentiment, mais rien n'est avéré, qu'elle peut avoir des difficultés relationnelles et qu'il faudrait un accompagnement managérial. Je pense que c'est une maladresse, mais c'est important de faire attention à ce que l'on écrit dans ce genre de rapport, parce que si des personnes osent enfin venir vous parler et vous dire qu'au sein du service elles ressentent des difficultés et des problèmes de harcèlement, si on leur dit : « Ce n'est peut-être qu'un sentiment de harcèlement ou peut-être que vous avez eu difficultés relationnelles, vous avez peut-être des problèmes chez vous », elles ne reviendront pas la prochaine fois. « Elles » ou « ils », parce qu'après tout, le harcèlement peut avoir lieu autant auprès des hommes que des femmes. Je pense que c'est maladroit et qu'il faudrait le revoir.

Il est bien dit que la Ville intervient notamment pour les femmes subissant des violences au sein du couple. Je parle de l'aspect autre, pas au sein de la collectivité. On n'a rien sur les chiffres, alors que les chiffres qui ont été donnés par la Préfecture sont extrêmement révélateurs. En 2021, il y a une hausse de 14,9 % des violences faites aux femmes. L'année dernière, il y a eu plus de 4 % de hausse des violences faites aux femmes, des chiffres qui dépassent ceux de 2019. Je regrette que l'on n'ait pas eu quelques chiffres pouvant nous dire, en tout cas au niveau d'Orléans, ce que cela pouvait donner, ne serait-ce que pour le dispositif qui accueille les femmes. Je pense que l'on a dû voir qu'il y avait une hausse, et peut-être que l'on aurait pu avoir ces chiffres.

J'ai parlé du harcèlement de rue. Dans les transports, il va y avoir quelque chose, c'est bien. Un dispositif va voir le jour en 2024 à Orléans – cela a été annoncé par la préfète –, qui va accueillir les auteurs de violences conjugales. Il ne va pas les accueillir seulement en journée pour écouter ou parce que le juge aura décidé qu'ils aillent dans ce dispositif. La Préfecture travaille sur ce dispositif, le tribunal également. Ne pourrions-nous pas, en tant que Ville d'Orléans, prendre notre part dans ce dispositif pour qu'enfin les auteurs d'agressions et de violences envers les femmes soient éloignés du domicile conjugal ? Ne pourrait-on pas penser à cela ? Je l'ai suggéré au niveau du Département, je le suggère également à la Ville, tout comme je pourrais éventuellement le faire en conseil métropolitain, même si l'on va me répondre que ce n'est pas une des compétences du conseil métropolitain. Je pense que quand on lutte contre les violences, c'est de la compétence de toutes les collectivités sans exception.

**Mme KOUNOWSKI** – Je voudrais compléter les propos de ma collègue, Madame RASTOUL, pour vous poser une question, parce que les chiffres m'interpellent. Dans le chapitre « améliorer les conditions de travail de tous, hommes et femmes confondus », on se rend compte que les accidents de service et les accidents de trajet, en particulier les accidents de service, concernent majoritairement des femmes par rapport aux hommes. Comment expliquez-vous cela ? Est-ce lié aux postes qu'elles occupent et aux tâches qu'elles font ? Ne pourrait-on pas aller vers une parité par rapport à ces tâches effectuées ? Les chiffres sont assez significatifs : accidents de service, 98 femmes et seulement 47 hommes. Il y a un problème quelque part.

**M. DABOUT** – Merci, Madame RASTOUL, pour ce rappel historique.

Je rebondis sur ce qui a été dit et cela devance un peu la présentation du bilan d'activité du CCAS, parce qu'on va en parler. Toutes les actions menées par le CCAS, dans un sens ou dans un autre, favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes ou aident les femmes qui peuvent être dans la précarité, une précarité sociale ou une précarité psychologique. Je ferai le bilan sur la Maison refuge qui accueille chaque année les femmes victimes de violences. Ce sera présent dans le bilan d'activité qui va être présenté après.

*Il faut remettre toutes les actions municipales, au-delà des ressources humaines, qui sont mises en place pour aider à cette égalité entre les femmes et les hommes. Sans jugement, toute notre action petite enfance a aussi un impact sur l'égalité hommes-femmes. Plus on ouvrira de places en crèche, plus on permettra aux femmes de travailler après l'accouchement. Vous l'avez bien dit, aujourd'hui, ce sont encore les femmes qui s'arrêtent de travailler une fois qu'elles ont eu un enfant.*

*C'était pour vous rassurer sur le fait que j'aurai une attention particulière, lors de la présentation du bilan d'activité, sur l'action que l'on mène au niveau du Centre communal d'action sociale pour l'égalité entre les hommes et les femmes.*

**M. ROY** – *Merci, Mesdames, pour l'aspect historique. C'est très important, et je pense que la mémoire collective et la mémoire individuelle doivent être rafraîchies très régulièrement. Le sens de la marche est aussi important, et je veux remercier Isabelle et ses services. On a parlé plusieurs fois d'actions de Keolis. Le 25 novembre, on a une journée métropolitaine, à laquelle la Ville d'Orléans s'associe, sur la violence faite aux femmes et sur les actions mises en place sur le réseau de transports en commun. On doit agir dans la rue comme dans le transport en commun. Je vous y invite pour manifester un soutien collectif le 25 novembre à partir de midi.*

**Mme RASTOUL** – *Une première réponse pour rassurer Madame TRIPET. Peut-être que la formulation est maladroite sur le ressenti de harcèlement. Lorsqu'un agent utilise la procédure de signalement, on ne s'arrête pas au fait de savoir si c'est un ressenti ou non. L'agent est immédiatement pris en charge par le service des ressources humaines, notamment par l'équipe de qualité de vie au travail, et il y a un entretien avec la psychologue du travail. Si besoin, le service de médecine préventive est présent. Aucune situation n'est traitée à la légère, il y a une réelle prise en compte de tous les signalements.*

*Sur le deuxième point, Madame KOUNOWSKI, c'est normal qu'il y ait plus d'accidents de service chez les femmes que chez les hommes. Côté Ville, nous avons un effectif essentiellement féminin, notamment parce que nous avons de très gros effectifs dans le service de l'éducation. Les agents de service et les ATSEM sont essentiellement féminins. Cela explique cette distorsion dans les chiffres hommes-femmes. On incite les agents à déclarer tout incident au cas où, plus tard, il y ait des conséquences. Souvent, ce sont seulement des chutes de leur hauteur. Beaucoup de choses ont déjà été faites par les préventeurs, notamment par rapport aux conditions de travail, pour éviter les ports de charge et autres. On a beaucoup de chutes de hauteur qui sont essentiellement dues à des fautes d'inattention.*

**M. le Maire** – *Merci, Madame RASTOUL, pour cette présentation et ce rappel historique qui mériteraient effectivement de très longs débats. J'ai un ou deux points sur lesquels on pourrait discuter, mais je vais m'en affranchir ce soir. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur le fait que l'histoire avait eu tendance, notamment au 19<sup>e</sup> siècle, à effacer les femmes qui avaient été marquantes dans les périodes antérieures. C'est intéressant de voir que l'histoire n'est pas forcément linéaire ; il n'y a pas un avant et un après. Il y a eu des périodes où les femmes étaient beaucoup plus reconnues. J'avais donné l'exemple du domaine de l'art, où l'on dit toujours qu'il n'y a pas de femmes artistes dans l'histoire. C'est faux, c'est simplement qu'elles ont été volontairement oubliées. J'ai bien employé le mot « effacé ». C'est une vérité. Pourquoi ont-elles été effacées ? Un certain nombre de raisons l'expliquent, vous en avez évoqué quelques-unes, mais il y en a d'autres. En tout cas, le débat est extrêmement intéressant, merci beaucoup.*

*Je voudrais dire à Madame TRIPET deux ou trois choses. D'abord, j'ai regardé ce que vous disiez sur les assistants ou assistantes maternelles. J'ai repris le bilan d'activité du CCAS. À quatre reprises – je n'ai peut-être pas été exhaustif parce que je viens de le reprendre – les assistantes et assistants sont cités, trois fois les assistantes maternelles et une fois les assistants maternels. Elles ne sont donc pas oubliées, tant s'en faut. C'est en pages 7, 13 et 14, sur la première partie du bilan d'activité du CCAS. C'est bien écrit dedans, donc je veux vous rassurer.*

*Vous dites ensuite : que fait-on en réalité ? Vous avez raison, les discours sont importants, mais les actes le sont tout autant et même plus. Je veux dire deux choses pour la Ville d'Orléans. Nous avons plus de cadres femmes qu'hommes à la Ville d'Orléans et nous avons une équité salariale. Il n'y a pas de traitement déterminé, qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme. C'est exactement la même chose pour tout le monde. Cela va de soi, mais comme ce n'est pas évident partout, vous avez raison, par rapport à l'égalité salariale, je veux le dire pour ce qui concerne la Ville et, je me permets de le dire également, pour la métropole d'Orléans.*

*Enfin, nous avons un point de désaccord, mais cela ne vous étonnera pas, Madame TRIPET, concernant l'écriture inclusive. Vous me tendez la perche, donc je ne peux pas ne pas réagir. Vous seriez d'écue !*

**Mme TRIPET** – Je suis têtue !

**M. le Maire** – Vous êtes têtue mais je ne veux pas que vous soyez déçue.

*L'écriture inclusive est une écriture illisible qui massacre la langue française, qui est belle et qui mérite qu'on la défende. Vous avez cité M. le Président de la République ; je préfère l'appeler de cette manière que de la vôtre, je trouve que c'est un peu plus respectueux. Je trouve qu'il a eu raison de proposer les choix à l'égard de l'écriture inclusive dont je rappelle qu'elle n'est pas nécessaire pour que l'on puisse féminiser un certain nombre de noms qui, contrairement à ce que l'on croit, l'ont été dans l'histoire. J'ai toujours donné un exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. Dans le domaine de l'art, le peintre est masculin. Il existe le féminin dans la langue française – vous aimerez ou vous n'aimerez pas, mais ce n'est pas le sujet : peintresse. Je parlais d'effacement, et c'est très significatif de la volonté qu'il y a eu dans certaines périodes de l'histoire, notamment au 19<sup>ème</sup> siècle, d'effacer les femmes. On efface le mot « peintresse », donc on commence à écorner la réalité de l'histoire. Ensuite, on efface les femmes qui ont été peintresses ou peintres, comme vous le voulez. Le mot existe dans la langue française. Je pense que nous pourrions retrouver un certain nombre de mots qui ont existé, donc qui existent dans la langue française, et qui permettent aussi de s'affranchir de cette chose très vilaine qui s'appelle l'écriture inclusive.*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-005 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Rapport Développement durable - Examen du rapport 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 55        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission urbanisme, logement et développement durable du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                                      |

**RAPPORTEUR** : M. ROY

N° 5                                      Rapport Développement durable - Examen du rapport 2022.

L'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Dans cette treizième édition, les données ont été mises à jour en intégrant les données connues de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le rapport d'activité Développement durable s'adresse aux élus, citoyens, partenaires institutionnels, associatifs et économiques de la Mairie. Il sera disponible pour ceux qui en feront la demande et consultable en ligne sur le site internet. Sa diffusion se fera essentiellement sur une base numérique (téléchargement, clés USB, etc.).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités 2022.

Annexe(s) : 1

- Rapport Développement durable 2022

**M. ROY** – *En propos introductif, vous pouvez trouver ce rapport à la demande, dans les différentes mairies de proximité, si vous souhaitez l'avoir en imprimé, le retirer sur clé USB, ou il est en ligne sur les réseaux. On a décidé volontairement de ne pas l'imprimer massivement.*

*Bien au-delà des obligations légales, notre rapport de développement durable a pour reflet l'engagement pour un avenir d'Orléans durable et de sa métropole. Pour beaucoup de sujets de ce rapport, les décisions sont prises à une échelle métropolitaine ou même parfois départementale et de concert. On prend des décisions que l'on aime à dire durables, donc prendre le temps de faire pour longtemps.*

*À la manière des bâtisseurs de cathédrales, voyons grand, voyons pour longtemps. Pour y parvenir, le temps de l'analyse et de la mesure est primordial, car il est source d'efficacité et de durabilité. Je rappelle que nous avons largement participé aux Assises de la transition et que nous en avons décliné les feuilles de route pendant cette année 2022. Au fil des pages de ce rapport, vous trouverez le détail de nos réussites passées – heureusement, la Ville a démarré sa transition écologique et énergétique avant les obligations des rapports durables –, des actions présentes et des orientations futures, toutes trois centrées sur la lutte contre le dérèglement climatique, la protection de la biodiversité, le bien-être des citoyens, la cohésion sociale et les modes de production responsables.*

*Ce rapport est basé sur notre feuille de route de la transition écologique et énergétique, qui témoigne non seulement d'une détermination, mais surtout d'actions concrètes. J'en veux pour preuve le lancement de cette école des transitions qui a pour but de former tous nos agents municipaux et métropolitains (3 600 personnes). Demain elle s'ouvrira aux élus et, je l'espère, aux citoyens engagés et aux associations du territoire.*

*Bâtir la ville à venir et l'adapter aux défis des prochaines décennies est tout simplement vital. Les prochaines décennies sont très importantes pour la ville, pour qu'elle reste vivable. Cette période de la transition, ne la vivons pas seulement sous le prisme de l'angoisse et du stress, mais vivons-la également comme une fenêtre d'opportunité pour nos jeunes et moins jeunes. Tout est à repenser, à inventer. Alors, ayons confiance et osons.*

*Le cap d'Orléans et du territoire est clair : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040-2050, faire une cité positive à horizon 2050. C'est un défi qui place la capitale régionale aux avant-postes des combats environnementaux. Orléans demain, c'est moins d'émissions de carbone, un environnement préservé, une meilleure qualité de vie et une société plus solidaire, économique et responsable.*

*Vous retrouverez quatre grands items pour notre ville et quatre grandes dates en 2022. Je rappelle que c'est le rapport du développement durable fin d'année 2023, mais qui fait l'analyse de l'année 2022. Les quatre grandes dates sont : le 7 avril 2022, adoption des feuilles de route au conseil métropolitain ; printemps/été 2022, élaboration de la feuille de route orléanaise avec la participation des services ; le 7 novembre, le séminaire des élus municipaux qui a vu l'engagement de la Ville pour ces feuilles de route ; le 7 décembre, l'adoption de la feuille de route pour la Ville d'Orléans.*

*On a quatre grands items qui sont un peu la promesse de foi de notre campagne municipale et de notre élection. Les quatre grands objectifs pour la ville d'Orléans étaient : une ville décarbonée, privilégier les énergies vertes. Je pense au transport. L'intégralité des achats du CCAS, de la Ville d'Orléans et du transport sont en engagement d'énergies vertes renouvelables, donc toute l'électricité est verte. Je pense aux biocarburants.*

*On a la solarisation du patrimoine bâti. Vous l'avez annoncé à la Métropole, il y a un plan de solarisation pour la ville, avec une ambition assez importante sur un format de résilience et de production sur le territoire. Cela vaut pour la préservation de la ressource en eau, mais aussi pour la production des énergies sur le territoire. Limiter l'usage du plastique : des engagements forts sont poursuivis pour arriver au zéro plastique dans nos cantines. Vous avez vu dans la ville le changement de l'éclairage, qui était parfois halogène, parfois avec des lampes à filaments. Ce sont désormais des LED.*

*La réduction des gaz à effet de serre liés aux transports : sur le CO<sub>2</sub>, nous sommes à moins 85 %, les particules fines à moins 35 %. On essaie de privilégier le développement des mobilités douces et du transport en commun. On a une bonne reprise du transport en commun. En 2022, ce sont 450 000 € redistribués sur le territoire pour l'accession au vélo, des subventions sur la partie recyclerie avec les actions de 1TerreAction. Oui, c'est métropolitain, mais cela va de pair avec la politique de la ville, parce qu'on ne peut pas mener les politiques en double.*

*Être économe et éviter le gaspillage : de l'école à nos services, nous avons une politique de réduction des déchets. Nous étions à 600 kilos, puis 500 kilos, avec une nouvelle ambition à horizon 2025-2030 de passer à moins de 400 kilos, de collecter les biodéchets de concert avec la partie métropolitaine.*

*Développer l'économie circulaire : je pense aux recycleries qui ont été ouvertes sur le territoire, en parfait accord et en coordination avec la Ville d'Orléans.*

*On a un deuxième item très important, que l'on a appelé la ville-jardin. C'est adapter la ville au choc climatique et améliorer la qualité de l'air. On sait que la biodiversité, la faune et la flore du territoire sont très importantes pour l'écosystème et pour nous, les êtres humains. Développer et préserver la biodiversité : on a fêté cette semaine les 10 ans de la journée de la biodiversité dans la ville et dans la métropole. Dans la conception des nouveaux projets, on repense les cours d'école, les jardins, les fleurissements, la taille des pelouses, les jachères fleuries, etc.*

*Lutter contre les îlots de chaleur, c'est quelque chose qui est de plus en plus prégnant : la végétalisation des façades, la végétalisation des points chauds, la préservation des ressources en eau ou des lieux d'eau. Rien que l'année dernière, ce sont plus de 500 arbres par an qui ont été plantés dans la ville d'Orléans. Un arbre représente 10 à 40 kilos de CO<sub>2</sub> en croissance de captation de CO<sub>2</sub> à l'année, sans compter les bienfaits pour la qualité de l'air.*

*Valoriser la ville-jardin : on a une ville fleurie et reconnue pour son florissement tout au long de l'année, dans le respect des saisons de plus en plus. Le jardin des senteurs a été ouvert, des parcs ont été élargis, avec des floraisons toute l'année. On bénéficie d'une labellisation de quatre étoiles et de plusieurs labellisations sur la qualité, sur le reflet de la biodiversité bien essaimée, si je puis me permettre, sur la partie « quartiers, jardins et parcs » de la ville d'Orléans.*

*Un troisième item assez important est la ville qui fait face aux risques. L'année 2022 n'a pas été sans risques. On a commencé l'année le 12 janvier avec le quartier Bourgogne qui a présenté des faiblesses, des effondrements, très certainement dus au dérèglement climatique, des montées des*

eaux plus puissantes et des périodes d'assèchement plus longues, donc un sol qui travaille sous nos pieds. C'est une ville qui a été reconstruite sur des centaines d'années, peut-être des millénaires de guerre, de reconstructions et de débris. C'est un sol qui n'est pas toujours très meuble. Je vous épargne la liste exhaustive dans le rapport d'activité : 14 janvier, 17 janvier et 22 janvier. Toutes les équipes ont été très présentes sur le terrain, dans la pédagogie et dans l'accompagnement du quartier. On est en train de réfléchir à la façon dont on va rénover et repenser ce quartier, parce que la résilience, c'est aussi repenser de façon durable les quartiers. Le 25 juin, on a obtenu un arrêté de catastrophe naturelle. Ce n'est pas simple à obtenir. Cela fait partie de la ville face aux risques.

Mieux connaître les risques pour la santé, c'est informer, sensibiliser, l'environnement, la prévention santé, mieux connaître l'exposition aux ondes. Ce sont des items qui ont été travaillés en 2022. Agir en faveur du bien-être en ville : je pense à la réduction du bruit dans l'environnement, à la mise en place de radars de bruit, aux impacts sur la biodiversité qui sont analysés et à l'inclusion par le sport.

Adapter aux risques climatiques, c'est mieux comprendre les risques pour mieux les prévenir. Je parlais d'une cartographie sur laquelle on travaille avec le CNRS, avec le BRGM, avec différents organismes qui sont sur le territoire pour mieux connaître nos sous-sols, les cours d'eau, les dérèglements, la température, les algues, la biodiversité. Plus on connaît, plus on préserve. Cela fait aussi partie d'une forme de pédagogie. Je rappelle qu'on a mis en place cette pédagogie et qu'on la partage dans le Village des transitions, le premier week-end de juillet. La première année, c'était un public peu averti. Cette année, c'était des dizaines de milliers de personnes, donc on était très contents.

Tous les services de la métropole et de la Ville sont engagés. On s'organise mieux face à la gestion du risque. Il y a des formations sur la façon d'agir en cas de crise et d'agir ensemble. Une fois que l'on a cartographié et que l'on a connaissance des sous-sols très connus, même si l'on ne peut pas aller à 300 mètres sous la terre, on va regarder comment agir. Je pense aussi au comblement des carrières de Saint-Vincent, il y a une explication des travaux qui sont engagés. Ce sont des travaux qui coûtent parfois des dizaines, des centaines, voire des millions d'euros pour entretenir nos sous-sols. La Ville est au rendez-vous pour ces parties.

Consolider la ville : je pense aux pertes d'eau sur le réseau. On a l'un des meilleurs réseaux et circulation de France puisque c'est entre 92 à 95 % de l'eau traitée qui arrive à nos robinets. C'est assez remarquable quand on voit que la moyenne française est autour de 80 %. On peut toujours faire mieux, mais on traque, on cherche. Quand on rénove une rue, on regarde l'intégralité des réseaux et la cohérence que l'on peut apporter avec les différents services.

Le quatrième item, c'est une ville citoyenne et responsable. Je pense à la solidarité que l'on a pu apporter à l'Ukraine : 51 familles accueillies en 2022. Nous avons envoyé des bus avec la métropole, accorder différentes subventions pour l'insertion, avec beaucoup de travail dessus.

Intégrer la transition énergétique dès le plus jeune âge, cela va de l'école à la famille, en passant par les jeunes. Intégrer les enjeux de la transition au sein de la collectivité : le gros point est le lancement de l'Embarcadère, l'École de transition pour les agents d'abord, ensuite les élus, puis toute la population si l'on peut, au rythme éventuel de une à deux journées par an. Ce sera ouvert demain.

Veiller au bien-être dans la ville dans toutes les générations : je pense à l'épicerie solidaire pour les étudiants, mais aussi à Orléans Jeunesse, aux projets participatifs, au CCAS qui joue son rôle. Beaucoup d'autres actions sont faites de pair avec la métropole, des actions de prévention, d'éducation, d'accompagnement, de changement de comportement, de transition. La Ville joue pleinement son rôle. Je ne peux pas vous donner le détail de toutes les pages, mais je me ferai un plaisir de le partager avec vous si vous avez des questions.

Améliorer le cadre de vie, veiller à la salubrité publique, c'est quelque chose qui vous tient à cœur, Monsieur le Maire, et aux équipes précédentes depuis plus d'une vingtaine d'années. Assurer la tranquillité publique : Florent MONTILLOT y est pour beaucoup, mais je veux remercier aussi l'intégralité des équipes qui travaillent toute l'année, les services qui travaillent d'arrache-pied – on appelle cela la cheville ouvrière – et tous mes collègues qui portent des projets responsables de transition durable. Je disais en propos introductifs que le durable commence en prenant le temps de faire pour longtemps. Je pense que ce qui anime notre équipe est de phosphorer, de challenger. On n'a pas peur d'essayer, de se tromper parfois, ce que l'on appelle une expérience. Là où l'on pense qu'on a raison, on n'a pas peur d'accélérer, parce que la transition a besoin d'accélération. Ce rapport va valoriser l'intégralité des éléments que nous avons faits en 2022. J'ai déjà hâte de vous présenter le rapport pour 2023 qui comportera encore beaucoup de nouvelles évolutions et d'accélération dans plusieurs domaines.

**M. GRAND** – Je vais redire, comme je le fais chaque année, un certain nombre de points. Je suis désolé, mais je ne vois pas avancer un certain nombre de sujets en ce qui concerne le développement durable, en particulier sur les indicateurs. On sait mettre en place des indicateurs dans cette collectivité. Je pense au prix de l'eau où l'on sait se comparer avec d'autres collectivités. Je vous redemande aujourd'hui de nous comparer par rapport à d'autres collectivités qui préparent les effets du réchauffement climatique, qui mettent en place un certain nombre d'actions. Je souhaite que nous puissions nous comparer. Ce sera peut-être aussi le moyen de pouvoir montrer que, pour un certain nombre de sujets, nous faisons ce qui doit être fait et que nous sommes à la hauteur. Ce que je constate aujourd'hui, c'est que sur un certain nombre de sujets, nous ne sommes pas encore au niveau.

C'est un deuxième questionnement que j'ai pour vous, Monsieur ROY : quel est le côté exponentiel que vous voyez sur un certain nombre de sujets ? Pour être très concret, je vais prendre le premier qui est celui du plan de solarisation.

Je reviens en quelques mots sur le choix, qui a été fait par la métropole sur ce sujet, de lancer un appel à manifestation d'intérêt et d'avoir des entreprises privées qui viennent se positionner pour installer des panneaux photovoltaïques, même s'il y a évidemment d'autres énergies à développer. Il se trouve que, pas loin d'ici, le Département du Loiret a fait un choix différent. On a des besoins de production d'électricité, on peut mettre en place ces moyens de production en s'adossant à des sociétés de projet locales qui permettent d'obtenir un meilleur rendement dans le sens financier pour la collectivité, en faisant ce choix de l'investissement public. Je voulais vous réinterroger sur cette idée d'investissement de la collectivité, puisque les besoins sont là, et il est toujours plus intéressant que la production d'électricité soit répartie directement auprès de notre collectivité qui a, en autoconsommation, une réelle possibilité d'équilibre financier grâce à ces productions d'électricité mises en place.

Je voulais également vous rappeler que l'on est encore très loin des enjeux. Dans le rapport, on envisage 1,1 mégawatt-crête de production envisagée, avec un objectif à 180. J'ai envie que vous nous disiez quel est le côté exponentiel et comment vous pensez arriver à ces 180 mégawatts-crêtes de production, alors que l'on en est à 0,7 % prévu dans ce rapport.

Je voulais également parler du chauffage urbain. On a la chance d'avoir – et on en parle, Monsieur le Maire, depuis la construction de l'hôpital, donc cela remonte à quelques années - un véritable potentiel géothermique sur notre bassin de vie. L'Essonne et plusieurs départements d'Ile-de-France se sont engagés fortement sur ce moyen de produire une énergie renouvelable propre qu'est la géothermie. On a la chance d'avoir localement, avec le BRGM, de vraies compétences sur le déploiement de ce type d'énergies et on ne l'utilise pas, d'autant plus que, pour être très concret, énormément de collectivités produisent à partir de géothermie. Non seulement cela permet de produire de la chaleur l'hiver, mais aussi du froid l'été. On a de plus en plus besoin de rafraîchir les bâtiments, donc je pense qu'il y aurait tout intérêt à ce que l'on s'engage fermement dans ce type de production d'énergie qui est mature aujourd'hui. On a des retours d'expérience depuis plusieurs dizaines d'années dans plusieurs endroits et on sait que l'on peut réellement être efficaces dans ce domaine.

Je voudrais maintenant parler des transports. Le réseau des pistes cyclables est toujours bien en deçà des demandes des Orléanais et des habitants de la métropole, parce qu'il y a par ailleurs une appétence pour utiliser son vélo dans notre collectivité. On voit bien que l'on est très en retard. Je voulais savoir ce que vous pensiez faire, par exemple, de la production de l'association DAMMO, qui vous a envoyé une proposition d'un certain nombre de véloroutes qui pourraient être mises en place. Je voudrais avoir votre retour là-dessus, pour savoir si vous pensez accéder à leur demande. Je pense que donner la possibilité aux habitantes et aux habitants de notre ville, mais aussi de la métropole, de se déplacer en sécurité sur des axes majeurs est une priorité, et nous devons mettre en place ce type d'axe. On a la chance d'avoir un axe naturel Est/Ouest avec la Loire. Il faut maintenant que l'on mette de nouveaux axes. Le pont George V et les quelques rues autour qui ont été équipées ne suffisent pas à permettre à ceux qui veulent utiliser le vélo de se sentir suffisamment en sécurité pour le prendre et faire augmenter fortement l'utilisation du vélo.

Je vais donner un exemple de ce qui, pour moi, est symptomatique d'un manque en termes d'organisation. Il y a eu récemment des travaux lorsque les conduites de la station d'épuration ont été mises en place pour aller arroser le Parc floral et utiliser les eaux qui sortent directement de la station d'épuration. Des travaux de voirie ont été faits. On sait que ce carrefour est très accidentogène et dangereux pour les cyclistes. Malheureusement, aucun aménagement n'a été mis en place pour réduire ce risque. Je pense que l'on a manqué une possibilité de réduire ce risque pour les cyclistes, et je trouve dommage qu'il y ait ce manque de coordination lorsqu'on intervient sur la voirie, pour que l'on puisse régler ces soucis une fois pour toutes.

Je voulais vous parler également des bus. Des bus électriques ont été achetés. On a parlé il y a quelque temps d'une expérimentation assez intéressante qui s'est développée du côté de Pau sur des bus à hydrogène. Je voudrais savoir si vous vous étiez renseignés pour avoir un retour d'expérience sur la manière dont cela se passe pour eux, parce que je pense qu'il y a quelque chose à regarder très sérieusement pour notre collectivité. Quand aurons-nous enfin un parc de bus totalement propre ? Il y avait eu un projet de tout électrique, mais il a été remis en cause. Sur le principe, regarder d'autres types d'énergie, en particulier l'hydrogène, me paraît intéressant. Je voulais savoir si vous aviez également progressé sur ce point.

Je veux vous parler maintenant de la rénovation des bâtiments publics. On est sur un rythme d'un peu plus d'une école en rénovation thermique forte sur notre collectivité. Compte tenu du nombre d'écoles, vous comprenez bien qu'à ce rythme, quand on aura terminé la dernière réhabilitation, on pourra commencer celle de la première réhabilitée une cinquantaine d'années avant. Je pense qu'il faut arriver à ce qu'un plan sérieux de rénovation de nos écoles soit mis en place.

Concernant la végétalisation, on a planté 500 arbres cette année. Cela fait partie des choses qui seraient intéressantes à comparer avec d'autres collectivités, parce que pour ceux qui se préparent réellement au changement climatique, ce sont des milliers d'arbres qui sont plantés, évidemment à due proportion. Il va falloir une vingtaine d'années pour que la canopée créée par ces arbres ait un véritable impact positif et que cela crée de véritables îlots de fraîcheur. Il est vraiment temps d'aller vers un rythme plus élevé si l'on veut réellement changer les choses sur ce sujet.

On s'est aperçu que la végétalisation des façades avait également un impact très fort. On a la chance localement d'avoir des horticulteurs de renommée nationale, voire internationale pour certains d'entre eux, par exemple ceux qui sont spécialisés dans les clématites. Est-ce que quelque chose a été mis en place avec eux ? Profite-t-on de ces personnes qui ont des compétences fortes dans ce domaine local pour contractualiser avec elles et développer ce type de production et d'installation chez nos concitoyens orléanais ?

Je terminerai avec les catastrophes naturelles. On en a une, et c'est dramatique pour les habitants de la rue de Bourgogne. Vous avez dit qu'il pouvait y avoir des raisons liées au sous-sol. Il me semble avoir vu passer autre chose. Je ne sais pas si vous le contestez, mais l'étude du BRGM montre que ce seraient plutôt des fuites de réseau qui seraient à l'origine de ces problèmes. Je voulais savoir ce que vous en pensiez et si vous remettiez en cause cette étude du BRGM. Voilà ce que j'ai entendu concrètement sur les raisons qui font que l'on a eu ces problèmes d'effondrement.

Pour ce qui est des zones à faible émission et la qualité de l'air, Monsieur le Maire, vous vous êtes réjoui il y a quelque temps du fait que l'on abandonne la ZFE pour notre métropole. Dans les échanges que j'ai pu avoir, y compris avec des commerçants et des commerçants non sédentaires, des solutions d'accompagnement existent, parce que les véhicules qui sont très polluants ne sont pas si nombreux. Il faut regarder les choses de manière très précise. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les classes ne sont pas données en fonction du degré de pollution, mais de l'ancienneté du véhicule. Regarder cela et, comme le font certaines collectivités, subventionner en complément des subventions déjà existantes et aider ceux qui ont réellement besoin de changer de véhicule pourrait être une piste qui pourrait permettre à l'ensemble de nos concitoyens, en particulier ceux qui ont une santé plus fragile, de bénéficier de cette baisse de la pollution dans notre métropole. Cela me paraît très important, au-delà des aspects économiques, d'être à l'écoute des problèmes de santé de nos concitoyens sur les enjeux de pollution de l'air dans notre métropole.

**M. le Maire** – Monsieur GRAND, j'ai une question. De quels immeubles de la rue de Bourgogne parlez-vous à propos du rapport du BRGM que vous avez cité ?

**M. GRAND** – Entre le 77 et le 83 rue de Bourgogne, non ?

**M. le Maire** – Vous parlez de 2022 ou de 2023 ? Nous sommes sur le rapport 2022. Ce que je dis est important, et si je vous pose cette question, c'est qu'elle n'est pas anodine.

**M. GRAND** – Je m'en doute. Les habitants de cette rue, en 2023, ont un réel problème. On parle en effet du rapport 2022, mais je peux vous dire que c'est un problème qui touche les Orléanais habitant rue de Bourgogne à ces adresses. C'est un véritable problème pour eux.

**M. le Maire** – Il y a d'autres propos à tenir que ceux que vous avez tenus si vous voulez les aider. C'est aussi simple que cela. Je vous l'expliquerai tout à l'heure, si vous le voulez. Ne dites pas, s'il vous plaît, que ce sont des fuites du réseau d'eau qui ont entraîné le sinistre sur les habitations concernées, parce que vous ne rendez pas service, et c'est faux ! C'est parce qu'il y a eu des glissements de terrain qu'il y a eu le problème sur le réseau d'eau. C'est pour cela que l'on a obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Si cela avait été ce que vous dites, nous n'aurions pas eu l'état de catastrophe naturelle et les gens seraient toujours dans le pétrin, alors que

nous sommes en train d'en sortir. Il y a deux cas très différents : le cas des 19, 21 et 23, et le cas plus loin au niveau des 70 et quelques. Nous sommes toujours en train de défendre les habitants de ces numéros sur la partie 2023. C'est pour cela que je vous ai posé la question. En 2022, la question de l'analyse des pourquoi a été tranchée, réglée. Elle va dans le bon sens et elle permet d'aider les riverains.

**M. GRAND** – Cela montre bien qu'une communication faite aux élus sur ce sujet pourrait éviter ce genre d'intervention.

**M. le Maire** – Toute la communication a été faite très largement.

**M. GRAND** – Pas sur ce sujet, et pas comme cela.

**M. le Maire** – Elle a été très largement faite.

**M. CHAPUIS** – Monsieur le Maire, chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur la question des mobilités actives et sur le bilan 2022 des questions de voirie et de sécurisation de pistes cyclables et de continuité du réseau. Cela a déjà été évoqué. Je n'évoquerai pas non plus, parce qu'on en a déjà parlé, la question des rues scolaires.

Je ferai deux propositions pour le rapport de développement durable pour 2023, voire pour 2024, puisque cela peut être un peu court pour 2023. Vous évoquez dans le rapport un travail d'inventaire sur la biodiversité et spécifiquement sur les arbres remarquables, les arbres dans le domaine public. Peut-être que j'ai mal regardé, mais il serait intéressant que cet inventaire soit partagé et qu'il puisse être intégré dans l'offre de l'office du tourisme. Pourquoi je dis cela ? J'ai rencontré très récemment des nouvelles pratiques touristiques autour du tourisme vert, où un certain nombre de touristes viennent voir des arbres remarquables dans leur parcours de visite touristique. Je trouvais que c'était intéressant que l'on puisse à la fois mieux connaître notre biodiversité, nos arbres, les cartographier, les identifier et que les Orléanais se les approprient en disant « vous avez un arbre remarquable qui a 300 ans » et puissent les partager. Je sais que certaines associations ont fait ce travail, mais je trouve que ce serait intéressant que l'on ait cette vision au niveau municipal.

Au-delà de la charte de l'arbre et du barème financier qu'il y a autour de l'arbre, il faudrait qu'on se réapproprie les arbres de nos communes et peut-être que l'on réfléchisse... Ce ne sera pas dans le bilan 2023, mais cela pourrait être une des actions menées en 2024. On pourrait s'inspirer et regarder le bilan de l'action que mène la Ville d'Olivet, qui distribue des arbres pour que les particuliers puissent planter des arbres résistants à la sécheresse dans leur jardin. Je trouvais que c'était intéressant que l'on puisse réfléchir à l'action qu'on peut avoir dans le domaine public, mais également dans les jardins privés qui sont souvent compliqués à toucher. Je trouvais la démarche intéressante. Il faut l'objectiver et voir l'impact que cela aura, mais ce serait intéressant de se réapproprier notre patrimoine naturel, de l'identifier et d'avoir une certaine fierté à habiter à côté d'un arbre remarquable.

Ma deuxième proposition a un peu la même forme que la première. Vous évoquez dans le document le plan de prévention du bruit avec 45 mesures en 2022. Je ne sais pas la publicité qui est faite de ces mesures, mais cela fait plusieurs fois que l'on évoque la question de ce plan bruit dans la ville. Il faut que l'on voie si l'on accepte, dans ces mesures, des mesures citoyennes. Il existe des logiciels et des applicatifs qui permettent à des citoyens de mesurer le bruit. Ce n'est pas la même reconnaissance scientifique dans cette mesure, mais cela pourrait être intéressant d'associer les habitants dans cette cartographie du bruit, ou du silence, que l'on a sur notre territoire municipal. Vous parliez de mieux connaître et de mieux partager. J'aimerais que l'on puisse mieux informer pour mieux s'approprier ces deux sujets à destination du grand public.

Je n'irai pas plus loin, parce qu'un certain nombre d'éléments ont été évoqués précédemment.

**M. le Maire** – Mes chers collègues. Comme vous êtes nombreux à souhaiter intervenir et que nous avons encore une cinquantaine de délibérations, je vous invite à la concision.

**Mme PICARD** – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais saluer le travail qui a été fait autour de ce rapport et la qualité du travail qui est fait par tous les services durant l'année, qui permet notamment à la ville d'Orléans de se hisser à la septième place au classement national des villes étudiantes de France sur 46. Parmi les critères de classement, je voulais mettre l'accent sur un critère très particulier qui est la qualité de l'air, qui est notée à 9 sur 10 dans notre ville. Pour élément de comparaison, dans ce même classement, la qualité de l'air montpelliéraine est à 3 sur 10. À Strasbourg, qui est la deuxième ville de ce même classement, la qualité de l'air est à 4 sur 10. Le critère de l'air est calculé en fonction du taux de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et du dioxyde d'azote et de l'ozone. C'est factuel, ce sont des chiffres qui sont calculés tous les ans. Cela peut nous permettre de nous comparer, comme vous le demandiez, aux

autres villes. Sur cet aspect, je voulais le souligner parce que je trouvais que c'était tout à fait pertinent.

**Mme KOUNOWSKI** – Je voudrais revenir, Monsieur ROY, sur certains points, notamment sur le chapitre « la ville décarbonée ». Certes, des efforts sont faits, mais je pense que l'on devrait pousser certains efforts par rapport à l'anticipation pour les années à venir. Je suis déjà intervenue sur ce sujet au conseil métropolitain, notamment sur le problème des prises électriques qui doivent être installées dans des parkings. C'est fait dans les parkings du centre-ville, mais ce n'est pas du tout le cas dans les quartiers périphériques de la ville d'Orléans. Je reprends l'exemple du centre commercial de la Bolière qui vient d'être rénové. On sait très bien que dans 10 ans, il y aura beaucoup moins de voitures à moteur thermique, mais on voit que n'a pas été prévue l'installation de bornes électriques pour recharger les voitures. C'est dommage parce que c'est une anticipation de ce qui va arriver dans les années futures.

Par rapport à la ville décarbonée, il faut aussi faire respecter le PLU et on ne le dit pas assez. Nous avons un règlement à La Source qui oblige à avoir des haies pour séparer les maisons, les logements, etc. On constate actuellement que beaucoup de ces haies disparaissent et, de plus, elles sont remplacées par des bâches en plastique. Le règlement existe, il faudrait le faire respecter. Malheureusement, il n'y a peut-être pas assez de personnes qui peuvent être prêtes à le faire, des agents municipaux par exemple, parce que cela demande du monde. C'est important parce que les haies permettent de respecter l'urbanisme d'origine de La Source et ce sont des lieux qui sont très propices au développement de la biodiversité, notamment des oiseaux. Des études sont faites actuellement et parlent de la disparition des oiseaux en ville, parce qu'il n'y a plus de haies. À la campagne, c'est pareil, on a enlevé les haies. Il faut absolument se battre pour que les haies reviennent dans nos villes.

Les arbres, c'est mon cheval de bataille et je continue. L'arbre est un puits à carbone, et par rapport à l'augmentation de température, il donne de la fraîcheur. On a une problématique sur les terrains privés où l'on abat des arbres – certes, il y a un vide juridique – tout simplement parce que les gens ne sont pas informés. Il faudrait un budget plus important pour informer les gens et leur dire : « si vous abattez votre arbre, voilà les conséquences, notamment avec le changement climatique ».

Concernant la rénovation thermique du bâti, mes collègues sont intervenus, mais il y a une omission, et c'est dommage. On parle de rénovation thermique des bâtiments publics, des équipements sportifs, mais quid des bâtiments culturels ? On a un vieillissement des bâtiments culturels qui ont 50 ans, par exemple le théâtre d'Orléans et le Centre national chorégraphique, et rien n'est prévu. Ce sont des passoires thermiques. D'ailleurs, les budgets pour chauffer les salles sont exponentiels à cause du coût de l'énergie. On donne des subventions pour essayer de combler cela, mais je pense qu'il faudrait amorcer une véritable politique pour une rénovation thermique de ces bâtiments.

Je terminerai par le problème des déchets. M. le Maire est allé à La Source lors du forum de quartier de La Source. Oui, les composteurs, mais attention, parce qu'on a un problème de prolifération de rats. Je crois que vous avez été interpellé là-dessus. Il faut vraiment qu'une action efficace soit faite parce que c'est un problème de santé publique.

Je terminerai par la tranquillité publique et la pollution sonore. On a, dans nos quartiers, des rodéos avec des quads, des motos, des voitures. C'est dangereux et cela fait énormément de bruit, notamment le week-end et le vendredi quand les gens sont dehors et que l'on voit passer ces véhicules à toute vitesse, et je ne parle pas de la nuit. Il y a quelque chose aussi à améliorer de ce point de vue.

**M. BOURREAU** – Je souhaiterais aborder trois points avec la plus grande concision dont je sois capable. Le premier est d'ordre général. Pourriez-vous me donner, pour ma bonne compréhension, le périmètre de la ville décarbonée ? S'agit-il des Orléanais dans leur ensemble ou uniquement des bâtiments communaux du périmètre lié aux politiques municipales et métropolitaines, puisqu'on ne parle pas de la même chose ?

Deuxième sujet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés au transport : je suis très heureux de voir que le vélo a été mis en avant comme le premier item. Cela démontre bien la conscience du sujet. Cependant, ne sont développés que les aides et services. C'est très important certes, mais rien sur la création de pistes cyclables sécurisées. Ce sont des sujets dont on parle régulièrement ici ou à la métropole depuis le début du mandat. Je sais bien qu'il s'agit du rapport 2022, mais à ce jour, le plan vélo est toujours au point mort, sans nouvelles pistes cyclables continues et sécurisées à l'échelle de notre ville.

Troisièmement, vous avez évoqué le stationnement, mais rien sur le futur plan de circulation qui, si je me souviens bien de ce que nous avait dit M. LEMAIGNEN, devait être présenté fin 2023, donc en ce moment même. Je voudrais savoir où l'on en est de ce plan de circulation qui serait un préalable

indispensable à toute politique vélo volontariste. Peut-être que l'on trouvera ce nouveau plan de circulation – c'est un vœu que je formule – dans le rapport de développement durable 2023.

**M. le Maire** – Merci, Monsieur BOURREAU, pour la concision.

Je vous invite à faire tous de même.

**M. CHANCERELLE** – Un mot sur ce rapport pour se souvenir d'où l'on vient et où l'on est aujourd'hui. Il y a 20 ans, le développement durable n'était même pas un sujet, et en une vingtaine d'années, une vraie marche a été franchie et il y a eu une accélération depuis trois ans. Les chiffres du rapport le montrent bien. Il y a une acculturation collective, et c'est important. Ce sont des sujets qui faisaient peut-être parler avant dans certains cercles très restreints. Maintenant, tout le monde en parle et je crois que la société est mûre pour s'approprier tout cela. Je voulais d'abord souligner cette accélération.

La deuxième chose est la question de l'acceptabilité. C'est très bien d'avoir beaucoup d'idées, mais il faut quand même rendre cela acceptable pour le grand public. Il y a la question de la cohésion sociale qu'aborde d'ailleurs très bien le rapport. On en a parlé la dernière fois par rapport aux ZFE, la question du développement durable n'est pas une évidence pour tout le monde et pour tous les portemonnaie, donc il faut la rendre acceptable et compréhensible. Il y a un vrai rôle, notamment de notre municipalité, sur la proximité. L'explication se passe lors des forums, lors des rencontres avec nos concitoyens. Il faut vraiment que l'on s'imprègne de ce rapport de développement durable pour être capable, chacun des élus de la Ville, de répondre à nos concitoyens et d'échanger avec eux.

L'autre point est la coconstruction. La Ville fait beaucoup, la métropole fait beaucoup, mais elle ne peut pas tout faire. Pour cela, il faut que l'on travaille en lien avec les institutions, mais aussi avec les associations et les citoyens. C'est un travail collectif qui ne se fait pas du jour au lendemain. Il ne faut pas oublier cette dimension, parce qu'elle est extrêmement importante dans nos différentes délégations. Je le vois à mon échelle culturelle. Vous parliez de la rénovation bâtementaire, Madame KOUNOWSKI. Quand vous voyez le nombre d'équipements culturels de la ville d'Orléans, beaucoup sont rénovés. Effectivement, il y a les très gros que l'on voit, et vous parlez du théâtre. Vous avez sans doute raison, mais il y a énormément de chantiers qui sont menés en même temps. On a pour perspective la rénovation du conservatoire, la rénovation du musée, autant de chantiers très lourds à mettre en place, qui ont été construits dans une époque où la question du développement durable n'était pas la priorité, loin de là.

Dernière chose : la question du faire mieux en restant réaliste. On peut avoir des intuitions ou des idées qui peuvent sembler très bonnes, mais qui ne sont pas si simples à mettre en place. Planter des arbres, d'accord, mais dans une ville, ce n'est pas toujours évident, d'autant plus quand elle n'a pas été conçue de cette manière ou qu'elle a des sous-sols comme ceux d'Orléans. Créer de l'énergie solaire, très bien, mais on ne va pas faire des champs solaires. Il faut essayer d'abord de les mettre sur les bâtiments.

Ces solutions mettent du temps à se mettre en place. Le pragmatisme ne se décrète pas, donc il faut travailler et les services le font à longueur de journée. On a des solutions, il y a du petit, il y a du gros. Cela va être des grosses rénovations, du plus petit. Vous parliez de bruit. On est en train de mettre en place une charte de la tranquillité publique pour que nos événements, notamment culturels, permettent aux Orléanais de profiter de la culture sans la subir. Ce sont autant de petites choses pour aboutir à une conclusion qui est qu'en matière de développement durable, certes, il faut accélérer et accélérer encore plus, mais il faut aussi rester équilibré.

**M. NANTIER** – Monsieur le Maire, chers collègues, dans la tendance de ce que disait M. CHANCERELLE, je pense que nous sommes tous issus de décennies de société de consommation et on ne peut pas corriger le tir d'un seul coup. J'aurais tendance à dire, pour remonter un peu le moral de nos Orléanais qui nous écoutent ou qui nous regardent, que des choses sont faites. Ce ne sont pas de très grandes choses, mais il y a des petits cailloux qui sont systématiquement mis en place. Je citerai deux ou trois choses, mais la liste est longue comme le bras. On a travaillé avec les composteurs dans les parcs et jardins. Dans le quartier Bourgogne, des composteurs de déchets ménagers résiduels seront bientôt mis en place. Il y a quelque temps, pour la deuxième année, on a remis à certains commerçants et artisans des éco-défis. Je m'arrête là pour ne pas alourdir le débat, mais il y a des choses qui sont faites.

**M. MONTILLOT** – Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai entendu parler d'indicateurs et du fait que c'était opportun d'avoir des indicateurs sur le développement durable. Je voudrais évoquer quatre points extrêmement rapides, dont le premier sur les transports en commun. Cela a été évoqué par Romain ROY et par quelques autres. C'est pour rappeler deux éléments sur les décisions qui ont été prises en un temps record, en moins de trois ans, avec un nouveau parc principalement hybride, mais

hybride électricité bioéthanol. En l'occurrence, c'est une diminution de 75 % du CO<sub>2</sub> et de 33 % des particules fines.

Cela nous renvoie à la qualité de l'air. Fanny PICARD est intervenue sur les informations qui étaient données par le journal L'Étudiant dans le sondage sur les 46 villes universitaires. Au-delà du chiffre de 9 sur 10 pour la ville d'Orléans, c'est la première ville de France métropolitaine pour la qualité de l'air. Il n'y a donc qu'Outre-mer que la qualité de l'air... On parle de villes, pas de villages. Je pense qu'en Lozère ou en Corrèze, on peut avoir des indicateurs supérieurs. En ville, en France métropolitaine, c'est la qualité de l'air la plus pure. D'ailleurs, nous sommes deux fois en dessous du plancher qui nécessite la mise en œuvre des ZFE, zones à faibles émissions. Pour compléter ce qui était évoqué, cela paraît très important de le souligner.

Un autre élément qui a été évoqué est le chauffage urbain. Au-delà de la géothermie ou géo-énergie sur lesquelles M. le Maire aura sans doute beaucoup de choses à dire, je voudrais rappeler qu'il y a maintenant un nombre important d'années – 15 ans, 18 ans, Monsieur le Maire ? – les décisions politiques qui ont été prises, à la fois la centrale biomasse Sud à La Source et la centrale biomasse aux Groues, sont l'élément moteur du chauffage urbain. Elles le sont pour la ville d'Orléans, alors qu'il s'agit d'une décision de la Ville d'Orléans... Vous avez pu voir, à grand renfort de presse, le fait que la mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle se félicite que ses équipements administratifs soient maintenant connectés à la centrale biomasse de la ville d'Orléans sur le terrain des Groues. C'est parce qu'il y a 15 ans ou 18 ans que nous avons anticipé sur le sujet que nous avons aujourd'hui beaucoup moins d'émissions de particules fines et de CO<sub>2</sub> que sur les autres territoires, en plus de ce qui est prévu pour la géo-énergie. C'est pour répondre aux directives européennes du 21 mai 2008 sur lesquelles nous sommes très en avance.

Concernant les bâtiments publics, je voudrais rappeler qu'au-delà de ce qui était indiqué sur certains bâtiments culturels, sur la quasi-totalité du patrimoine scolaire, sur les 67 écoles, l'immense majorité a fait l'objet de rénovations, avec la création de deuxième peau comme un certain nombre d'écoles comme Romain Rolland, la construction de nouveaux équipements et le changement de la quasi-totalité des huisseries, portes et fenêtres, pour ces bâtiments.

En ce qui concerne les rodéos, soyons très clairs, il y en a toujours, mais dix fois moins qu'en 2001-2002, puisque cela correspond à la faiblesse, non plus des particules fines, mais du nombre d'appels téléphoniques que nous recevons au CSO et de ce qui est constaté sur le terrain. Il en reste, mais dix fois moins qu'il y a une vingtaine d'années. C'est pour marquer, en termes d'indicateurs, les évolutions sur une période d'une vingtaine d'années.

**M. ROY** – Je vais essayer de faire concis et de répondre sans citer les noms aux différentes questions.

La partie indicateurs et comparatifs est déjà acceptée. C'est au travail pour 2024. Aujourd'hui, on n'a pas beaucoup de collectivités qui nous offrent ces indicateurs en open data. Ce n'est pas facile pour nous d'aller récupérer un panel de métropoles identiques à la nôtre. En revanche, on s'en occupe. J'espère que l'on pourra vous le présenter en 2024. C'est quelque chose qui confortera là où l'on en est, là où l'on a besoin d'accélérer et, dans la majorité des cas, là où l'on est déjà présent.

Concernant la partie solarisation, Monsieur le Maire, je vous laisserai répondre. De la même façon que l'on a imaginé le schéma directeur des bornes, on avait dit que l'on prenait le temps de faire pour longtemps. Le schéma directeur des bornes, soit on le donne à un AMI (appel à manifestation d'intérêt), soit on le donne à un quartier privé, soit on y va de façon décousue. On a décidé d'attendre la Région et le Département pour coordonner une stratégie de développement des bornes sur notre territoire métropolitain et départemental. À partir de 2024, après deux ans et demi de travail, on s'est mis d'accord sur des schémas de développement de concert avec la métropole. Beaucoup de questions ont été posées et c'est aussi avec la métropole que cela se décidera. On va le développer dans la ville d'Orléans et dans la métropole : 10 000 déploiements de bornes à horizon 2030.

Vous m'avez dit que l'on en a déjà dans le centre-ville ; on en a déjà 38. On va passer de 38 à plusieurs centaines ou plusieurs milliers dans le centre-ville. En fonction du passage, du stationnement et de l'attractivité commerciale, si l'on était parti de façon décousue, on aurait pu avoir des bornes de recharge lente, de recharge rapide, de recharge ultrarapide, avec des quartiers très attractifs ou d'autres peu attractifs. Plutôt que de le faire par rapport à l'appétence de la rentabilité, on a décidé d'avoir un maillage territorial coordonné et qui ait une certaine cohérence dans le prix proposé à l'utilisateur, parce qu'on ne veut pas – pardonnez-moi du terme – que ce soit le Far West. On peut avoir des emplacements très rentables pour des directives, mais on peut aussi le faire développer par un tiers et laisser l'espace public à disposition, comme le solaire photovoltaïque parfois, contre une redevance, ou monter en compétences sur le sujet pour garder peut-être un atout comme une politique de stationnement. Tout cela prend du temps, de faire pour longtemps. C'est un schéma que l'on a coordonné, Département, Région, métropole et Ville d'Orléans, qui va voir son

déploiement à partir de 2024, avec une ambition d'environ 10 000 bornes accessibles depuis l'espace public dans toute la métropole.

Concernant le chauffage urbain, j'ai entendu géothermie, le solaire, l'éolien l'hydraulique, certes, mais la Ville et la métropole ont fait un choix. Dans le combat contre le carbone, il y a ce qui est la mode... Le réinvestissement dans un outil de production a un coût carbone et l'utilisation d'un outil de production a un coût carbone. Nous avons choisi, il y a plus de 15 ans, de la biomasse, qui a un potentiel de raccordement. Les choses avaient été bien faites et pour longtemps, parce qu'il y a un potentiel encore certain de raccordement de l'espace public ou de d'espaces de collectivités. Tous les ans, ces délégations raccordent des nouveaux logements ou des nouveaux quartiers au chauffage urbain. On pourrait partir sur la géothermie comme on l'a fait pour le CO'Met : 70 % de l'outil fonctionne avec la géothermie, chaud-froid. L'hôpital, qui n'est pas si vieux que cela, fonctionne pour grande partie avec la géothermie. On n'exclut pas la géothermie pour des projets qui sont éloignés du réseau urbain de chaleur, mais à partir du moment où l'on peut étendre ce réseau urbain et qu'il a la capacité de fournir, le choix de construction carbone et d'extension, donc d'exploitation et d'optimisation de cet outil, est fait en cohérence avec le potentiel et les collectivités ou les différentes villes. On peut être fiers que différentes villes de la métropole se raccordent au réseau de chaleur urbain développé par la Ville d'Orléans et un peu par Fleury.

S'agissant des pistes cyclables, la Ville d'Orléans, à son niveau – c'est un projet métropolitain – pousse de tout son poids, et vous seriez sûrement surpris parfois de savoir qui apporte des résistances, pour voir l'axe Nord/Sud apparaître avant la fin de ce mandat. Ce sont 15 à 17 kilomètres d'Orléance à Orléans La Source, mais encore faut-il que toutes les collectivités se mettent d'accord sur la route à laquelle cela va se raccorder et passer. Orléans n'est pas un frein pour le développement du plan vélo.

Sur les indicateurs de développement de pistes vélo ou de sécurisation, dans le début de mandat, nous en avons fait autant que durant les mandats précédents. Certes, ce n'est pas assez, nous sommes tous convaincus que la mobilité active et les mobilités douces doivent être privilégiées, mais pas au détriment des mobilités partagées. Il faut aussi que l'on ait ces axes structurants métropolitains qui soient faits en coordination, un peu comme le schéma des bornes électriques. Cela prend parfois un peu de temps pour se mettre d'accord. On sait tous que l'on veut aller au même endroit, mais par quel chemin ? On y est presque. Cette colonne vertébrale Nord/Sud est assez importante pour que, demain, à la main des collectivités, plus proches de leur territoire, on puisse faire les vertèbres et les ramifications. La Ville d'Orléans ne met pas de frein par rapport à cela.

Concernant la coordination voirie, vous avez parlé des bus électriques et bus hydrogène. On a essayé de marier l'économie, l'écologie et la résilience. Le bus hydrogène est un bus électrique avec une batterie hydrogène. Nous avons des bus électriques avec des batteries lithium. Il se trouve que la batterie technologie lithium apporte un confort d'utilisation déjà bon pour le territoire. On n'a pas un territoire avec beaucoup de relief, on a un territoire étendu mais qui ne présente pas une consommation électrique qui nécessite absolument de passer à de l'hydrogène. On a fait le choix de repenser la stratégie tout électrique. Il faut néanmoins être conscient que la majeure partie de nos dépenses énergétiques sont en électrique : le tramway est électrique, les petits véhicules sont électriques. Nos gros véhicules sont hybrides (récupération d'électricité au freinage ou rechargeables) et avec biocarburant pour certains ou tout électrique. Le biocarburant apporte une certaine forme de résilience si l'on devait avoir un défaut d'approvisionnement en électricité. L'électricité se stocke sur 24 ou 48 heures, mais pas sur plusieurs jours ou plusieurs semaines.

Nous avons fait le choix de la mission de service public en disant : « attention, nous devons quand même être à l'heure pour les enfants, pour le personnel, pour les 150 000 personnes qui utilisent le transport en commun par jour, si nous avons un défaut d'approvisionnement ou des prix qui s'envolaient ». L'histoire n'a pas mis longtemps à nous donner raison sur cette forme de résilience, puisque l'année dernière, les prix se sont totalement envolés et la partie approvisionnement était plus qu'incertaine à l'entrée de l'hiver. La mémoire humaine est parfois un peu courte, mais je rappelle que l'année dernière, la moitié de nos réacteurs nucléaires étaient arrêtés, par choix peut-être dogmatique. Le choix a été réorienté, ce qui va apporter une autre forme de résilience. La mission de service public veut que l'on ait un mix énergétique biocarburant qui apporte, avec l'achat d'électricité verte à 100 % depuis 2022, une diminution du CO<sub>2</sub> de 85 % et des particules fines pour le réseau de transports en commun de 35 %.

Concernant la rénovation des écoles, le fait qu'il y en avait eu une par an et que cela prendrait 67 ans pour les 67 écoles, ne correspond pas tout à fait au calcul que je fais. Florent MONTILLOT l'a dit, on s'occupe bien des écoles. Certaines sont plus à rénover que d'autres, mais heureusement, la majorité d'entre elles ne sont pas à rénover. Il y a des points d'amélioration sur l'isolation, la ventilation, les systèmes énergétiques, mais le durable, c'est prendre le temps de faire pour longtemps. On préfère faire une enveloppe totale du bâtiment. Je pense à l'école du Châtelet avec une rénovation lourde

*dans son intégralité, mais cela veut dire aussi qu'il faut les entreprises sur le territoire, il faut être monté en compétences sur la coordination et il faut avoir des chantiers modèles pour accompagner la formation et les entreprises. Si vous traversez la France et vous faites venir des travailleurs détachés d'autres pays pour faire des travaux chez vous pour aller plus vite sur la rénovation de vos écoles, à la fin, le carbone, qu'il soit dans le transport ou la rénovation thermique de la ville d'Orléans, si on ne le réussit que chez nous, on se met le doigt dans l'œil en pensant qu'on aura réglé le problème. Il faut monter en compétences le territoire, il faut former les gens et les entreprises, peut-être les labelliser, avoir des chantiers témoins. C'est comme cela qu'on procède, en ayant des beaux chantiers références et témoins pour dire : « demain, c'est ce que l'on veut partout à chaque fois que l'on va prendre la décision de rénover ». C'est ainsi que l'on travaille. Je pense à l'école du Châtelet ou à d'autres qui ont été rénovées.*

*Concernant la végétalisation en ville, j'ai entendu des choses sur les haies et sur la biodiversité. On partage.*

**M. le Maire** – *Je vais vous demander de conclure, Monsieur ROY, s'il vous plaît.*

**M. ROY** – *C'est quelque chose que l'on développera avec vous. On a une expérimentation au lycée Charles Péguy sur la végétalisation en façade.*

*Les fuites du BRGM, vous avez répondu, la ZFE aussi.*

*Les inventaires avec l'office du tourisme, Monsieur CHAPUIS, je suis plutôt d'accord avec vous, ce sera à partager.*

*Offrir des arbres, pourquoi pas. La mesure du bruit à partager en open data : beaucoup d'éléments sont en open data, donc il faut que je vérifie si cette partie l'est également, mais il n'y a pas de raison qu'on ne la mette pas demain.*

*Je vous ai donné la majeure partie des réponses. On pourra en rediscuter.*

**M. le Maire** – *Merci beaucoup. Merci à tous pour ce débat.*

*Effectivement, Monsieur MONTILLOT, nous avons été précurseurs. Nous avons commencé dès 2003 et nous n'avons pas attendu que le développement durable vienne au cœur des préoccupations pour commencer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Dès les années 2010, on réduisait, notamment par la transformation de la totalité du chauffage urbain, de plus de 12 % nos émissions globales, sur l'ensemble du territoire, des gaz à effet de serre. Il y a de multiples autres exemples dans le domaine de l'eau et de la végétalisation notamment.*

*Il est vrai aussi que nous avons une très forte ambition. Elle a été écrite : réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030, c'est-à-dire demain matin. Il est vrai aussi que pour réussir cette ambition, il ne faut pas mener des opérations ponctuelles ici ou là, comme l'a très bien dit M. ROY. Il faut globaliser et massifier, sinon nous n'y arriverons pas. Nous pourrions faire un peu de communication ici ou là, mais cela ne changera pas l'équation du problème. Pour massifier notamment la production d'énergies renouvelables, il faut changer complètement la gouvernance et se doter des moyens nécessaires. C'est exactement ce que nous avons fait durant l'année 2022 et en 2023. C'est notamment la création de la SPL Orléans Énergies, qui va être le bras séculier de l'action de la Ville d'Orléans, de la métropole d'Orléans, des 22 communes de la métropole pour porter cette production d'énergies renouvelables à la hauteur du besoin, et pas seulement pour faire quelques actions ici ou là.*

*Ce sont exactement les objectifs qui ont été assignés en 2022. Je rappelle qu'en 2020 et 2021, nous étions encore dans le Covid. Je veux bien que nous n'allions pas suffisamment vite, mais on ne peut pas tout faire en même temps, et je pense que tout le monde en est conscient. En 2022 – c'est l'objet de ce débat, et nous avons débordé très largement du rapport 2022 pour parler d'aujourd'hui –, nous sommes dans cette préparation. Je préfère prendre le temps de globaliser et massifier plutôt que de faire des coups de « com », donc on ne les fait pas. Maintenant, et de plus en plus, nous sommes d'aplomb. La SPL a été créée en juillet dernier, elle a commencé tout son travail. Le premier AMI (appel à manifestation d'intérêt) a été lancé et l'on a les premiers résultats. Tout cela va s'engager, notamment l'année prochaine. J'ai bien dit 2030, et c'est déjà une très forte ambition, donc ne me dites pas tous les ans que nous ne sommes pas aux objectifs de 2030. Évidemment que nous n'y serons pas.*

*Tous les éléments de cette politique sont maintenant d'aplomb. J'ai parlé des questions d'énergie ; c'est une question clé. Nous pouvons parler de l'eau. Un très gros travail a été fait pour que les choses se mettent en place, et des actions ont déjà commencé. Vous avez parlé de la STEP de La Source, c'est une première action importante. Il va y en avoir d'autres, elles sont en train d'arriver. Si quelqu'un sait aller plus vite que ce que nous faisons, je suis preneur. Je sais bien aussi quel est le*

*tissu de contraintes, y compris réglementaires, auquel nous sommes confrontés. Globalement, nous avançons vite. C'est vrai dans le domaine de la biodiversité, et on va le voir tout à l'heure. C'est vrai dans le domaine de la gestion des déchets. M. ROY a donné des chiffres sur la réduction des déchets déjà obtenue et sur les objectifs qui sont fixés pour la suite. C'est vrai dans le domaine de la mobilité. Je sais bien qu'il y a une petite rhétorique, une petite musique qui veut accréditer l'idée que nous ne faisons pas de pistes cyclables, mais c'est complètement faux. À chaque fois que nous refaisons de la voirie, on intègre la préoccupation cyclable. On intègre – Monsieur GRAND, je crois que c'est vous qui l'avez évoqué – les propositions de l'association DAMMO. Le but est de travailler avec cette association et avec les autres pour répondre à ces préoccupations et demandes.*

*Je ne vais pas être trop long, mais comme je le dis régulièrement, il y a une ambition très forte et nous nous dotons des moyens pour répondre à cette ambition. Je ne suis pas dans des calculs bassement électoralistes, je suis dans le travail sérieux, en profondeur, dans les 10 ans qui viennent, et les 10 ans s'affranchissent des réalités électorales, pour qu'à l'horizon de ces moins de 10 ans, nous ayons largement réussi cette transition écologique et énergétique. D'ailleurs, cette transition durera en permanence, parce que ce n'est pas 10 ans, puis tout va bien. C'est tout le temps que l'on évoluera pour faire toujours encore mieux. En tout cas, on est complètement engagé, et je remercie les uns et les autres.*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-006 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Orléans Métropole -  
Actualisation des membres

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Régine BREANT, Evrard LABELLEE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 6 Finances - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Orléans Métropole - Actualisation des membres.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

Cette commission, qui réunit exclusivement des représentants des communes, a pour mission d'évaluer le coût des transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul des attributions de compensation. Les conclusions de la commission font l'objet d'un rapport soumis à l'approbation des communs membres. Les évaluations figurant dans le rapport sont validées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Par délibération du 26 novembre 2020 et en application de l'article 1609 nonies paragraphe IV du code général des impôts, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole a défini la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ainsi que suit :

- 5 membres pour la commune d'Orléans,
- 2 membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans),
- 1 membre pour les autres communes.

La liste des membres est la suivante :

- M. Michel MARTIN, 3ème Maire-Adjoint ;
- Mme Chrystel DE FILIPPI, Adjointe au Maire ;
- Mme Isabelle RASTOUL, Adjointe au Maire ;
- M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Adjoint au Maire ;
- M. Thibaut CLOSSET, Conseiller municipal délégué.

Mme DE FILIPPI ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il convient de la remplacer.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- désigner Mme Régine BREANT comme représentante de la Commune d'Orléans afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'Orléans Métropole.

**M. MARTIN** – C'est une commission qui sera importante, puisque cette année, il y a des transferts de compétences : le Parc floral, les musées, le complexe du Baron.

**M. CHAPUIS** – Nous nous abstiendrons et nous regrettons que sur les 5 élus qui ont été désignés, aucun élu de l'opposition ne soit représenté. L'usage voudrait que l'on puisse au moins proposer à un élu de l'opposition d'être présent. Vous me répondrez comme vous l'aviez fait en 2020 que les autres villes ne le font pas, mais les autres villes n'ont que 2 représentants et nous en avons 5. Nous regrettons, et c'est pour cela que nous nous abstiendrons, que l'opposition ne soit pas associée au débat passionnant que M. MARTIN vient d'évoquer.

**M. MARTIN** – Il faut voir la répartition telle que vous l'évoquez au niveau de la métropole.

**M. le Maire.** - Oui, au sein de la métropole, tout le monde est représenté. La représentation proposée est tout à fait logique, mais j'entends votre remarque.

ADOPTE AVEC 12 ABSTENTIONS, 41 VOIX POUR

NON PARTICIPATION AU VOTE DE REGINE BREANT

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-007 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances – Budget principal et budget annexe – Décision modificative n°2 – Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Evrard LABLEE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 54        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
|                                       |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 7 Finances – Budget principal et budget annexe – Décision modificative n°2 – Approbation.

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

**- approuver la Décision Modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2023**, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 27 318 331,20 €.

**1 Sont inscrits en section de fonctionnement :**

En recettes, les inscriptions s'élèvent à – 891 388 € de recettes réelles.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à – 891 388 €, dont 1 945 174,28 € de dépenses réelles et -2 836 562,28 € de dépenses d'ordre correspondant à la diminution du virement à la section d'investissement.

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                          | <b>DEPENSES</b>      | <b>RECETTES</b>      |
|---|----------------------|----------------------|
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                      | -930 138,00 €        |
| 74 - Dotations et participations                          |                      | 36 750,00 €          |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  |                      | 2 000,00 €           |
| 011 - Charges à caractère général                         | 7 324,28 €           |                      |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés             | 1 582 167,00 €       |                      |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | -2 836 562,28 €      |                      |
| 65 - Autres charges de gestion courante                   | 354 237,00 €         |                      |
| 67 - Charges spécifiques                                  | 1 446,00 €           |                      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>-891 388,00 €</b> | <b>-891 388,00 €</b> |

**Recettes réelles de fonctionnement : - 891 388 €**

- Inscription de 64 503 € de recettes complémentaires au titre du stationnement comprenant :
  - l'accroissement de l'activité des Agents de Surveillance sur la Voie Publique : 62 503 €
  - la gestion de la Délégation de Service Public : 2 000 €
- Inscription de 20 000 € de recettes au titre de participations aux bourses des étudiants de l'université de ZAGREB
- Inscription de 10 000 € de subvention versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre du poste d'adjointe au responsable du service Ville d'Art et d'Histoire

- Inscription de 6 750 € de recettes de subvention dans le cadre de la convention de financement en soutien à Festiv'assos
- Inscription de 2 359 € de recettes complémentaires de ventes de billets de visites par l'office de tourisme dans le cadre de Ville d'Art et d'Histoire
- Annulation de 995 000 € de recettes de stationnement

**Dépenses réelles de fonctionnement : 1 945 174,28 €**

- Inscription complémentaire de 1 582 167 € de dépenses de masse salariale avec :
  - L'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice et de l'évolution des grilles pour 1 350 000 €
  - Le remboursement à Orléans Métropole de la masse salariale de la Direction des Systèmes d'Information suite à la mise en œuvre de la nouvelle convention des services communs pour 232 167 €
- Inscription de 130 000 € de dépenses complémentaires de subvention au profit d'ECO VOLLEY dans le cadre d'une avance
- Inscription de 104 000 € de dépenses liées au péril Bourgogne :
  - 60 000 € au titre du relogement d'urgence des sinistrés de la rue Bourgogne
  - 44 000 € au titre de prestations de monitoring de la rue de Bourgogne
- Inscription de 45 737 € de dépenses de subvention à verser au conservatoire des Espaces Naturels
- Inscription de 26 500 € de subvention versée à la Maison de Santé Madeleine BRES
- Inscription de 20 000 € de subvention à destination des sinistrés du Maroc via la Fondation de France
- Inscription de 9 500 € de bourses aux étudiants de l'université de ZAGREB
- Inscription de 9 052,28 € de dépenses dans le cadre de l'abonnement à AEF - outil de travail et de veille numérique
- Inscription de 7 000 € de dépenses complémentaires au titre de subventions versées dans le cadre de l'installation de médecins
- Inscription de 5 000 € de dépenses liées à la réparation de la vidéo-protection après avoir subi des dégradations suite aux émeutes et à un violent orage
- Inscription de 3 000 € de subvention supplémentaire à verser à la Banque Alimentaire
- Inscription de 1 446 € de dépenses d'annulation de titre sur exercices antérieurs
- Inscription de 1 772 € de dépenses dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens dont :
  - 1 000 € au titre du nettoyage d'un logement suite au départ de réfugiées ukrainiens
  - 772 € au titre d'acquisition de petit équipement

➤ Dans ce contexte, l'autofinancement diminue de - 2 836 562,28 €.

**ADOpte AVEC 8 ABSTENTIONS ET 46 VOIX POUR**

**2 Sont inscrits en section d'investissement :**

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 28 209 719,20 €, dont 4 489 973,48 € de recettes réelles comprenant une diminution de l'emprunt d'équilibre de - 1 186 754,17 €, et 23 719 745,72 € de recettes d'ordre comprenant - 2 836 562,28 € de diminution du virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 28 209 719,20 €, dont 1 653 411,20 € de dépenses réelles et 26 556 308,00 € de dépenses d'ordre.

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                | <b>DEPENSES</b>        | <b>RECETTES</b>        |
|--|------------------------|------------------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement |                        | -2 836 562,28 €        |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations  |                        | 3 333 000,00 €         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées             |                        | -1 186 754,17 €        |
| 13 - Subventions d'investissement              | 212 119,00 €           | 1 112 585,45 €         |
| 23 - Immobilisations en cours                  | 14 000,00 €            | 1 200 000,00 €         |
| 27 - Autres immobilisations financières        | 500,00 €               | 500,00 €               |
| 45xx - Travaux effectués d'office              | 30 642,20 €            | 30 642,20 €            |
| 041 - Opérations patrimoniales                 | 26 556 308,00 €        | 26 556 308,00 €        |
| 204 - Subventions d'équipement versées         | 1 200 000,00 €         |                        |
| 20 - Immobilisations incorporelles             | -50 000,00 €           |                        |
| 21 - Immobilisations corporelles               | 246 150,00 €           |                        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>28 209 719,20 €</b> | <b>28 209 719,20 €</b> |

**Recettes réelles d'investissement (hors emprunt d'équilibre) : 5 676 727,65 €**

- Inscription de 3 333 000 € de recettes de cessions comprenant :
  - 2 760 000 € au titre de la cession de la Maison de Santé Rue A Gault
  - 238 000 € au titre de parcelles au Clos de la Motte
  - 335 000 € de cessions diverses
- Inscription de 1 200 000 € équilibrés en dépenses / recettes au titre de régularisation comptable dans le cadre de la ZAC Val Ouest
- Inscription de 779 487 € de recettes complémentaires au titre de la convention de Projet Urbain Partenarial de l'ancien site BRICORAMA
- Inscription de 212 119 € équilibrés en dépenses / recettes au titre des Frais Post Stationnement dans le cadre l'accroissement de l'activité des Agents de Surveillance sur la Voie Publique
- Inscription de 65 700 € de recettes de subvention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de la création et l'aménagement d'un poste de commandement de crise au sein des locaux de la mairie d'Orléans
- Inscription de 38 685,36 € de recettes de subvention dans le cadre d'installation de capteurs de dioxyde de carbone - CO2 - en milieu scolaire
- Inscription de 30 642,20 € d'opérations pour compte de tiers équilibrés en dépenses / recettes au titre de la lutte contre l'insalubrité
- Inscription de 16 594,09 € de recettes au titre de subvention dans le cadre des travaux de comblement de la carrière Saint Vincent au titre de la parcelle du Palais des sports
- Inscription de 500 € équilibrés en dépenses / recettes au titre de la constitution de caution dans le cadre d'un séjour du Conseil Municipal des Jeunes

**Dépenses réelles d'investissement : 1 653 411,20 €**

- Inscription de 1 200 000 € équilibrés en dépenses / recettes au titre de régularisation comptable dans le cadre de la ZAC Val Ouest
- Inscription de 212 119 € équilibrés en dépenses / recettes au titre des Frais Post Stationnement dans le cadre l'accroissement de l'activité des Agents de Surveillance sur la Voie Publique
- Inscription de 210 000 € de dépenses de préemption d'un bien rue de la vieille levée le cadre de la constitution de la réserve foncière
- Inscription de 30 642,20 € d'opérations pour compte de tiers équilibrés en dépenses / recettes au titre de la lutte contre l'insalubrité
- Inscription de 500 € équilibrés en dépenses / recettes au titre de la constitution de caution dans le cadre d'un séjour du Conseil Municipal des Jeunes
- Inscription de 150 € de dépenses de mobilier liées à l'accueil de réfugiés ukrainiens

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est diminué de 2 836 562,28 € et l'emprunt d'équilibre 2023 est diminué de 1 186 754,17 €.

Annexe(s) : 1

- Document budgétaire

**M. MARTIN** – Deux opérations méritent d'être signalées. Nous avons anticipé peut-être un peu rapidement une évolution des recettes du stationnement. Or, les enquêtes sont en cours. Le périmètre qui avait été envisagé budgétairement est retiré.

Deuxièmement, nous avons une augmentation assez importante des frais de personnel parce que, et ceci nous est imposé, la valeur du point d'indice a été augmentée de 1,5 point à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2023, ce qui représente en actualisation 1,35 M€.

Cela avait déjà été porté à votre connaissance, nous inscrivons 130 000 € de dépenses complémentaires de subvention au profit du volley-ball, l'ECO, dans le cadre d'une avance qui sera remboursable.

**M. DEVERGE** – Monsieur MARTIN, vous l'avez dit dans vos propos introductifs, on a, au titre des recettes, une annulation des recettes de frais de stationnement à hauteur de 995 000 €. Où en est-on sur le principe et sur l'éventuelle ligne budgétaire pour ce point l'année prochaine ?

**M. le Maire** – On en parlera au moment du vote du budget 2024. En l'occurrence, on est sur la DM n° 2, Monsieur DEVERGE.

**M. MARTIN** – Nous avons anticipé cette écriture, mais aujourd'hui, elle n'est pas d'actualité. C'est normal que, dans les anticipations budgétaires, il y ait parfois des effets de report. Comme c'est une écriture importante, on la signale. C'est la transparence financière.

ADOPTE AVEC 8 ABSTENTIONS ET 46 VOIX POUR

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-008 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances - Règlement Budgétaire et Financier - Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gérard GAUTIER

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 54        |
| Quorum.....                                      | 28        |



**M. LEMAIGNEN** – Je me réjouis de cette évolution. Dans les cours de finances publiques que je donnais depuis 1992, j'évoquais cette question. Je pense que c'est très bien, parce qu'on a une bonne programmation des investissements à la Ville d'Orléans. C'est notre programme prévisionnel d'investissement. On avait un vrai problème dans le système classique, à savoir que par exemple, lorsqu'on engage un investissement pluriannuel – je pense à la faculté –, pour engager un marché, il faut d'abord avoir les crédits. Il faut, dès la première année, voter tous les crédits même s'ils sont consommés en deux, trois ou quatre ans. Cela rendait un budget assez peu lisible. Les AP/CP permettent de voter l'équilibre du budget uniquement sur les crédits de paiement, c'est-à-dire sur les décaissements de l'exercice, et cela permet d'avoir une bien meilleure lisibilité.

Comme l'a dit Michel MARTIN, il faut faire attention, il faut de la rigueur et il ne faut pas faire comme l'État. L'État a une fâcheuse tendance à faire un effet d'annonce en disant : « je mets 3 Md€ pour les agriculteurs, 3 Md€ pour l'emploi, 6 Md€ pour un tel », mais les crédits de paiement ne suivent pas. Les AP, c'est un engagement juridique, donc si vous ne mettez pas les crédits de paiement derrière, le risque est que vous accumuliez de véritables bombes financières. Cela veut dire qu'il faudra toujours rester aussi rigoureux qu'on l'était pour l'inscription des autorisations de programme en investissement. Cela peut se faire aussi en fonctionnement, mais surtout pour l'investissement. Je pense que l'on peut faire parfaitement confiance à Michel MARTIN et aux équipes financières de la Ville qui sont de très grande qualité.

**M. CHAPUIS** – Depuis que je suis élu en 2020, on demande la publicité du PPI de la Ville, et tous les ans on nous disait qu'on inscrivait les crédits annuellement et que l'on n'avait pas de PPI à la Ville. Je suis heureux d'apprendre qu'il y en a un, que l'on va bientôt pouvoir l'avoir et que les AP/CP permettront d'avoir une lisibilité des crédits sur plusieurs années. Si l'on pouvait avoir ce document, j'en serais ravi.

**M. MARTIN** – Le document qui vous sera présenté en accompagnement du budget du mois de décembre comportera les opérations principales d'investissement. Ce sont quelques lignes, mais c'est un point d'avancement sur les engagements pluriannuels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-009 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances - Analyse agrégée 2022 des risques et des comptes du territoire communal - Examen

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 55        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Commission budget du 02 novembre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. CLOSSET

N° 9                                 Finances - Analyse agrégée 2022 des risques et des comptes du territoire communal - Examen.

Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais ;
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Mairie ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés, les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies ;
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-annexé présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie pour l'année 2022.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission budget ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie pour l'année 2022

Annexe(s) : 1

- Rapport d'analyse consolidée des risques et des comptes 2022

**M. CLOSSET** – Je vais vous présenter l'analyse consolidée des risques et des comptes pour l'exercice 2022. Ce travail, qui consiste à globaliser les comptes de la Ville, des satellites et des associations qui contribuent à l'action municipale, est une démarche volontaire, originale puisqu'elle s'inscrit des règles de droit privé. C'est quelque chose que l'on ne fait pas dans beaucoup de collectivités. L'objectif de cette démarche est une meilleure lisibilité, donner une image complète de l'ensemble des services, actions et projets publics développés dans le cadre de l'action municipale. C'est un objectif de meilleure connaissance des efforts financiers qui sont réalisés par la Ville en identifiant les enjeux, notamment les enjeux financiers, les engagements pris par la mairie et un objectif d'informer sur la situation financière des organismes partenaires de la mairie. Vous comprenez qu'il s'agit d'une volonté de transparence financière. Il s'agit bien de rendre compte aux Orléanais de l'ensemble de la dépense publique. C'est une démarche d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans une durée, puisque c'est un exercice que l'on vous présente tous les ans et qui permet de bien comprendre les efforts réalisés.

Le premier élément qui ressort de cette analyse consolidée est en termes de dépenses d'exploitation ou dépenses de fonctionnement. Pour 109 M€ de dépenses supportées par la mairie d'Orléans, ce sont 277 M€ de dépenses qui sont réalisées au bénéfice des Orléanais. C'est ainsi que l'on mesure l'effet de levier : la dépense réalisée par la Ville ramenée à la dépense globale de fonctionnement supportée par l'ensemble de ce périmètre de consolidation. L'effet de levier est de 2,5, le même qu'en 2021, ce qui veut dire que pour 1 € de dépenses de fonctionnement supportées par la mairie, c'est 2,50 € de service public dont ont bénéficié les Orléanais.

On mesure également cet effet de levier en dépenses d'équipement. Pour 20 M€ de dépenses d'équipement supportées en direct par la mairie – on met de côté celles qui sont portées par la métropole –, ce sont 114 M€ de dépenses d'équipement qui ont bénéficié à l'ensemble des Orléanais, soit un effet de levier de 5,8, contre 3,6 l'année dernière. Pour 1 € de dépenses d'équipement dans le budget de la Ville, c'est 5,80 € de dépenses d'équipement dont ont bénéficié les Orléanais. C'est la première analyse que l'on fait dans ces comptes consolidés.

Deuxième élément d'analyse : les subventions. Dans toutes ces dépenses, des subventions sont versées à différentes associations. Ce sont 21 M€ de subventions versées en 2022. Si on les analyse par grands secteurs d'activité, 40 % de ces subventions vont au secteur social (9 M€), 21 % au secteur de la culture (4,5 M€), 15 % à la jeunesse, 10 % au sport, 7 % à l'éducation, et les autres secteurs se partagent le solde de ces subventions.

Si l'on rentre dans une analyse plus sectorielle des risques et de l'analyse financière, en 2022, un peu plus de 9 M€ de subventions ont été versés au secteur social. La majorité des subventions concerne 8 structures : le CCAS, qui en 2022 était dans son périmètre global, 8,791 M€ de subventions ; le Relais orléanais, un peu plus de 100 000 € ; l'association La Vie devant soi, 100 000 €. L'Association médicale Orléans Centre est par définition une association qui perçoit des ressources qui sont reversées intégralement à la SISA Porte Madeleine. Cette structure sera toujours dans une analyse modérée, puisque son objet même est de reverser les subventions qu'elle touche de différentes structures.

Si l'on passe au secteur culturel, c'est 4,5 M€ de subventions. On peut isoler 14 entités qui représentent 91 % de ces subventions. On retrouve pour 2,616 M€ les subventions portées par les quatre structures rattachées au théâtre d'Orléans : la Scène nationale pour 1,7 M€, le CADO pour 416 000 €, le Centre dramatique pour 238 000 € et le Centre chorégraphique national pour 230 000 €.

Tous les smileys représentent l'analyse des risques et de la gestion de ces structures qui est faite. C'est la combinaison de différents indicateurs : des indicateurs de résultat, des réserves dont dispose la structure. Ces éléments sont pondérés par le montant de la subvention qui est versée à l'organisme et par le pourcentage de dépendance vis-à-vis de la mairie. Le pourcentage de dépendance est le ratio entre la subvention de la Ville et le budget global de fonctionnement de la structure. Sur toutes les structures dans le secteur culturel, on n'a pas d'alerte particulière, les analyses sont très bonnes ou bonnes. On retrouve Antirouille avec 630 000 € de subventions sur l'exercice, Orléans Concerts 359 000 €, Orléans Concours international de piano, 120 000 €. Je vous laisse regarder les autres structures, mais aucun risque identifié sur cette analyse consolidée dans le secteur culturel.

Dans le secteur jeunesse, le montant des subventions est de 3,2 M€ et 98 % de ces subventions sont versées à 8 entités. On se situe en 2022, donc on retrouve Anim' Orléans sous forme de subventions versées par la mairie pour un peu plus de 2,4 M€, Escale 291 000 €, l'AJLA 111 000 €, DEFI 96 000 €, et ainsi de suite. L'ensemble des structures associatives ont bien transmis leurs comptes, certaines en se faisant un peu tirer les oreilles par les services, mais l'on arrive à obtenir les éléments. On ne voit pas de difficulté identifiée sur les comptes qui nous sont remis.

Dans le secteur sportif, ce sont 2,1 M€ de subventions. Si l'on retient les 12 principales entités qui représentent 70 % de ces subventions, on retrouve l'USO Judo pour une subvention 2022 de 337 000 €, SMO Gym pour 225 000 €, Orléans Loiret Basket Association pour 156 000 €, le RCO pour 155 000 €, l'ECO Volley-ball pour 136 000 €, etc. Deux structures appellent une attention particulière : l'USO Judo avec un montant de subvention significatif (337 000 € pour un budget global de 820 000 €) et une structure qui ne possède pas ou peu de réserves financières, donc qui nécessite une vigilance particulière, et l'ECO Volley-ball, où l'on a eu une perte significative en 2022 de mesures qui ont été prises par la Ville en 2023.

Dans le secteur économie/tourisme, on a principalement Les Vitrines de l'Orléanais qui ont bénéficié d'une subvention de 50 000 € en 2022 et la SPL Orléans Val de Loire tourisme qui est chargée de porter les ambitions touristiques orléanaises.

Lorsqu'on fait une analyse consolidée des risques et des engagements de la Ville, on doit également parler du secteur politique de la ville. On retrouve tous les bailleurs sociaux, non pas que la Ville subventionne, mais auxquels la Ville apporte des engagements de caution aux emprunts qui sont souscrits par eux. Le montant global des emprunts remboursés en 2022 qui faisaient l'objet d'une caution est de 12 M€. L'engagement des cautions données par la Ville, ce n'est pas 12 M€, qui sont les remboursements de l'exercice. L'engagement de caution global porté par la Ville est de l'ordre de 150 M€ sur ces organismes.

Dans le secteur du développement urbain, on retrouve des satellites des collectivités. On retrouve la SEMDO, dont le budget d'investissement en 2022 s'élevait à 30 M€ et qui réalise des opérations d'urbanisme : la ZAC Interives et la ZAC Carmes Madeleine. Des études ont été portées en 2022 notamment sur le projet urbain du quartier des Chaises et sur le campus Porte Madeleine.

Il n'y a pas d'alerte sur la gestion de la SEMPAT. La SEMPAT est l'outil qui assure le portage et la gestion des immeubles productifs de revenus. On retrouve l'immeuble Bolière, l'immeuble quai Châtelet, la Halle Charpenterie et des commerces rue du Petit Puits, ainsi que la maison de santé pluridisciplinaire Liliane Coupez. Il n'y a pas d'investissement nouveau en 2022, donc on est sur la gestion de ce parc immobilier porté par la SEMPAT.

Concernant la SPL Orléans Val de Loire Evènements, je rappelle que l'on est en 2022, donc avant les évolutions que l'on a pu connaître, notamment la mise en place d'une DSP en 2023. En 2022, la SPL Orléans Val de Loire Evènements assurait la gestion du Parc des expositions, le centre de conférences, la serre du Jardin des plantes, la patinoire et le Chapit'O. On avait une convention qui s'est déroulée jusqu'à fin 2022, début 2023 et la mise en place de la nouvelle DSP. Cette SPL aura pour vocation à être dissoute dans les mois prochains.

La SEM Orléans Gestion s'est transformée en SPL durant l'exercice. En se transformant en SPL, les partenaires privés qui étaient membres de la SEM Orléans Gestion ont cédé leurs parts à la Ville d'Orléans, et on se retrouve avec une SEM dont le capital est détenu à 48 % par la Ville et 52 % par la Métropole. La SPL Orléans Gestion gère 12 parcs de stationnement, le parking de la gare de Fleury, le parking Danton Interives, et en 2023, ce qui n'était pas le cas en 2022, la patinoire.

Concernant les délégations de service public, on peut noter les trois principales :

- la Sogeres qui exploite le service de restauration collective de la mairie et du CCAS. En 2022, on peut noter que près de 2 millions de repas ont été servis dans le cadre de cette délégation de service public ;

- la société CDR, qui exploite la fourrière municipale. On a un smiley qui génère une vigilance. Il faut savoir que pour une fourrière, on ne retrouve quasiment nulle part une DSP équilibrée, à Orléans comme ailleurs. Ce sont des DSP un peu compliquées à équilibrer ;

- la société Vert Marine, qui assure la gestion du centre aqualudique. En 2022, c'était la première année pleine de cette DSP, où l'équilibre n'avait pas été trouvé. Sur une première année en année pleine, on est encore dans une phase de progression et d'amélioration de la situation.

Lorsqu'on fait ce travail de consolidation, on mesure tous les flux comptables, tous les engagements de dépense qu'on vient de voir, mais on doit également mesurer tous les engagements qui sont pris par la mairie, pour lesquels on n'a pas encore de traduction dans les mouvements financiers. C'est ce que l'on appelle les engagements hors bilan, c'est-à-dire les engagements qui ont été pris, qui devront être honorés et qui n'ont pas encore été engagés ou décaissés. C'est notamment le partenariat public/privé Georges Chardon. C'était un marché PPP qui avait été monté sur une durée de 20 ans. Fin 2022, l'encours de la dette s'établit à 13,2 M€. C'est une dette qui va s'apurer au fur et à mesure des années jusqu'à la fin de ce contrat. À la fin de ce contrat, la Ville deviendra propriétaire de l'ensemble immobilier.

On a également des engagements d'études et de réalisation, notamment confiés à la SEMDO sur des concessions d'aménagement. En 2022, sur les 8 actes de concession d'aménagement, il restait 3,5 M€ de dépenses à engager, 800 000 € en 2023, 1,8 M€ en 2024 et près de 900 000 € les années suivantes, sur des engagements d'ores et déjà pris en 2022.

L'engagement hors bilan, c'est également une dette garantie par la mairie. Ce sont un peu plus de 150 M€ qui sont garantis par la mairie. Cette dette garantie est portée à hauteur de 40 % par les Résidences de l'Orléanais, de 44 % par les autres bailleurs du logement social et de 10 % par la SEMDO.

En synthèse de cette présentation du rapport consolidé, il faut retenir que les Orléanais bénéficient chaque année de plus de services et de projets, 2,5 fois pour être précis, en fonctionnement et 5,8 fois en investissement.

L'objectif de cette analyse annuelle des comptes des satellites et des associations est de contrôler la capacité financière des partenaires à poursuivre leurs actions et d'être dans une logique de pédagogie et de prévention en anticipant les situations à risque. Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de garantir un rapport qualité/prix, une efficience optimisée pour les Orléanais.

J'espère que vous mesurez ce travail dans sa qualité et son importance. À ce titre, je remercie les services de la Ville et des finances pour ce gros travail qui est réalisé chaque année et qui donne une vraie lecture de l'ensemble de la dépense municipale.

**M. LEMAIGNEN** – Je fais une remarque chaque année sur la consolidation des comptes parce qu'Orléans est incontestablement un modèle en la matière. On a commencé en 1971 à faire une consolidation des comptes, mais depuis quelques années, sous l'initiative de Michel MARTIN, on est passé à une consolidation des comptes et une consolidation des risques qui, à mon sens, a deux énormes avantages. Nous sommes un modèle en France, je crois qu'aucune collectivité n'a un document aussi complet et aussi qualitatif que celui que nous présentons chaque année. Il a deux intérêts majeurs. Le premier élément est que cela montre bien qu'une collectivité locale comme Orléans est un acteur économique majeur du territoire. Ce n'est pas uniquement le budget de la Ville qui compte, ce sont les opérations qui sont induites par l'intervention de la Ville. Vous avez vu l'effet multiplicateur de deux pour le fonctionnement et de cinq pour l'investissement. Quand on met 1 000 € quelque part, il y a 5 000 € pour le territoire qui sont investis pour l'attractivité et le développement du territoire. Cela montre que la collectivité est un élément majeur, surtout en période contractuelle, en période de difficultés économiques. La collectivité a un rôle économique majeur.

Deuxièmement, c'est la transparence. J'ai entendu parfois quelques voix disant que l'on manquait un peu de transparence. En la matière, il y a extrêmement peu de collectivités qui ont une telle analyse des risques, à la fois sur les satellites qui sont les nôtres, par lesquels se passe l'action municipale – je pense aux SEM et aux SPL – et par rapport aux associations. Vous vous souvenez du scandale d'Angoulême en 1989. Certes, c'est vieux, mais la ville a explosé sa dette et est tombée en quasi-faillite parce qu'elle avait « débudgété » au maximum sur les associations et les sociétés d'économie mixte. Nous avons une transparence absolue et un contrôle en amont de toutes les associations qui contribuent à l'action municipale pour le bien des Orléanais. Je pense que cette démarche de consolidation des comptes et des risques est exemplaire et il est important de le redire. J'incite tous nos collègues à lire en détail ce document qui est extrêmement intéressant.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-010 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances - Orientations budgétaires 2024 - Débat

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 55        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Commission budget du 02 novembre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N°10

Finances - Orientations budgétaires 2024 - Débat.

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2312-1,

Vu l'avis de la commission budget,

Vu le rapport de développement durable de la Ville présenté en Conseil Municipal le 13 novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2024 qui seront traduites dans le budget ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

- prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

Annexe(s) : 1

- Débat d'orientations budgétaires 2024 - Rapport

**M. MARTIN** – Nous préparons le budget 2024. À cet effet, les orientations budgétaires qui vous sont proposées fixent le cadre de ce que nous voulons vous présenter au mois de décembre.

L'autofinancement serait maintenu à 12,5 M€, comme dans le budget 2023, qui a un autofinancement conséquent. Le niveau d'investissement serait très important, puisqu'un ensemble d'opérations viennent à maturité ou à concrétisation. C'est un montant de 57 M€ qui serait inscrit pour les investissements. Je rappelle que certaines années, on était en moyenne plus proche de 40 ou 45 M€, et sans augmenter les taux d'impôt et sans hypothéquer l'avenir. C'est l'élément essentiel sur lequel je voulais insister.

On a un contexte économique qui n'est pas très favorable, parce que la croissance économique est faible et l'inflation est forte. Les chiffres qui sont marqués sont ceux de la Banque de France : 5,8 % d'inflation à rythme annuel ; aujourd'hui, on a baissé un peu, on tend vers 4 %. Malgré tout, cette inflation demeure. Le graphique des taux d'intérêt est très intéressant, puisqu'en un an, les taux d'intérêt ont pris 4 %. La réduction de ces graphiques va demander un certain temps parce qu'on estime que les taux d'intérêt vont bien baisser. Les taux d'intérêt sont pénalisants, on le sait tous, dans les familles aussi. Pour la Ville d'Orléans, on va examiner un peu les conséquences.

En ce qui concerne les évolutions du budget, on attend les compétences nouvelles et transférées : les musées, le complexe du Baron et le Parc floral, qui reviennent dans le giron communal. La compétence « petite enfance » est exercée dans le budget de la Ville. Jusqu'en 2023, elle était exercée dans le budget CCAS, mais avec une subvention d'équilibre. C'est une présentation qui sera différente. L'animation sociale, du fait de la réorganisation d'Anim' Orléans, vient maintenant en régie dans le budget de la Ville. Il y a eu une délibération à cet effet il y a plusieurs mois. Comme je l'ai indiqué précédemment, les investissements seront gérés en AP/CP.

Les recettes de fonctionnement de la Ville d'Orléans sont de 179 M€. On attend à périmètre constant une hausse de 4,5 M€, parce que les bases fiscales augmentent. Les bases foncières sont relativement dynamiques. Cependant, 4 %, cela ne fait pas tout à fait le tour par rapport à nos dépenses, parce que la DGF reçue de l'État est en légère diminution. Le tableau qui vous est projeté actuellement démontre que l'État, sur les 10 années précédentes, a sensiblement réduit notre dotation globale de fonctionnement. C'est malheureusement le cas de toutes les collectivités en France qui sont pratiquement les seules à investir. C'est fort dommage.

Les dépenses de fonctionnement progresseraient de l'ordre de 5,8 M€, plus rapidement que nos recettes. C'est essentiellement dû à deux facteurs. Le premier, ce sont les charges de gestion courante (1,8 M€ attendus, en augmentation, 4,9 %). Il s'agit principalement des charges d'énergie. La troisième ligne concerne les charges de personnel (+ 5,1 %), sont attendues à + 4,3 M€. Les dépenses de personnel représentent 88 M€ en budget primitif 2024. C'est la première dépense du budget de fonctionnement de la collectivité.

Notre capacité d'autofinancement devrait être de l'ordre de 12,5 M€. Je ne reviens pas sur les AP/CP, j'en ai parlé précédemment.

Notre budget sera de 55 M€ en investissement. Il faut également saluer le fait que la dette de la Ville est en réduction depuis plusieurs années. Je pense que c'est ce qui est souhaité. Fin 2022, la dette s'établissait à 90 M€. Fin 2023, elle s'établira à 80 M€. C'est donc une baisse tout à fait sensible, et encore, c'est une dette partagée entre la dette bancaire et la dette de PPP dont il a été fait état précédemment, qui est une dette hors bilan. M. CLOSSET l'a parfaitement expliqué. Souvenez-vous qu'il n'y a pas si longtemps, la dette bancaire de la Ville était supérieure à 100 M€, indépendamment de Georges Chardon. Je pense que les efforts sont faits pour la santé financière de notre commune.

**M. le Maire** – Merci.

Ce débat est toujours un peu délicat puisque nous sommes dans les orientations budgétaires sans avoir le détail du budget. Nous avons cette obligation légale. Y a-t-il néanmoins des interventions ? Nous y reviendrons beaucoup plus longuement lors du débat sur le budget le mois prochain.

**M. CHAPUIS** – En restant sur une approche un peu « macro » de la situation financière, je rappelle le contexte. Cela a été abordé rapidement, peut-être un peu moins dans ce document que dans les précédents, on est face à une situation d'inflation forte sur les questions énergétiques, avec le ralentissement d'une partie de l'activité économique. On ne peut pas parler de la situation financière de notre collectivité sans évoquer le contexte de la crise immobilière, avec la difficulté qu'ont les habitants d'Orléans, mais pas seulement, d'accéder au crédit immobilier. On dit souvent que si l'immobilier va, tout va. En l'occurrence, l'immobilier ne va pas très bien, en espérant que cela n'a pas trop d'impact sur les budgets de notre collectivité. On sent qu'aujourd'hui on est dans une situation un peu post-Covid, qui est un peu loin derrière nous, et on a des difficultés à retrouver une situation financière économique stabilisée de notre secteur et de notre pays. C'est important de le noter.

On sait aussi que cela a des impacts sur les coûts des projets. Tout cela va venir alourdir les factures sur des projets qui ont été faits il y a quelques années et qui vont coûter beaucoup plus cher aujourd'hui. On le voit pour tous les projets qui sont lancés.

Vous avez évoqué la DGF qui a été un peu augmentée, mais moins que l'inflation, ce qui fait que l'on est plutôt sur une baisse de la DGF à coût constant. On reparlera peut-être plus, lors du débat sur la métropole, de la CVAE qui a été lissée sur 4 années.

Je voulais évoquer ces sujets pour que l'on ait tous cela en tête, et je sais que nous l'avons. Peut-être que mon collègue Aurélien DEVERGE posera la question, on l'avait posée en avance de phase sur la DM, mais on est sur les orientations budgétaires. Est-ce que, sur ces orientations budgétaires, vous provisionnez une recette sur le stationnement autour de 900 000 € comme on l'avait provisionné pour 2023 ? C'est pour savoir si, dans les orientations budgétaires, vous considérez cela comme une des recettes.

Ce sera l'objet du BP, mais comme cela a été écrit noir sur blanc dans ce rapport, j'évoque la question de la suppression des Voix d'Orléans. Vous avez évoqué la question du 13 novembre dans vos propos introductifs et je me suis souvenu que les Voix d'Orléans étaient une réponse d'Orléans aux attentats. C'était une volonté de lutter contre l'obscurantisme, de faire vivre l'approche universelle, de donner la parole à des femmes également. Je ne sais pas si c'est définitif ou non, parce que ce sont des orientations budgétaires et la copie peut être revue sur le BP. Mais l'évoquer aujourd'hui était particulier pour moi. Je ne vais pas polémiquer sur ce sujet, mais c'était une lumière dans les prises de parole des intervenants de très grande qualité. Parfois, on pouvait regretter la publicité un peu modeste, la reprise par l'un ou l'autre, le public qui n'était peut-être pas assez nombreux. Vous indiquez que le Loire Art Show sera une biennale, mais l'on pourra en reparler. C'était un petit focus sur un gros regret de voir les Voix d'Orléans disparaître. Peut-être que, collectivement, on peut essayer de travailler pour que cela revienne dans le BP 2024.

**Mme KOUNOWSKI** – Pour compléter les questionnements de mon collègue, je voudrais revenir, Monsieur MARTIN, sur les droits de mutation. Comme l'a évoqué Baptiste CHAPUIS, on a un problème actuellement avec le marché de l'immobilier qui est très atone. Les prix baissent et les transactions se font plus rares à cause des taux d'intérêt très élevés qui pénalisent l'investissement. Vous prévoyez des droits de mutation en 2023 qui devraient se stabiliser autour de 5 M€, très bien, mais vous prévoyez les recettes de droit de mutation en 2024 pour 5 M€. N'êtes-vous pas un peu optimiste ?

**M. MARTIN** – Optimiste, je le suis, mais pas pour les droits de mutation.

(Rires.)

Les droits de mutation, durant les belles périodes, étaient de 6,5 M€. On revient à un niveau sensiblement plus faible. Je le regrette, mais vous-même, vous connaissez la situation du marché de l'immobilier et vous l'avez rappelé à juste titre, il n'y a pas d'évolution des taux. Toutefois, la ville d'Orléans reste assez dynamique. Je ne serais pas aussi pessimiste que vous, parce que quand je lis les enquêtes sur le dynamisme de l'immobilier de notre commune comparativement à d'autres, je trouve que c'est plutôt encourageant. C'est pour cela que l'on remet le même montant, mais c'est vrai qu'en recettes, ce ne seront pas les plus belles années que l'on ait connues, vous avez raison de le signaler.

Je réponds à Monsieur CHAPUIS. La CVAE, c'est plutôt métropolitain, mais c'est une analyse globale que vous faites et c'est normal que vous l'évoquiez aussi, même si cela ne jouera pas sur le budget Ville. Pour le moment, nous ne reconduisons pas les recettes de stationnement dans le budget que nous construisons, parce que des enquêtes sont en cours. Tout cela mérite d'être examiné. C'est normal que, sur un projet qui entraîne des interrogations, nous soyons prudents et que nous attendions des décisions plus avant. Pour rappeler le budget à nos collègues, ce n'était pas loin et parfois même un peu plus de 200 000 € par an. C'était une action assez confidentielle par rapport aux montants engagés. La question qui s'est posée était un peu celle-ci, mais vous l'avez évoqué vous-même, puisque vous avez demandé quel était le rayonnement ; ce n'est pas le mot que vous avez employé mais c'était un peu le sens que vous vouliez donner à votre intervention. Le rayonnement, par rapport au budget engagé, n'était pas en proportion. Voilà pourquoi cette décision a été prise.

**M. le Maire** – Merci, Monsieur MARTIN. Je voudrais ajouter deux ou trois mots à votre présentation très claire.

Tous les ans, depuis de nombreuses années, nous présentons un budget très équilibré, avec des investissements conséquents et des dépenses contenues par ailleurs, et l'on a le sentiment, avec une sorte d'habitude, que tout est presque simple. Tout n'est pas simple du tout. C'est même très compliqué. Je ne l'ai pas dit de cette manière les années précédentes, mais c'est de plus en plus compliqué. J'attire votre attention sur ce sujet. La Ville d'Orléans est gérée très rigoureusement depuis des années, et heureusement, parce que sinon, nous n'arriverions pas à boucler ces budgets, notamment celui pour 2024. Je ne voudrais pas qu'il y ait une sorte d'illusion de la facilité. Cette facilité n'existe pas, c'est un véritable trompe-l'œil. Les choses sont de plus en plus tendues. Il y a un certain nombre de facteurs qui ont été explicités, sur lesquels je ne vais pas revenir, mais il y a un cumul de facteurs, essentiellement exogènes, qui font que l'on est dans une tension très forte. Cela ne pourra pas durer indéfiniment, je me permets d'alerter là-dessus.

On pourrait dire : « il faut que l'État nous accompagne davantage », mais non ! Je le dis depuis des années, et nous le disons avec Michel MARTIN, de toute façon, ce n'est pas une perspective possible, parce que la dette de l'État est ce qu'elle est, elle est déjà très conséquente, et il ne peut pas augmenter ses soutiens, qui sont déjà importants, aux collectivités. On peut regretter tous les ans ceci et cela, mais de toute façon il n'y a pas de perspective de ce côté.

On pourrait dire : « il faut augmenter les impôts ». Je m'adresse aux Orléanais, nous avons pris des engagements en 2020, nous les avons pris dès 2001, nous les tenons et nous allons les tenir. Il n'y a donc pas, encore pour l'année prochaine, d'augmentation des taux de la fiscalité. Ce n'est pas une option que nous envisageons, alors que beaucoup de collectivités augmentent la part de la fiscalité qui leur revient. Nous ne le faisons pas. On pourrait se dire : « augmentons la dette, on paiera plus tard ce que l'on ne peut pas payer aujourd'hui, mais continuons à dépenser beaucoup et l'on verra plus tard ». C'est ce que l'État fait depuis 50 ans, avec le résultat que l'on connaît. Ce n'est pas la méthode, nous ne l'avons jamais fait et nous n'allons pas commencer. Nous faisons exactement l'inverse. Nous réduisons, ce qui est un tour de force, la dette de la Ville d'Orléans. Michel MARTIN a eu raison. Je redis les chiffres, nous sommes au cœur du débat : 100 M€ dans les années antérieures, hors PPP, puisque l'on est monté à certaines années à 120 M€ avec PPP. On passe à moins de 80 M€ et on est dans les 70 M€. On va voir comment tout cela s'ajuste en fin d'année.

Pourquoi ? Pour tout verrouiller ? Non, ce n'est pas l'objectif. L'objectif est de prendre en compte la totalité de la consolidation des comptes, qui ont été présentés, et d'y intégrer l'évolution de la métropole. À l'inverse de la Ville d'Orléans, la Métropole continue à prendre de la dette. Nous faisons tous nos efforts, nous sommes extrêmement rigoureux, nous avons serré les boulons, et la dette de la métropole va progresser moins vite que ce qui était prévu au début du mandat. Nous réduisons la progression, mais elle continue de progresser, plus faiblement qu'avant. Je raisonne globalement, je ne veux pas que le cumul augmente encore plus. C'est la raison pour laquelle, sur la Ville d'Orléans, nous faisons ces efforts actuellement. Vous verrez, et j'en prends le pari, que l'on nous dira merci plus tard, parce qu'on dégage des marges de manœuvre dont il est possible, voire probable, que l'on ait le besoin dans quelque temps.

On ne peut pas demander plus à l'État, on n'a pas de marge sur la fiscalité et sur la dette. Je viens de dire au début de mon propos que cela finira par ne plus passer. Vous allez me demander comment l'on fait, parce qu'il n'y a pas de solution. Si, le problème dont je parle a une solution. Il a une solution dans le coût que nous représentons, nous collectivité. Nous produisons beaucoup de services, mais à quel coût ? C'est ce coût auquel il faut s'atteler. On ne commence pas aujourd'hui, cela fait 20 ans que l'on s'y emploie, ce qui explique que l'on a encore la capacité de boucler en équilibre les budgets, que l'on a encore une capacité à dégager de l'épargne et que l'on réduit la dette. C'est parce que nous arrivons, dans la gouvernance, à générer des économies, mais cela fait des années que nous le faisons, et ceux qui étaient là avant nous s'y sont employés aussi. La Ville d'Orléans, de ce point de vue, n'a jamais dépensé l'argent à tort et à travers.

Cette marge a ses limites. Il n'y aura de solution – je souhaite partager cette réflexion avec vous dans l'avenir – que si c'est l'ensemble de la gouvernance des collectivités locales qui est revue, c'est-à-dire si globalement la part « collectivités locales » dans l'ensemble de la dépense publique continue de répondre à ses missions de service public avec les besoins afférents et les besoins financiers afférents mais, pour produire ces actions, dépense moins. Quand je dis cela, parfois dans la caricature, je ne dis pas : « on veut réduire les missions de service public ». Je dis qu'il faut le faire aussi bien et que cela coûte moins. Pour la Ville d'Orléans, cela va être de plus en plus compliqué de le faire parce qu'elle est extrêmement bien gérée et il n'y a quasiment pas de marge. En revanche, à l'échelle de l'ensemble des collectivités locales, je suis convaincu, avec mon expérience, qu'il y a des marges importantes, en tout cas non-négligeables. Cela appelle une grande réforme nationale de la gouvernance des collectivités locales, cela appelle de la simplification administrative. Cela appelle

*aussi le fait qu'on arrête de nous en ajouter sans arrêt. S'il y a bien une tendance, tous gouvernements confondus, toutes sensibilités politiques confondues depuis 40 ans, pour qui que ce soit, c'est d'en rajouter tous les ans. Il faut que cela s'arrête. Il faut que l'on supprime un certain nombre de choses qui ne servent à rien. C'est l'empilage géologique dont notre pays a le secret. Il faut simplifier ce qui peut l'être, et beaucoup de choses peuvent l'être. Il faut que l'on réorganise en profondeur la gouvernance locale dans ce pays. C'est le fameux millefeuille territorial, l'enchevêtrement des compétences dans lesquelles plus personne n'y comprend presque rien, ce sont tous ces sujets. À l'arrivée, ce sont des pourcentages importants de ce que nous dépensons au quotidien que nous pourrions économiser.*

*Je suis persuadé de cela et j'appelle de mes vœux que cette réforme arrive, parce qu'elle est urgente, et elle se traduit forcément par une logique de décentralisation importante pour que l'on arrête de tout centraliser, de tout faire remonter au niveau parisien, que l'on redonne de l'air et de la responsabilité aux collectivités et que l'on simplifie le millefeuille et les compétences des collectivités. À l'échelle nationale, je suis convaincu que cela se compte en milliards. À notre échelle, Monsieur MARTIN, c'est retrouver, non plus des milliards, mais quelques millions d'euros chaque année. C'est la marge dont nous aurons besoin, donc elle est possible.*

*Mes chers collègues, j'ai été un peu long, parce que nous sommes au cœur de l'action municipale pour les années qui viennent. Je vais maintenant vous consulter, non pas sur ce débat d'orientations budgétaires – c'est la légalité qui le veut, vous voyez où l'on en arrive dans ce genre de choses –, mais sur le fait de dire que ce débat a bien eu lieu.*

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-011 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances - Ligne de trésorerie 2024 - Contrat à passer avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 55        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 11 Finances - Ligne de trésorerie 2024 - Contrat à passer avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB - Approbation.

La Mairie a lancé une consultation pour le renouvellement de sa ligne de crédit de trésorerie destinée à ajuster quotidiennement sa trésorerie.

Huit établissements financiers ont été consultés : Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, Caisse d'Epargne Loire Centre, Société Générale, La Banque Postale, Arkéa, Crédit Coopératif, Crédit mutuel et BNP Paribas.

Six établissements ont présenté une offre : le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, la Banque Postale, la Caisse d'Epargne Loire Centre, la Société Générale et Arkéa.

Au regard des critères de jugement prévus dans le dossier de consultation (coût, souplesse d'utilisation et services annexes), et considérant les besoins de la Mairie en matière de ligne de trésorerie, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB pour un volume de 15 millions d'euros.

Les caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie proposé par le Crédit Agricole Centre Loire, via sa filiale CACIB, sont les suivantes :

- Montant maximum : 15 000 000 €
- Objet : financement des besoins de trésorerie
- Durée : 364 jours à compter de la date d'effet du contrat
- Index et marge : Euribor 3 mois + 0,32 % l'an, avec Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00%
- Base de calcul : exact/360
- Frais de dossier : 0,05 %, soit 7 500 €,
- Périodicité des intérêts : mensuelle
- Commission de non utilisation : néant
- Marge appliquée aux intérêts de retard : 2 % l'an
- Modalités d'utilisation : tirages et remboursements effectués par Internet ou par fax le cas échéant.
- Montant minimum de 15 000 € par tirage.
- Procédure de virement de trésorerie.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le contrat à passer avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 15 000 000 € dont les caractéristiques sont exposées ci-dessus et destinées à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tout document correspondant ;

Annexe(s) : 1

- Contrat

**M. MARTIN** – *On met en place la dette au 31 décembre de chaque année, et entre-temps, la trésorerie fluctue selon les dépenses et les recettes, qui ne sont pas linéaires en cours d'année. Chaque année, on met en place une ligne de trésorerie. Son montant est de 15 M€. On a consulté huit banques, cinq ont répondu. On vous propose de retenir le Crédit Agricole qui a fait les meilleures offres.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-012 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Direction de l'animation sociale - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de l'animation sociale - Approbation des statuts.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Romain LONLAS, Thomas RENAULT

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission solidarités, familles et politique de la ville du 23 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. MONTILLOT

N° 12                            Direction de l'animation sociale - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de l'animation sociale - Approbation des statuts.

Anim'Orléans exerçait ses activités pour le compte de la Ville d'Orléans par la mise en œuvre de la politique et des actions d'animation urbaine. Son activité s'inscrivait dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs fixés par la Ville à Anim'Orléans. Elle participait également à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers avec les acteurs concernés.

En 2021, la Ville d'Orléans a diligencé un audit financier, organisationnel et prospectif pour aider l'association à mieux répondre aux besoins des habitants de chacun des quartiers, du centre-ville aux périphéries. Cet audit, réalisé par le cabinet In Extenso, a révélé une structure en crise, un modèle à repenser, une gouvernance à réorganiser, et une gestion peu lisible. L'association était confrontée à des problématiques relationnelles internes et de gestion.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Orléans a souhaité reprendre l'activité des centres sociaux et des ALSH-en régie, et ce afin d'assurer un meilleur contrôle du service public, garantir la continuité du service, et développer les missions des centres sociaux au profit de tous les profils de population.

La reprise en régie des activités de l'association Anim'Orléans, par la Ville, a été actée lors du conseil municipal du 13 mars 2023.

La reprise d'activité est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La direction de l'Animation Sociale a été créée et dispose d'un budget voté le 29 juin 2023 dans le cadre de la délibération 2023-06-29-VODEL-007 relative au budget supplémentaire 2023.

Comme prévu lors du vote du conseil municipal du 13 mars 2023, le mode de fonctionnement de la régie devait évoluer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le service est actuellement géré en régie simple.

La Ville d'Orléans souhaite doter la régie de la seule autonomie financière, avec un budget spécial annexé au budget de la commune voté par le conseil municipal, et d'un conseil d'exploitation.

La création de la régie dotée de la seule autonomie financière au sens des dispositions des articles L. 2221-11 et suivants du CGCT, dénommée « régie de l'animation sociale, éducative et de loisirs d'Orléans » permet ainsi au Conseil municipal de conserver la maîtrise des actes relatifs à la régie, après avis du conseil d'exploitation.

Cette régie a pour objet d'assurer la gestion du service public de l'animation sociale sur le territoire orléanais.

- Statut du personnel

L'organisation du service public suppose le recrutement d'agents pour le faire fonctionner. La régie dotée de la seule autonomie financière ne possédant pas la personnalité morale, les agents affectés au service sont nécessairement des agents de la collectivité de rattachement.

Le service public de l'animation sociale revêt un caractère administratif compte tenu de son objet et de ses activités, à savoir la gestion des centres sociaux et des ALSH (TC, 3 juin 1996, n° 03019, *Préfet des Yvelines*).

Les personnels non-statutaires actuels ou futurs, travaillant pour le compte de ce service public administratif, sont des agents contractuels de droit public et ce, quel que soit leur emploi.

Les agents qui ont été titularisés dans un emploi permanent possèdent la qualité d'agents publics fonctionnaires et sont soumis aux droits et obligations du code général de la fonction publique.

Les personnels non statutaires travaillant pour le compte d'un service public à caractère administratif sont des agents contractuels de droit public, quel que soit leur emploi (TC, 25 mars 1996, *Berkani*, n° 1996-604239).

Ainsi, il sera proposé à l'ensemble des agents concourant à la bonne exécution des missions du service d'être affectés à la régie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon les modalités suivantes :

- par voie de mutation interne pour les agents fonctionnaires ;
- sur un contrat à durée déterminée / indéterminée de droit public pour les agents contractuels de droit public ;
- sur un contrat à durée déterminée / indéterminée de droit public pour les agents nouvellement recrutés.

- Présentation des statuts de la régie de l'animation sociale

Les statuts fixent les missions de la régie, son organisation administrative et son régime financier.

Les statuts sont joints à la présente délibération.

#### 1 - Objet de la régie dotée de la seule autonomie financière

La régie, dans le cadre de la gestion de la politique publique d'animation sociale, aura pour objet d'assurer les missions de gestion des centres d'animation sociale et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), avec la volonté d'offrir des activités éducatives et de loisirs pour toute catégorie de publics, des enfants aux seniors, sur le territoire de la Ville d'Orléans. Ainsi, dans chaque centre d'animation et ALSH, les missions de la régie sont l'accueil, les rencontres, les sorties, les jeux, les activités sportives, créatives et éducatives.

#### 2 - Périmètre géographique de la régie dotée de la seule autonomie financière

L'ensemble du territoire de la Ville d'Orléans est concerné par la régie.

Sur le territoire de la Ville d'Orléans, la régie assurera l'ensemble des missions du service public de l'animation sociale grâce à ses moyens propres et/ou par le biais de prestations externalisées.

#### 3 - Gouvernance de la régie dotée de la seule autonomie financière

La régie dotée de la seule autonomie financière est créée par l'organe délibérant de la collectivité, à savoir le conseil municipal de la Ville d'Orléans, qui fixe les statuts et le montant de la dotation initiale (R. 2221-1 du CGCT).

Les statuts, ci-joints en annexe, fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que les modalités de quorum (R. 2221-4 du CGCT).

Le Maire est le représentant légal de la régie et en est l'ordonnateur (R. 2221-63 du CGCT).

Il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature au directeur pour toutes les matières intéressant la régie.

Elle est administrée sous l'autorité du conseil municipal de la Ville d'Orléans et du Maire de la Ville d'Orléans par :

- un conseil d'exploitation ;
- un directeur de la régie.

- Le conseil d'exploitation

L'organe délibérant de la régie dotée de la seule autonomie financière est constitué par le conseil d'exploitation.

Les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que les modalités de quorum sont fixées par les statuts (R. 2221-4 du CGCT).

- Composition du conseil d'exploitation :

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal sur proposition du Maire (R. 2221-5 du CGCT).

Le président du conseil d'exploitation est élu parmi le collège des élus municipaux. Le conseil d'exploitation élit en son sein, à la majorité absolue, son président lors de sa première réunion suivant la désignation des membres du conseil d'exploitation par le conseil municipal. (R.2221-9 du CGCT).

Le conseil d'exploitation de la régie autonome sera composé de 33 membres, dont 17 élus municipaux représentant la Ville d'Orléans, 4 personnalités qualifiées, 12 représentants des habitants (1 par centre social).

Les statuts fixent la durée de la fonction des membres listés ci-dessus et du mandat du Président. Ces durées ne pourront pas excéder celle du mandat municipal. Les statuts, ci-annexés, fixent également leur mode de renouvellement.

Les membres du conseil d'exploitation seront désignés ultérieurement.

Fonctionnement du conseil d'exploitation :

Il appartient au président de réunir, sur convocation, le conseil d'exploitation et d'arrêter l'ordre du jour.

Le conseil d'exploitation se réunit, au moins tous les trois mois, sur convocation de son président.

Il est, en outre, réuni, chaque fois que le président le juge utile, ou sur la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres (R. 2221-9 du CGCT).

Les séances du conseil d'exploitation ne sont pas publiques. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le directeur assiste aux séances avec voix consultative (R. 2221-9 du CGCT).

Le rôle du conseil d'exploitation est résiduel dans la mesure où il ne délibère que sur les catégories d'affaires pour lesquelles l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement ne s'est pas réservée le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'a pas été attribué à une autre autorité par le CGCT ou les statuts.

Le conseil d'exploitation sera obligatoirement consulté pour avis sur :

- le projet de budget de la régie autonome ;
- la politique tarifaire ;
- toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le conseil d'exploitation peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.

Il présente au Maire de la Ville d'Orléans toutes propositions utiles.

- Le directeur de la régie

Le directeur de la régie est désigné par délibération du conseil municipal sur proposition du Maire de la Ville d'Orléans. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes (R. 2221-67 du CGCT).

Le directeur de la régie peut bénéficier d'une délégation de signature de la part du Maire, pour toutes les affaires intéressant le fonctionnement de la régie.

Les pouvoirs du directeur sont fixés par les dispositions de l'article R. 2221-68 du CGCT.

Il assure le fonctionnement de la régie et à cet effet :

- il prépare le budget ;
- il procède, sous l'autorité de l'exécutif, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts ;
- il est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement, par l'un des fonctionnaires ou employés du service désigné par l'exécutif après avis du conseil d'exploitation.

Le directeur informe le conseil d'exploitation de la marche du service.

#### 4- Pouvoirs du conseil municipal de la Ville d'Orléans

Le conseil municipal ou le Maire de la Ville d'Orléans, par délégation, prennent toutes les décisions ou délibérations relatives au fonctionnement et à l'activité de la régie dans les domaines suivants :

- adoption et modification des statuts ;
- fixation du montant de la dotation initiale ;
- désignation des membres du conseil d'exploitation et de la directrice / du directeur ;
- détermination et approbation des tarifs du service dus par les usagers ;
- vote du budget annexe et du compte administratif du service public de la régie ;
- affectation des résultats ;
- approbation du règlement de service ;
- approbation des plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
- autorisation au Maire de la Ville d'Orléans d'intenter ou de soutenir des actions judiciaires, et d'accepter les transactions ;
- détermination des conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel ;
- passation et signature des marchés publics en fonction des seuils votés par délibération.

#### 5- Budget et dotation initiale

La délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement portant création de la régie fixe la dotation initiale de la régie (R. 2221-1 du CGCT).

Cette dotation représente la contrepartie des créances, ainsi que les apports en nature ou espèces effectuées par la collectivité de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition qui sont mises à la charge de la régie. La dotation s'accroît des apports ultérieurs, des dons et subventions ainsi que des réserves (R. 2221-13 du CGCT).

La régie dotée de la seule autonomie financière bénéficie d'un budget propre, qui est annexé à celui de la collectivité de rattachement (L. 2221-11 du CGCT).

Le budget est préparé par le directeur de la régie (R. 2221-68 du CGCT).

Le maire présente au conseil municipal le budget et le compte administratif ou le compte financier.

Le budget est voté par le conseil municipal, soumis pour avis au conseil d'exploitation.

Le conseil municipal de la Ville d'Orléans délibère sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice.

En cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition de la régie dotée de la seule autonomie financière, la régie ne peut demander d'avances qu'à la Ville d'Orléans. Le conseil municipal fixe les modalités de remboursement des avances.

#### 6- Régime comptable

Le régime applicable est celui de la collectivité de rattachement.

Le comptable de la régie étant un agent public, cette fonction est exercée par le comptable de la Ville d'Orléans (R. 2221-96 du CGCT).

Le comptable de la régie dotée de la seule autonomie financière est le Trésorier Payeur de la Ville d'Orléans.

Le Maire de la Ville d'Orléans est l'ordonnateur de la régie dotée de la seule autonomie financière et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1412-2, L. 2221-2, R. 2221 1 à R. 2221-17, R.2221-63 et suivants du CGCT ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 13 mars 2023 et du 29 juin 2023 ;

Vu l'avis de la CCSPL du 20 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'animation sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- approuver les statuts de ladite régie tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- approuver l'appellation de la régie : régie Animation sociale, éducative et de loisirs d'Orléans
- décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du directeur de la régie ;
- désigner Madame Gaëlle CABANES-SAVASTA en qualité de directrice de la régie dotée de la seule autonomie financière ;
- approuver les modalités de détermination de la dotation initiale de celle-ci ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Annexe(s) : 2

- Modalités de détermination de la dotation initiale ; - Statuts de la régie autonomie financière

**M. MONTILLOT** – *Je voudrais dire un mot sur le passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de notre régie qui a été créée le 1<sup>er</sup> juillet dernier pour l'animation sociale et éducative de loisir d'Orléans en régie autonome. Cela veut dire que, lors du vote du budget du mois de décembre, nous aurons à nous prononcer sur le budget annexe de cette régie autonome, puisque c'est ce qui lui vaut d'avoir ce caractère d'autonomie. Tout cela va avec le statut de cette régie autonome, à la fois en termes de gouvernance avec un conseil d'exploitation de 33 membres dont 17 que nous aurons à élire parmi les élus du conseil municipal, 4 personnalités qualifiées et 12 représentants des usagers qui seront élus au mois de décembre par les 12 centres sociaux. Le statut des personnels de cette régie autonome est un statut de droit public, soit agent contractuel de droit public, soit fonctionnaire en l'occurrence.*

*Cet après-midi, nous avons eu, avec plusieurs élus thématiques et les 12 responsables d'établissements, qu'il s'agisse de l'éducation, des sports, de la culture, de la prévention/médiation, de la jeunesse, de la solidarité, du CCAS, de la proximité, une réunion de 2 heures très intéressante pour avancer de belle façon sur les mois et les années à venir. J'ai eu l'occasion de le dire en introduction, nous avons eu, alors même que certains pensaient, craignaient, voire spéculaient sur des difficultés au moment du passage au 1<sup>er</sup> juillet en régie simple, l'ensemble de nos centres d'animation sociale et centres de loisirs qui ont parfaitement fonctionné pendant cette période estivale et à l'heure actuelle. Il y a une évolution notable sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif.*

*Je voudrais en profiter pour remercier Sophie FERKATADJI en tant que directrice générale adjointe, et Say SIRISOUK ici présent, pour le travail qui a été accompli tout au long de cette année 2023, pour passer d'abord de l'association en régie, puis de régie en régie autonome au 1<sup>er</sup> janvier, ainsi que les 12 responsables d'établissements qui ont fait un énorme travail pour s'adapter à cela et accueillir la nouvelle directrice de la régie, qui vient d'arriver. C'est Gaëlle qui est arrivée au début du mois de novembre ou à la fin du mois d'octobre pour participer à la mise en œuvre de ce très beau projet.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-013 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Finances - Création Budget annexe "Animation Sociale" - Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Romain LONLAS, Thomas RENAULT

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 13                                      Finances - Création Budget annexe "Animation Sociale" - Approbation.

L'association Anim'Orléans (ex ASELQO) intervenait dans le domaine de l'action sociale et gérait 12 centres sociaux d'animation. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs fixés par la Ville d'Orléans, elle mettait en œuvre des actions d'animation urbaine, directement et/ou en partenariat avec les acteurs de terrains et participait à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers.

Elle était subventionnée par la ville d'Orléans (à hauteur de 61%) et par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) à hauteur de 24%. Un audit financier diligenté par la Ville d'Orléans, a révélé que la gestion de l'association était peu lisible et nécessitait une réorganisation profonde.

Dans ce cadre, le conseil municipal a approuvé par délibération du 13 mars 2023, la reprise en régie des activités des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité auparavant gérées par l'association Anim'Orléans.

Dès lors que cette activité est érigée en régie à autonomie financière, la ville d'Orléans, conformément aux instructions comptables, est tenue d'individualiser sa comptabilité dans un budget annexe.

Dans ce contexte et par dérogation au principe d'unité budgétaire qui prévoit que l'ensemble des dépenses et des recettes doit être inscrit au sein du budget principal, prévu par les articles L1412-1 et L 1412-2 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la création d'un budget annexe au budget principal de la collectivité intitulé : « Animation Sociale ».

La présente délibération a pour objet la création du budget annexe « Animation Sociale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le budget annexe Animation Sociale relèvera de l'instruction budgétaire et comptable M57 et sera financé par :

- la participation des usagers (associations, personnes physiques, administrations publiques, entreprises privées, etc..) aux différentes activités proposées dans le cadre de la programmation annuelle
- des subventions de la Caisse d'Allocation Familiales

Le budget principal viendra compléter ces recettes par le versement d'une subvention d'équilibre.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023-03-13-VODEL-009 du 13 mars 2023 ;

Vu l'instruction M57 ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider de la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 du budget annexe de type M57 intitulé « Animation Sociale »

**M. MARTIN** – La régie est créée, comme l'a indiqué M. MONTILLOT, et pour bien suivre la gestion budgétaire de cette régie, nous créons un budget annexe de sorte que nous puissions avoir une transparence totale et la clarté de la gestion de ce budget. C'est quand même une dépense qui atteint presque 3 M€, donc c'est une très grosse contribution. Il faut contenir ces chiffres et ne pas les augmenter.

**M. MONTILLOT** – Michel MARTIN vient d'évoquer la part budgétaire de la Ville d'Orléans, mais je rappelle qu'il y a également une part de près de 1 M€ de la Caisse d'allocations familiales qui vient se rajouter à cela, ainsi que les contributions des usagers et quelques autres contributions. Cela reste un budget extrêmement important.

**M. le Maire** – En votre nom à tous, je souhaite la bienvenue à Madame la directrice qui va conduire ce beau projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-014 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Direction de la Jeunesse - Prévention réussite et Politique de la Ville - Dispositif de médiation sociale -  
Convention de partenariat entre les bailleurs sociaux et la Ville d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLEY, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Martine HOSRI a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Anne-Frédéric AMOA, Régine BREANT, Florence CARRE, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Hugues DE ROSNY, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 7         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 48        |
| Nombre de votants .....                          | 42        |
| Quorum.....                                      | 25        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission solidarités, familles et politique de la ville du 23 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. MONTILLOT

N° 14                      Direction de la Jeunesse - Prévention réussite et Politique de la Ville - Dispositif de médiation sociale - Convention de partenariat entre les bailleurs sociaux et la Ville d'Orléans.

Dans le cadre de la politique municipale de prévention de la délinquance et réussite, la Ville d'Orléans a créé le Service Prévention Médiation et Réussite (SPMR), composé d'agents de médiation qui assurent du lundi au dimanche y compris les jours fériés, sur le quartier des Blossières, de l'Argonne, de La Source, et de Dauphine les missions suivantes :

- Sensibiliser les parents sur leur mission éducative ;
- Renforcer la présence éducative sur le terrain ;
- Favoriser la réussite des enfants, des jeunes et de leur famille ;
- Prévenir les situations à risques ;
- Orienter les jeunes en difficultés vers les services éducatifs de la Ville d'Orléans ;
- Renforcer les liens parents/enfants par la mise en place d'actions partenariales ;
- Préserver la tranquillité publique des quartiers ;

Différents bailleurs (LogemLoiret, Les résidences de l'Orléanais, Valloire Habitat, Pierres & Lumières, 3F Centre Val de Loire et France Loire) proposent à la Ville d'Orléans un soutien financier dans le cadre d'interventions effectuées par les agents de médiation sur le patrimoine des bailleurs.

Les équipes du SPMR sont autorisées par les bailleurs à intervenir pour la prévention et la médiation directement au sein de leur patrimoine (halls, escaliers,...) afin d'éviter toutes formes de nuisances (attroupements gênants, tapages, dégradations, ...). Le SPMR sera aussi sollicité par les bailleurs dans le cadre des mêmes missions.

Il est donc proposé une convention partenariale financière et opérationnelle, entre les bailleurs et la Ville d'Orléans, ayant pour objet de définir les obligations de chacune des parties et plus particulièrement les conditions administratives, techniques et financières.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de partenariat entre les bailleurs sociaux et la Ville d'Orléans relative au dispositif de médiation sociale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer les recettes correspondantes, inscrites au budget de la Ville d'Orléans.

Annexe(s) : 1

- Convention médiation sociale bailleurs sociaux

**M. MONTILLOT** – *C'est un point important. Je ne vais pas m'étendre, mais c'est plus d'un an de travail pour présenter cette délibération ce soir avec les bailleurs. Entre les équipes de médiation sociale que nous avons dans tous les quartiers, l'objectif a été de travailler avec l'ensemble des bailleurs sociaux (Résidences de l'Orléanais, LOGEM Loiret, Pierres & Lumières, France Loire Habitat, 3F et Valloire) pour contribuer à améliorer la participation, le travail et les échanges entre nos médiateurs et les bailleurs. C'est très important dans l'ensemble de nos quartiers prioritaires. Cela se traduit par la création d'un poste de médiateur coordinateur financé par les bailleurs et par l'augmentation de l'enveloppe consacrée au dispositif de parents relais, notamment pendant les week-ends, les petites vacances et vacances scolaires. Un reporting a été mis en place avec les bailleurs. Merci à Say SIRISOUK, aux équipes et à Anaëlle PENLOUP pour le travail qui a été préparé avec tous les bailleurs, particulièrement avec Maxence MARCHAND qui représentait, avec Pierres & Lumières, la coordination pour l'ensemble des bailleurs.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE REGINE BREANT, LAURENCE CORNAIRE,  
FLORENCE CARRE, ANNE-FREDERIC AMOA, VIRGINIE MARCHAND, THIBAUT CLOSSET,  
CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-015 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Accessibilité - Commission Communale pour l'accessibilité - Examen du rapport 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission solidarités, familles et politique de la ville du 23 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. DABOUT

N° 15

Accessibilité - Commission Communale pour l'accessibilité - Examen du rapport 2022.

La Mairie a mis en place une commission communale pour l'accessibilité le 8 avril 2016 dans le respect de la réglementation.

L'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission pour l'accessibilité.* »

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport 2022 de la commission communale pour l'accessibilité ci-annexé.

Annexe(s) : 1

- rapport accessibilité

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : M. DABOUT

N° 16

Communication sur le bilan d'activité du C.C.A.S..

**M. DABOUT** – *Je vous propose, dans une optique d'efficacité, de cumuler les deux prochaines délibérations, c'est-à-dire l'examen du bilan de la Commission communale pour l'accessibilité qui sera intégré dans le bilan d'activité du Centre communal d'accessibilité.*

**M. le Maire** – *Action sociale.*

**M. DABOUT** – *Du CCAS d'Orléans.*

*Le bilan d'activité pour le Centre communal d'action sociale 2022 va se présenter en un défilement de toutes les politiques qui sont menées et prises en compte dans le cadre du CCAS, qui ont trait aux solidarités et à la famille. J'en profite aussi pour souhaiter la bienvenue devant vous à Mme Laura RIVALAIN, la nouvelle directrice solidarité et santé et directrice du CCAS ici présente.*

*La politique petite enfance est une politique qui va devenir, dans les prochaines années, un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. On aura l'occasion d'en reparler plus tard. Aujourd'hui, est en débat entre l'Assemblée nationale et le Sénat la question de la création du service public de la petite enfance porté par les collectivités territoriales. Quels sont les enjeux de la politique de la petite enfance ? Il y a à la fois le nombre de places disponibles dans la collectivité pour permettre aux parents de continuer à travailler et on en parlait au moment du rapport sur l'égalité hommes-femmes, un enjeu majeur de disponibilité de places. Aujourd'hui, on en manque cruellement et on fait tout pour maximiser le nombre de places, tout en gardant une qualité de service et une qualité d'accueil pour les enfants, à la fois dans les crèches qui sont gérées directement par la Ville (une vingtaine de structures d'accueil du jeune enfant qui sont gérées par la Ville) et dans les 5 crèches privées dans lesquelles le CCAS d'Orléans a des berceaux.*

*Vous avez la répartition, en 2022, des places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en fonction du type de mode de garde. L'offre municipale est de 714 places d'accueil collectif, ce qui représente 65 % de l'offre collective de la Ville d'Orléans en règle générale. La majorité des places disponibles sont les assistantes maternelles, qui sont majoritaires.*

*Le deuxième enjeu que l'on a au niveau de la politique petite enfance, qui est très important et qui va le devenir de plus en plus, est l'accompagnement des parents dans le cadre de la parentalité et de la garde d'enfant. Pour cela, nous sommes dotés, à Orléans, du dispositif Relais petite enfance qui permet d'accompagner les parents dans la mise en place d'un mode de garde le plus adapté possible pour leurs bambins. C'est l'une des dispositions qui vont devenir obligatoires. Encore une fois, nous avons pris de l'avance au niveau de la Ville d'Orléans dans le cadre du service public de la petite enfance.*

*Nos priorités pour l'avenir, c'est le développement des places en crèche. Malheureusement, on ne crée pas des places comme cela. Il faut mettre en place des dispositifs : l'accompagnement des entreprises qui veulent développer des projets sur le territoire, mais aussi le développement et l'accompagnement des professionnels. On a signé une convention cette année avec la Région qui finance la formation des professionnels de la petite enfance. En parallèle, on s'engage à les prendre à la suite de leur formation.*

*En 2022, un axe fort qui a été mis en place concernant la petite enfance est l'engagement, au travers de psychologues et de professionnels, de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. On a déjà eu l'occasion d'en parler un peu, mais c'est assez important puisque c'est très novateur dans le cadre de l'accompagnement des parents et des enfants qui sont atteints de handicap. Aujourd'hui, on a une psychologue à temps plein qui aide les parents à prendre conscience des retards des enfants et à accompagner les enfants dans leur développement malgré le handicap.*

*Il y a un dernier sujet sur lequel je voulais pointer l'intérêt et l'engagement du service petite enfance et de la politique petite enfance : l'engagement de ce service dans la transition écologique, puisque nous avons, en 2023, fait en sorte d'entrer dans une procédure de labellisation des crèches en Ecolo Crèche, qui nous engage à travailler sur des sujets d'écologie, des sujets sociaux et de*

développement, sur lesquels les directrices de crèche sont engagées, ce qui fait plaisir à voir. On aura les résultats dans les années à venir, mais c'est important et cela montre, comme l'a dit M. ROY, que toutes les directions, tous les services et toutes les politiques publiques que l'on dirige à la Ville d'Orléans prennent part entière à la question de la transition écologique.

On reviendra sur le service public de la petite enfance lors de la délibération suivante.

On peut passer à la politique suivante, l'une des plus grosses politiques, qui est la politique solidarité et insertion sociale, qui est très importante et dont la demande continue d'augmenter. On a voulu catégoriser en trois grandes parties cette politique « solidarité et insertion sociale » : l'accompagnement des publics au travers, en 2022, des publics bénéficiaires du RSA. C'était 750 personnes en 2022 qui étaient bénéficiaires du RSA et suivies dans le cadre d'une convention de partenariat qui avait été signée il y a un certain nombre d'années avec le Département, qui nous déléguait cette mission de suivi de certaines bénéficiaires du RSA. Cette mission a été arrêtée d'un commun accord entre la Ville d'Orléans et le Département du Loiret au 31 décembre 2022. En réalité, le temps des transitions, cela s'est maintenu jusqu'au début de l'année 2023, mais c'est une mission qui a été arrêtée. À la fin de la présentation sur la solidarité, je vous parlerai de ce que va devenir le service social.

En termes de domiciliation, on a eu une augmentation de 1 500 personnes domiciliées depuis 2019. Cette augmentation est due à plusieurs choses : une certaine précarisation de la population, mais aussi et surtout à un laxisme qui a pu avoir lieu depuis quelques années ou en tout cas à certaines autres villes de la métropole qui ne jouaient pas le jeu et qui refusaient de domicilier parce que cela prend du temps pour les agents. On l'a validé en conseil d'administration du CCAS, et certaines conditions pour être domicilié au CCAS sont plus restrictives qu'elles ne l'étaient avant. Il faut prouver qu'il existe un lien entre la personne qui souhaite être domiciliée et la ville d'Orléans.

Les activités d'aides facultatives sont assez classiques. En 2022, le barème a été réajusté à la demande de Mme BREANT pour s'ajuster au mieux avec les demandes des bénéficiaires.

Concernant la gestion des urgences, on en a longuement parlé et on aura l'occasion d'en reparler en début d'année prochaine, notamment par rapport à l'Ukraine. Ce sont 113 Ukrainiens qui ont été accueillis, 39 familles relogées grâce à l'intermédiation locative du CCAS. Au-delà de ces chiffres, il y a quelque chose d'indispensable, profondément humain et dont certains pourraient s'inspirer, à savoir l'intégration qui a été permise pour ces personnes ukrainiennes qui sont venues à Orléans sur la demande de Monsieur le Maire. Ces 113 Ukrainiens accueillis, que l'on a suivis tout au long de leur parcours d'intégration en France – on le verra en début d'année prochaine – seront tous intégrés d'ici le début de l'année prochaine, c'est-à-dire autonomes financièrement, en termes de logement et ayant une activité rémunérée.

Concernant le soutien aux riverains de la rue de Bourgogne, les efforts qui ont été engagés et le suivi qui a été fait, et qui continue d'être fait pour un certain nombre d'entre eux, par les agents du CCAS sont notables, puisque plus de 165 foyers ont été accompagnés et des aides exceptionnelles ont été débloquées de manière très rapide.

Madame TRIPET, vous demandiez un bilan de la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales au travers de notre maison-refuge, qui en 2022 a accueilli et accompagné 75 femmes et 113 enfants. Il faut aussi prendre la mesure de cet accompagnement qui est fait auprès de ces femmes victimes de violences. Ce sont des femmes qui viennent le temps de retrouver une certaine stabilité et une certaine confiance pour retourner dans un système de logement plus pérenne. C'est un hébergement d'urgence, mais l'accompagnement qui est fait grâce à l'association qui s'occupe de cet accompagnement leur permet d'intégrer ensuite des logements et de refaire leur vie de manière sereine et plus apaisée.

J'essaie d'être un peu rapide concernant le lien social, même si ce sont des sujets très importants qui sont au cœur de la politique de la solidarité, puisque des aides uniquement financières ne sont d'aucune utilité s'il n'y a pas de lien social associé à ces aides. On peut parler de l'Espace Solidarité, qui a accompagné 217 personnes dont 83 enfants. L'Espace Solidarité, c'est un peu comme ESOPE dont on avait parlé pour les étudiants, c'est une épicerie sociale dans laquelle les personnes acceptées viennent et font leurs courses à des prix réduits. En tout cas, elles participent, parce qu'il y a une question de dignité humaine qui, à mon sens, est indispensable pour la reconstruction. Un accompagnement budgétaire est également fait pour permettre à ces personnes de sortir de la précarité et de retrouver une vie normale.

Au 31 décembre 2022, plus de 800 étudiants étaient bénéficiaires d'ESOPE, qui est aussi un beau projet qui a mis autour de la table des acteurs associatifs et des acteurs comme la Ville d'Orléans, la Région et le Département. C'est une réussite de cet accompagnement social, qui n'est pas uniquement une aide mais un accompagnement avant tout.

On a également DigiLab qui favorise l'accès digital aux personnes qui en auraient le plus besoin.

Suite à la fin du RSA, que va devenir le service solidarité et insertion sociale ? C'est un travail qui a été mené – je remercie la responsable du service Mme VIDAL et la directrice générale adjointe en charge de ces sujets Mme FERKATADJI – conjointement avec les travailleurs sociaux, qui travaillent au quotidien auprès des usagers. Cette nouvelle politique s'ancre dans une stratégie politique globale, puisque j'ai demandé que l'orientation et l'accompagnement social soient beaucoup plus importants pour les publics jeunes. Je suis parti d'un constat assez simple : les jeunes de 0 à 18 ans ont des travailleurs sociaux référents via l'aide sociale à l'enfance, via le Département. Après 25 ans, ils ont le droit au RSA, donc ils ont des référents sociaux au Département, mais il y avait un trou dans la raquette entre 18 et 25 ans. Monsieur le Maire, vous parliez de millefeuille territorial. L'idée n'était pas de rajouter un dispositif alors qu'il y avait des possibilités d'avoir un accompagnement social au Département ou ailleurs, mais de combler un manque qui, j'espère, se résorbera.

La deuxième idée dans cet accompagnement de la jeunesse était de prévenir au maximum les entrées dans la précarisation. Il est parfois malheureusement un peu tard, lorsque quelqu'un a vécu dans la rue pendant des années, de récupérer une situation, parce que la désocialisation est trop importante, parce que les addictions sont rentrées en jeu. On continue évidemment à avoir un accompagnement auprès de ces personnes. L'idée était beaucoup plus de prévenir cette précarisation et d'empêcher que survienne cette sur-précarisation et cette plus grande difficulté à sortir de la rue et de la très grande précarité.

On continue avec la politique des aînés, pour laquelle on a fixé des objectifs précis il y a quelques années. Concernant le bilan de 2022, on avait trois priorités : la lutte contre l'isolement, l'aide au maintien à domicile et la proximité qui se traduit ici par les 38 permanences aînés qui ont eu lieu en 2022, c'est-à-dire une par mois hors période d'été et hors période de festivités de fin d'année, dans tous les quartiers de la ville. Ont été mises en place, en semaine, des permanences orchestrées par les agents de la Ville. Avec Mme BREANT, le week-end, nous étions sur les marchés pour faire nos permanences et de la proximité.

Deuxième axe fort : le maintien à domicile. Cela passe notamment par le portage de repas. En 2022, cela représentait plus de 300 bénéficiaires, 113 000 repas distribués à l'année. La téléassistance est un véritable sujet et une aide au maintien à domicile indispensable, puisque cela permet, quand quelqu'un tombe, d'appeler les services concernés et de se faire aider le cas échéant. Cela concernait 500 bénéficiaires en 2022.

La troisième priorité, et je ne cesserai de le rappeler, est la lutte contre l'isolement, qui passe par plusieurs biais, dont l'action dépend de la situation de la personne et de l'âge. On fait de la lutte contre l'isolement via plus de 90 animations qui sont proposées chaque année dans l'agenda des aînés. Dans le bilan 2022, c'était plus de 2 000 inscriptions aux animations. Il se trouve que 75 % des inscrits avaient plus de 70 ans, donc on touche une partie de la population aînée assez particulière, peut-être moins habile avec l'informatique, même si je plaide pour la non-généralisation en fonction de l'âge. Mathématiquement, les personnes de plus de 70 ans peuvent rencontrer plus de difficultés avec les outils informatiques. C'est pourquoi, en 2022, nous avons décidé de lancer Senior Connect, une application de mise en relation des personnes entre elles, dont vous avez le bilan au 31 décembre 2022. Nous avons déjà plus de 800 utilisateurs, plus de 166 conversations engagées et 35 mises en relation effectives au bout de trois mois. C'est positif, puisque ce sont 35 personnes qui se sont réellement rencontrées ou qui ont eu un échange de service gratuit, c'est-à-dire que quelqu'un allait faire le jardin avec une autre personne et, en échange, il l'a peut-être aidé à utiliser davantage les outils informatiques. Cette politique a été menée grâce au soutien financier du Conseil départemental, et je tiens à le souligner, au travers de sa conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.

Si nous continuons sur les politiques, nous avons la santé publique. Je laisserai au besoin M. MONTILLOT ou M. le Maire en parler, c'est une politique qui est prise de main de maître par M. le Maire et son premier maire adjoint. Hormis saluer tous les efforts et tout ce qui est fait, je ne peux pas en dire davantage.

Concernant le handicap, et c'est là où l'efficacité prend son illustration, au lieu de faire une deuxième présentation, j'intègre la présentation de la Commission communale pour l'accessibilité 2022. La Commission communale pour l'accessibilité est la réunion de 16 associations qui ne représentent pas tous les handicaps, puisque ce serait impossible de tous les représenter dans une commission. Les 16 associations représentent quand même un certain nombre de handicaps visibles et invisibles.

Les missions de la Commission communale pour l'accessibilité sont d'être en soutien et en conseil des services de la Ville, en fonction de la politique que l'on souhaite mener en termes d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la politique publique. Vous avez le bilan en version dématérialisée, puisque comme M. ROY, nous avons décidé de ne pas l'imprimer de manière

excessive. Les chiffres-clés qu'il faut retenir : concernant la mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public, c'est un travail d'orfèvre d'aller voir dans chaque service quel est le montant qui correspond à l'engagement pour l'accessibilité. On a environ 3 M€ engagés pour la mise en accessibilité des voiries et des bâtiments publics, dont vous avez le détail en version dématérialisée. Ce sont à la fois les mises en accessibilité des rues, la mise en accessibilité du théâtre Gérard Philippe ou la mise en accessibilité des tribunes pour le conseil municipal.

C'est un chiffre qui paraît assez gros par rapport à ce que l'on avait pu voir les années précédentes, mais cela correspond à ce que l'on vous disait l'année dernière et l'année précédente, c'est-à-dire que l'on avait beaucoup de mal à répertorier tout ce qui était fait en faveur du handicap. Je remercie Mme CHERIET qui est responsable de la mission handicap et les directeurs de service qui ont mis la main à la pâte et qui sont allés chercher les dispositifs que l'on pouvait calculer financièrement et qui étaient en faveur du handicap.

Concernant l'habitat et le logement, on a plus de 900 logements accessibles ou adaptés. Un effort important est fait, et je remercie Mme CORNAIRE, au nom de tous les bailleurs, avec qui l'on travaille assez bien pour avoir une prise en compte de l'accessibilité à chaque réfection d'appartement ou lors de la mise en place de nouveaux projets. On a une facilité évidente à travailler avec les Résidences de l'Orléanais, même si chacun des bailleurs tend à s'améliorer sur le sujet.

Concernant les transports, on a un véritable succès au niveau du transport PMR, puisqu'on a décompté, en 2022, plus de 30 500 voyages, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année 2021. Ce sont des dispositifs qui tendent à être de plus en plus connus et utilisés. C'est bien parce que cela permet d'avoir, pour ces personnes en situation de handicap qui s'interdisaient parfois de participer à des manifestations comme le Festival de Loire qui a été une véritable réussite en termes d'accessibilité... Tous ces dispositifs de transport permettent à des personnes qui s'empêchaient parfois ou qui s'auto-censuraient pour accéder à la culture ou au sport de se déplacer ou d'aller faire ses courses.

Concernant le sport, en 2022, on a eu un certain nombre de manifestations parasportives, qui ont permis de mettre en lumière toutes les capacités des personnes en situation de handicap en termes sportifs. D'ailleurs, je ne citerai pas son nom mais c'est l'un des sportifs paralympiques de haut niveau qui parle, non pas de handicap quand il s'agit de sport, mais de particularité, et je trouve cela tout à fait vrai et sensé.

Je vous ai parlé un peu de l'accueil des jeunes enfants, mais il y a une véritable prise en compte du handicap dans le cadre de la politique de la petite enfance et de l'accueil des jeunes enfants, avec une psychologue qui est là pour accompagner les enfants, les parents et les professionnels dans la gestion, qui peut être compliquée, des enfants en situation de handicap ou qui présentent des signes de retard ou de difficulté de développement.

S'agissant des ressources humaines, c'est précisé dans le rapport d'activité, on continue d'avoir le triptyque « formation, sensibilisation, accompagnement », que l'on souhaite renforcer pour les années prochaines.

Au niveau du fonctionnement du bilan de l'accessibilité, je vous ai dit comment cela se passait en 2022. Je souhaite vous faire part de ce dont j'ai fait part aux membres de la commission il y a quelques semaines concernant l'organisation des groupes de travail. Avec Mme LAPERTOT, nous souhaitons mettre en place et développer trois groupes de travail. Au lieu de s'éparpiller, on souhaite trois groupes de travail qui aient des missions précises et qui aient une véritable utilité dans le cadre de l'accompagnement et de la permission de vivre la ville pour les personnes en situation de handicap.

Le premier groupe de travail sera composé de membres de la commission pour ce qui concerne l'aménagement des voiries, la requalification des rues, le conseil pour les réfections de bâtiment ou la construction de nouveaux bâtiments. L'idée est que l'on ne revienne pas en arrière une fois que la rue ou le bâtiment est construit, mais que la commission puisse se rendre en amont sur les chantiers pour tester, pour donner des conseils et des indications auxquels on ne pense pas lorsqu'on n'y est pas confronté.

On aura un groupe de travail sur l'éducation avec lequel on va travailler avec Mme BREANT. Ce sera un travail d'accompagnement pour faire ce qui a été fait au niveau du Festival de Loire, c'est-à-dire permettre à chacun de vivre la ville comme il se doit.

S'agissant de la prévention réussite, je laisserai M. MONTILLOT ou Mme BREANT en parler au besoin, car ce sont des sujets qu'ils connaissent sur le bout des doigts.

Concernant l'administration et le service d'appui et de ressources, dont fait partie le primo-accueil, je tenais à mettre en avant tout le travail qui est fait par les plus de 300 agents du CCAS, dont 200 qui sont consacrés à nos jeunes enfants. Je tenais à vous prendre à témoin pour les remercier et les féliciter pour leur travail, leur dévouement et leur engagement constant et infaillible.

Je vous remercie pour votre attention, Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'était le bilan d'activité 2022, ainsi que quelques orientations de la politique solidarité et famille, politique sociale que je souhaite profondément solidaire et fermement juste.

**Mme TRIPET** – Monsieur DABOUT, merci pour les chiffres. Effectivement, 75 femmes ont été prises en charge l'année passée par le dispositif créé par la Ville d'Orléans, contre 35 l'année précédente. C'est une hausse extrêmement importante, plus que les chiffres donnés. Ce dispositif monte en puissance, ce qui ne m'étonne pas. Cela prouve non seulement sa légitimité, mais aussi combien il faut travailler sur les auteurs de violences. Je pense qu'il faut aussi que l'on tienne l'autre bout de ce fléau que sont ces violences.

Concernant les jeunes de moins de 25 ans, je vais vous donner raison, Monsieur DABOUT. Je ne peux faire que cela parce que la conseillère municipale et départementale que je suis prône depuis le début de son mandat un RSA à l'essai pour les 21-25 ans. Les 18-25 ans sont hors droit commun. Il existe, au niveau du Département, le PARI, un dispositif qui accueille les jeunes pour toucher une somme qui correspond au RSA et les accompagne pour trouver du travail, faire une formation, etc. Le PARI est universel. Quand nous sommes arrivés au Département, il ne l'était pas. C'était pour certains jeunes, et encore, pas tous ceux qui sortaient de l'ASE, ce qui était insupportable. Je ne peux être que d'accord avec vous, il y a un trou dans la raquette, il y a beaucoup de précarité chez les jeunes, mais en même temps, les lois sont ainsi faites que pour certains d'entre eux, ils sont hors droit commun.

Concernant les crèches je m'en étais ouverte lors du CA du CCAS, notamment les crèches privées, ce qui m'inquiète un peu, c'est que dernièrement, des crèches ont été gérées comme des entreprises, avec des pions plutôt qu'avec les êtres humains que sont les enfants. Il s'agit des temps qui leur étaient impartis, des personnes pas assez nombreuses, un nombre limité de changes par jour, un nombre limité pour les prendre dans les bras, s'en occuper, leur donner à manger avec des repas complètement décalés pour que l'on puisse s'occuper de tout le monde. Je m'en étais ouverte lors de ce CA. Si de nouvelles places en crèches sont ouvertes dans le privé, il faudra qu'il y ait toujours un contrôle. On ne peut pas faire avec des enfants ce que l'on fait avec du matériel ou des objets. Il faut être extrêmement vigilants à ce niveau.

Ma dernière intervention concerne le logement et le logement accessible. La loi ALUR avait peut-être des inconvénients à vouloir aller trop loin avec 100 % de logements accessibles, mais la loi ELAN est revenue à 20 %, ce qui n'est pas assez. On parle de 20 % accessibles pour les personnes avec des difficultés pour se déplacer, qui peuvent être en fauteuil ou autre, mais l'on sait qu'avec l'âge venant ou avec simplement des accidents de la vie, on peut se retrouver à beaucoup plus que 20 % de personnes avec des difficultés à se déplacer. Je pense qu'il faut que l'on soit vigilants et que l'on refasse peut-être un panel auprès des organismes HLM pour voir où ils en sont. Il y a le logement accessible pour toutes les personnes en situation de handicap et le logement évolutif qui peut, au fur et à mesure, avec des travaux, devenir accessible. Le temps que les travaux soient demandés et soient faits, cela peut demander plusieurs mois, voire parfois des années, et en attendant, les personnes sont dans ces appartements avec de grosses difficultés. On doit aussi être vigilant et prendre toute notre part en tant que Ville pour que ces processus puissent se suivre le plus facilement possible pour les personnes qui vont devoir en bénéficier.

**M. GRAND** – Lors d'un conseil municipal précédent, j'avais demandé que soient identifiés, à certains endroits avec les associations, les problèmes qui pouvaient être rencontrés par les personnes en situation de handicap. Je vous donne un exemple pour ne pas être trop long ce soir, mais je suis prêt à en échanger avec M. DABOUT à l'occasion s'il le souhaite : rue Jeanne d'Arc, le côté invisible des passages piétons pour les personnes déficientes visuelles, avec les clous qui sont très jolis par ailleurs, mais c'est une vraie difficulté. Je voulais redire ce que j'ai déjà dit, mais je n'ai pas vu d'évolution, donc je vous sollicite à nouveau pour que cela puisse s'améliorer.

Sur le principe d'aller sur les chantiers pour voir ce qui peut être amélioré, malheureusement, arriver à ce moment-là est déjà trop tard. Il faut venir, en phase conception, soit au moment de l'avant-projet sommaire, soit au moment de l'avant-projet définitif. Ce sont ces deux moments qui vous permettent d'intervenir, sinon cela coûte une fortune si vous êtes en chantier d'expliquer aux gens qu'il va falloir faire des modifications. C'est un détail, mais je suis prêt à en échanger avec vous si vous le souhaitez.

**M. le Maire** – Merci pour ces remarques.

**Mme KOUNOWSKI** – C'est pour avoir des renseignements complémentaires par rapport aux demandes de places en crèche. Avez-vous une idée du nombre de refus par rapport aux demandes et du temps d'attente ? Suite au Covid, on sait que beaucoup de couples ont quitté les grandes agglomérations pour venir dans des villes de la taille de la nôtre. Par exemple, à Rennes, où il y a eu un afflux énorme de jeunes couples, il y a eu un déficit très important de places de crèche. Pouvez-vous nous dire comment se situe la ville d'Orléans à ce sujet ?

**M. DABOUT** – Je vais répondre à tout le monde le plus rapidement possible.

Madame TRIPET, concernant le RSA de moins de 25 ans, je n'y suis personnellement pas favorable. Je pense qu'un accompagnement vers des solutions identifiées, que ce soit la formation ou l'université, permettra à ces jeunes qui peuvent s'en sortir et évoluer d'avoir une perspective de revenu et une meilleure solution.

Concernant les crèches et leur contrôle, la qualité d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est un sujet très important pour nous. Comme je vous l'avais dit en conseil d'administration, on a des dispositifs de contrôle. D'abord, on a un comité de pilotage par an qui nous permet de se rendre compte avec des chiffres, des taux d'encadrement, des dépenses pour la nourriture, pour le change, etc. Cela nous permet d'avoir un contrôle sur des chiffres. Ensuite, il y a des contrôles de visu. Quand on se rend dans la crèche, que ce soit moi en tant qu'élu ou les services en tant qu'agents de la Ville, cela permet d'avoir une vision de ce qui s'y passe.

S'agissant de l'accessibilité des logements, je suis d'accord, il faut absolument que l'on travaille plus profondément avec les bailleurs sociaux, qui commencent à faire un effort, mais adapter des logements coûte cher.

Il y avait une question similaire concernant les chantiers. Faire une balade urbaine dans toute la ville avec la commission communale pour l'accessibilité risque de prendre du temps. Une balade a été mise en place en centre-ville, dont M. le Maire a été destinataire, puisque c'est lui qui avait demandé que cette marche soit organisée, avec des points d'amélioration. On priorise la mise en accessibilité des espaces en requalification ou des espaces qui sont très inaccessibles. Je ne dirai pas que c'est un détail parce que c'est important pour les personnes, notamment malvoyantes, d'être sur les passages piétons là où il faut, mais on a des priorités, on ne peut pas tout faire d'un coup, et on essaie de s'améliorer au maximum.

Madame KOUNOWSKI, on est en déficit de places en crèche. On ne refuse pas de personnes qui voudraient avoir une place en crèche au motif... Il y a un motif pour lequel on refuserait, c'est parce que les personnes n'ont pas d'emploi. On privilégie les places en crèche pour les personnes qui disposent d'un emploi. On a une attente assez longue et on ne peut pas répondre à la demande pour tout le monde. On a, me semble-t-il, plus de 200 demandes qui sont faites à la Ville d'Orléans et qui n'ont pas de retour positif. En revanche, cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas du tout de solution, puisqu'à chaque fois que l'on dit qu'on n'a pas de place, on les met sur liste d'attente et on les invite à aller voir le Relais petite enfance et trouver un autre mode de garde. Aujourd'hui, notre grande mobilisation est sur l'ouverture de places en crèche, mais pas tous azimuts, avec une nécessité d'avoir une qualité d'accueil pour les enfants.

La problématique est plus sur la formation et les professionnels de la petite enfance. On perd 100 assistantes maternelles par an, ce qui ne facilite pas le recrutement des professionnels de la petite enfance et ce qui engendre une demande beaucoup plus importante auprès des crèches municipales. On travaille, on a signé un partenariat avec la Région pour former un maximum de professionnels de la petite enfance, mais c'est un sujet qui est loin d'être terminé.

**M. le Maire** – Je me permets de dire un mot à la suite de ce que vient de dire Gauthier DABOUT. On peut avoir toutes les places en crèche que l'on veut, si l'on n'a pas les personnels pour gérer et pour accueillir les enfants, cela ne sert à rien. C'est davantage de ce côté qu'est le problème aujourd'hui que sur le nombre de places. L'objectif est que l'on ait une solution, que ce soit une place en crèche ou autres, pour chaque personne et chaque famille qui le demande. Ensuite, la question est le délai d'attente. Si vous avez 3 ans de délai d'attente, cela ne sert à rien. On essaie de réduire au maximum ces délais à quelques mois.

**M. DABOUT.**- Le délai d'attente moyen est de 4,3 mois aujourd'hui, ce qui est beaucoup trop et que l'on essaie de réduire au maximum.

**M. le Maire.**- Il faudrait rentrer dans le détail, Monsieur DABOUT. On peut répondre.

**M. DABOUT.**- Certaines places sont réservées aux personnes qui montrent une volonté de rentrer dans une démarche de trouver un emploi ; ce sont les places Pôle Emploi, qui ne sont pas forcément toutes prises, parce que ce n'est pas forcément connu par Pôle Emploi. En tout cas, il existe cette possibilité. Il y a également une vingtaine de places PMI ou pour les personnes en situation de

*difficulté, par exemple pour des enfants placés. On a des dispositifs annexes en nombre moindre mais qui permettent de répondre au besoin.*

**M. le Maire.** - *Il faudrait rentrer dans le détail, parce qu'on a parlé des places en crèche, mais il y a aussi la capacité de places en halte-garderie. Ce n'est pas toute la semaine, c'est adapté notamment pour cette question de la recherche d'emploi, pour ne pas pénaliser les personnes qui recherchent de l'emploi et qui ne pourraient pas se déplacer parce qu'il y a bébé à la maison. On essaie aussi de répondre à cette problématique le mieux possible.*

LE CONSEIL PREND ACTE DU RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-017 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Petite enfance - Rattachement de la politique publique petite enfance à la Ville - Approbation d'une convention à passer avec le CCAS - Adoption du règlement de fonctionnement - Adoption du règlement d'attribution des places - Adoption des tarifs d'accueil.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission solidarités, familles et politique de la ville du 23 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. DABOUT

N° 17                                    Petite enfance - Rattachement de la politique publique petite enfance à la Ville  
- Approbation d'une convention à passer avec le CCAS - Adoption du  
règlement de fonctionnement - Adoption du règlement d'attribution des places  
- Adoption des tarifs d'accueil.

La gestion des crèches municipales a été confiée par la Ville au Bureau d'aide sociale, devenu Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par délibération du conseil municipal du 8 janvier 1971.

Aujourd'hui, avec 20 structures d'accueil du jeune enfant gérées en régie, 1 délégation de service public, 5 marchés de réservations de places dans des crèches extérieures, et 1 relais petite enfance, ce sont plus de 1 500 enfants qui sont accueillis dans les structures municipales ou conventionnées avec la Ville chaque année.

Afin d'apporter une meilleure visibilité à la politique publique de la petite enfance menée par la Ville, il est proposé de rattacher la politique petite enfance et la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux en régie simple à la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette reprise directe de l'activité directement par la Ville permettra également au conseil municipal d'avoir à connaître de la politique petite enfance, en termes de qualité d'accueil et de réponse aux besoins des familles, qui touche le quotidien des familles orléanaises et constitue un facteur d'attractivité pour la Ville.

Ce projet prend également tout son sens avec l'avènement prochain du service public d'accueil de la petite enfance à horizon 2025, qui prévoit de désigner la commune comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

En outre, ce rattachement présentera l'avantage complémentaire d'une simplification de la gestion administrative et d'une plus grande stabilité budgétaire du CCAS.

En effet, le budget de la petite enfance pèse à hauteur de 59,5 % sur le budget du CCAS en dépenses, et de 33 % en recettes. Or depuis plusieurs années, et notamment depuis la crise sanitaire, les habitudes de fréquentation des familles en crèche ont évolué et le volume de recettes est devenu plus difficile à anticiper, ce qui vient impacter l'équilibre budgétaire du CCAS.

Du point de vue patrimonial, la Ville est actuellement propriétaire de 13 des 16 bâtiments qui accueillent les crèches. Cette situation génère également d'importants flux administratifs et financiers, tant en termes de gestion de l'occupation des locaux, de facturation des charges, que de maintenance des bâtiments.

La reprise par la Ville de la politique petite enfance permettra ainsi au CCAS, moins exposé à la volatilité des recettes petite enfance, de concentrer son action sur ses missions de solidarité et d'accompagnement des publics fragiles (accompagnement social, aînés, réussite éducative et handicap).

Pour la mise en œuvre de ce rattachement, il est proposé :

- De renouveler la convention de partenariat entre le CCAS et la Ville en tenant compte de cette nouvelle organisation, afin d'acter la fin de la mise à disposition du personnel de la direction de la petite enfance au CCAS et le nouveau calibrage de la mise à disposition des services supports œuvrant pour le fonctionnement du CCAS ;
- D'adopter le règlement de fonctionnement ;
- D'adopter le règlement d'attribution des places ;
- D'adopter les tarifs ;

- De résilier la convention de la régie monétique au 1<sup>er</sup> avril 2024 (délibération du 27 novembre 2009, convention signée le 21 décembre 2009)
- De transférer l'actif des équipements des EAJE et des services administratifs de la petite enfance à la Ville courant 2024. Un PV de transfert sera établi à partir de la situation au 31/12/2023,
- De transférer le passif relatif aux subventions d'équipement reçues pour les EAJE et les services administratifs de la petite enfance à la Ville courant 2024. Un PV de transfert sera établi à partir de la situation au 31/12/2023,
- De transférer les restes à recouvrer émanant des créances de la petite enfance courant 2024. Le montant sera établi à partir de la situation au 31/12/2023.

Concernant le règlement de fonctionnement de la petite enfance, celui-ci régit les modalités d'accueil et de contractualisation avec les familles. Ce dernier fait l'objet d'une mise à jour comprenant notamment :

- La tarification au quart d'heure en cas de dépassement du contrat d'accueil ;
- La mise à jour du tarif d'accueil d'urgence, passant d'une application du tarif moyen au tarif minimal ;
- La mise à jour des documents administratifs à fournir par les familles pour constituer le dossier d'inscription ;
- La formalisation de la mise en œuvre de la réforme des modes d'accueil de 2021 (normes d'encadrement des enfants, rôle du référent santé et accueil inclusif).

Le règlement d'attribution des places en crèche est inchangé. Celui-ci décrit la procédure d'inscription en liste d'attente en vue d'obtenir une place en crèche, et les critères d'attribution de places en commission.

Cette commission se réunit une fois par mois sauf au mois d'août, elle est présidée par l' élu en charge de la petite enfance, et est également composée :

- Du directeur de la Petite Enfance ou du responsable des relations familles ;
- D'un représentant des familles désigné parmi les parents de chaque crèche ou d'un membre d'une association représentant les familles ;
- Des responsables de structures pour la commission des entrées de septembre et d'une représentante des structures collectives et familiales pour les autres commissions.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la reprise de l'activité de gestion de la politique publique de l'accueil du jeune enfant à la Ville d'Orléans ;
- approuver la nouvelle convention de partenariat entre le CCAS et la Ville sur le nouveau périmètre pour une année, renouvelable tacitement 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- adopter le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et ses annexes ;
- adopter le règlement d'attribution des places en crèche ;
- adopter les tarifs d'accueil, tels que figurant en annexe de la présente délibération ;
- résilier au 1<sup>er</sup> avril 2024 la convention relative à la facturation et à l'encaissement par la régie monétique centrale des recettes de la Ville et du CCAS d'Orléans, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2009 ;

- autoriser la Ville d'Orléans à se substituer au CCAS dans tous les contrats, marchés et concessions conclus par le CCAS en lien avec le fonctionnement et la poursuite de l'activité de gestion de la petite enfance.

Annexe(s) : 4

- Convention de partenariat CCAS et commune d'Orléans
- Règlement d'attribution des places en établissement accueil
- Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil
- Tarif des établissements d'accueil du jeune enfant.

**M. DABOUT** – *C'est un enjeu majeur pour la Ville d'Orléans, puisque cela rentre dans le cadre d'une politique globale de service public de la petite enfance qui – les législateurs sont en train de débattre – devrait avoir lieu d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

*Monsieur le Maire, vous disiez qu'il n'y avait pas forcément d'opportunité de recevoir des financements supplémentaires, mais – ce n'est pas prévu dans la loi et j'en appelle aux législateurs qui siègent ici – si une nouvelle compétence nous est donnée et que l'on est obligé de la faire, il serait bien que des financements aillent avec, qui soient déterminés autrement que par des décrets.*

**M. le Maire** – *Vous ne voulez pas de la jurisprudence GEMAPI, si je comprends bien. Je partage, mais j'attends de voir.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-018 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Jeunesse - Attribution de deux bourses projets jeunes 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission solidarités, familles et politique de la ville du 23 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. DEFOSSEZ

N° 18                                      Jeunesse - Attribution de deux bourses projets jeunes 2023.

Par délibération en date du 23 mars 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes- projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;
- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;
- la bourse projet jeune-crédation d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 le Conseil Municipal a élargi la recevabilité des candidatures aux forces vives âgées désormais de 18 à 28 ans, qui résident sur le territoire de la commune.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville est constitué afin de permettre aux candidats d'exposer les projets et ainsi se prononcer sur la recevabilité et le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu au service jeunesse qui a pour mission de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Deux projets répondent aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer deux bourses projets Jeunes, projet libre, dont les détails figurent en annexe de la présente délibération.

L'objectif de la première subvention est en l'espèce d'aider M GOJON Yann à la réalisation d'un voyage humanitaire de quatre étudiants en école d'infirmier en Inde dans la région de Farīdābād du 05/02/2024 au 10/03/2024.

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer l'accès aux soins pour les communautés défavorisées.

L'objectif de la seconde subvention est en l'espèce d'aider M BOWIE Swann à la création d'un film « expérimental psychologique et introspectif » qui sera diffusé au cinéma des carmes en avant-première.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer deux bourses projets jeunes présentées en annexe pour un montant total de 2 075 € à Monsieur Yann GOJON et Monsieur Swann BOWIE et au titre de l'année 2023 ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65 131, service gestionnaire JEU.

Annexe(s) : 1

- Annexe BPJ octobre 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-019 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 52        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 19 Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au conseil municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 66 486,87 € pour l'exercice.

**A - ASSOCIATIONS**

**- Mme LABADIE Proximité**

| Nom de l'association   | Objet de la demande                       | Montant de la subvention (en €) |                |
|--|---|---------------------------------|----------------|
|  |   | 2022                            | 2023           |
| Comité de défense des intérêts des habitants du quartier Saint-Marceau | Animations pour le quartier Saint-Marceau | -                               | 5 000 €        |
|  | <b>TOTAL</b>                              | -                               | <b>5 000 €</b> |

*(Avis de la Commission proximité )*

Imputation : fonction 020, article 65748, service gestionnaire DVQ.

**- Mme LABADIE Relations publiques**

| Nom de l'association          | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |              |
|-------------------------------|---|---------------------------------|--------------|
|                               |   | 2022                            | 2023         |
| Accueil des Villes Françaises | Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif de développer des activités pour permettre une intégration optimale des personnes arrivées depuis moins de trois ans à Orléans. | 630 €                           | 630 €        |
|                               | <b>TOTAL</b>  | <b>630 €</b>                    | <b>630 €</b> |

*(Avis de la Commission culture, évènementiel et promotion du territoire)*

Imputation : fonction 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire VAS.

**- M. DEFOSSEZ Jeunesse**

| Nom de l'association     | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |            |
|--------------------------|---|---------------------------------|------------|
|                          |   | 2022                            | 2023       |
| French Fruits            | Mise en place d'une battle de hip-hop   | -                               | 1 798 €    |
| Saloon                   | Matériel pour des prestations musicales à Orléans   | -                               | 1 170 €    |
| ONI FILMS                | Acquisition de matériel pour le tournage d'un film  | -                               | 2 500 €    |
| Orléoquence              | Mise en place d'un concours d'éloquence et de sessions de formations à l'éloquence  | -                               | 1 771,98 € |
| Les Petits Débrouillards | Mise en place d'un projet Labomobile Biodiversité, création d'un laboratoire mobile, avec une malle pédagogique constituée d'un ensemble de matériels et d'outils d'investigation du milieu | -                               | 2 866 €    |

|                  |                         |   |                    |
|------------------|-------------------------|---|--------------------|
| Mélocratie       | Acquisition de matériel | - | 2 499,71 €         |
| Oregami          | Acquisition de matériel | - | 866 €              |
| Tchou Tchou Club | Acquisition de matériel | - | 1527 €             |
|                  | <b>TOTAL</b>            | - | <b>14 998,69 €</b> |

(Avis de la Commission solidarités, familles et politique de la ville)  
Imputation : fonction 338, article 20 421, service gestionnaire JEU.

**- M. MONTILLOT Santé**

| Nom de l'association | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |                |
|----------------------|---|---------------------------------|----------------|
|                      |   | 2022                            | 2023           |
| JALMALV              | Soutien et accompagnement des personnes malades et/ou en fin de vie et leurs familles | 1 000 €                         | 1 000 €        |
| COFEL                | Mener des actions de sensibilisation des populations                                  | 500 €                           | 500 €          |
|                      | <b>TOTAL</b>  | <b>1 500 €</b>                  | <b>1 500 €</b> |

(Avis de la Commission santé et université)  
Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

**- M. CHANCERELLE Arts et économie créative**

| Nom de l'association          | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |                |
|-------------------------------|---|---------------------------------|----------------|
|                               |   | 2022                            | 2023           |
| Objectif Images-Orléans Image | Organisation du 32ème Salon National d'Auteurs d'Objectif Image   | -                               | 1 000 €        |
| Mix-Cité                      | Action Territoriale : subvention complémentaire pour l'organisation du 13ème colloque Femmes des Lumières et de l'Ombre intitulé « Les femmes hors la loi » | 1 000 €                         | 1 000 €        |
|                               | <b>TOTAL</b>  | <b>1 000 €</b>                  | <b>2 000 €</b> |

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

**- M. CHANCERELLE Relations Internationales**

| Nom de l'association             | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |         |
|----------------------------------|---|---------------------------------|---------|
|                                  |   | 2022                            | 2023    |
| Association Orléans Jeanne d'Arc | Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour à la Nouvelle Orléans de la jeune fille ayant figuré Jeanne d'Arc en 2023, dans le cadre d'échanges avec le Krew de Jeanne d'Arc à la Nouvelle Orléans.  | 0 €                             | 1 100 € |
| Association franco-allemande     | Attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'association qui œuvre pour le développement des relations amicales et culturelles entre la France et l'Allemagne en général et entre Orléans et sa ville jumelle de Münster en particulier, au travers de l'organisation de nombreuses activités (conférences, ateliers de pratique de la langue allemande, soirées/repas, etc.) | 500 €                           | 500 €   |
| Association Le Japon à Orléans   | Attribution d'une subvention pour l'organisation de l'accueil de 10 élèves et de 2 professeurs de la ville jumelle d'Utsunomiya au Japon du 17 au 24 novembre 2023.   | 0 €                             | 1800 €  |

|                                  |  |                |                |
|----------------------------------|--|----------------|----------------|
| Association Orléans Wichita NOLA | Attribution d'une subvention pour développer et entretenir les jumelages avec Wichita et la Nouvelle Orléans par la mise en place d'activités ludiques autour de la culture américaine, de l'anglais et de l'américain (conférences, club de littérature américaine et de discussion en anglais, échanges divers, accueil de délégations).           | 1 500 €        | 1 500 €        |
| Association Loire Vistule        | Attribution d'une subvention de fonctionnement pour permettre à l'association de mener des activités favorisant la découverte de la culture polonaise et l'épanouissement des personnes d'origine polonaise en région orléanaise : organisation de conférences, de formations à la langue polonaise, d'expositions et de fêtes polonaises à Orléans. | 600 €          | 600 €          |
| Musique Municipale d'Orléans     | Attribution d'une subvention pour l'animation d'une soirée Thanksgiving le 2 décembre 2023 dans le cadre du 50e anniversaire du jumelage avec Wichita  | 0 €            | 350 €          |
| <b>TOTAL</b>                     |  | <b>2 600 €</b> | <b>5 850 €</b> |

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire R.E.I.

**- M. CHANCERELLE** **Evènementiel**

| Nom de l'association              | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |                |
|-----------------------------------|---|---------------------------------|----------------|
|                                   |   | 2022                            | 2023           |
| Les Mariniers d'Orléans Métropole | Attribution d'une subvention pour construire un bateau traditionnel de Loire, de type fûtreau, en coque acier et avec une motorisation et batterie électriques. | -                               | 3 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                      |   | -                               | <b>3 000 €</b> |

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XA1H001, service gestionnaire EVE.

**- Mme PICARD** **Evènementiel**

| Nom de l'association        | Objet de la demande  | Montant de la subvention (en €) |                |
|-----------------------------|--|---------------------------------|----------------|
|                             |  | 2022                            | 2023           |
| Association Fusion Estivale | Attribution d'une subvention pour l'organisation de la 6ème édition du festival de musique électronique « le Fusion Estivale » les 26, 27 et 28 mai 2023 | -                               | 2 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                |  | -                               | <b>2 000 €</b> |

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : onction 023, nature 65 748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

**- M. GABELLE** **Relations publiques**

| Nom de l'association | Objet de la demande | Montant de la subvention (en €) |      |
|----------------------|---------------------|---------------------------------|------|
|                      |                     | 2022                            | 2023 |

|  |   |            |                |
|--|---|------------|----------------|
| Société des Membres de la Légion d'Honneur Section du Loiret | Attribution d'une subvention pour soutenir financièrement l'association pour la réédition de son annuaire départemental.  | 0 €        | 500 €          |
| Association de l'Union Nationale des Combattants du Loiret   | Soutien financier pour l'accueil d'une vingtaine de jeunes lycéens, âgés de 15 à 17 ans résidents dans les départements du Loiret, dans le cadre de la 2ème phase du Service Nationale Universel pour des missions d'intérêt général. | 0 €        | 1 000 €        |
|  | <b>TOTAL</b>  | <b>0 €</b> | <b>1 500 €</b> |

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération 0000501, service gestionnaire MEM.

**- Mme BREANT**

**Cité éducative**

| Nom de l'association                 | Objet de la demande  | Montant de la subvention (en €) |                 |
|--------------------------------------|--|---------------------------------|-----------------|
|                                      |  | 2022                            | 2023            |
| SEVE                                 | Ateliers philosophie et pratique de l'attention                      | -                               | 1 171 €         |
| Cie Cincle Plongeur                  | 1000 danses de poussins  | -                               | 1 774 €         |
| 60 décibels                          | Immersion contes et musique pour mieux parler                        | -                               | 500 €           |
| Théâtre Charbon                      | Entendre le non tartuffe forum                                       | -                               | 2 000 €         |
| CIDFF                                | Jeux éducation populaire contre les violences et les discriminations | -                               | 1 000 €         |
| Comité départemental de Badminton 45 | Apprendre par le sport   | -                               | 978 €           |
| BGE                                  | Conduite de projets entrepreneuriat                                  | -                               | 600 €           |
| CRIA 45                              | Prévention illettrisme et illettronisme                              | -                               | 3 000 €         |
|                                      | <b>TOTAL</b>   | <b>-</b>                        | <b>11 023 €</b> |

(Avis de la Commission éducation et sports)  
Imputation : fonction 4214, nature 65748, service gestionnaire PRE.

**- Mme ROYER**

**Vie sportive**

| Nom de l'association                  | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |                |
|---------------------------------------|---|---------------------------------|----------------|
|                                       |   | 2022                            | 2023           |
| Cercle Michelet Orléans Haltérophilie | Organisation de 2 journées de championnat de France de nationale 2 les 21-22 octobre et 25-26 novembre 2023 | -                               | 2 500 €        |
| Orléans Roller Derbys                 | Organisation des championnats de France Nationale 2 de Roller Derbys les 25 et 26 novembre 2023             | -                               | 2 000 €        |
| US Orléans Tai-chi                    | Organisation de journées sport santé en octobre 2023  | -                               | 1 000 €        |
| CLTO Badminton                        | Participation aux championnats du Monde Vétérans de badminton du 11 au 17 septembre 2023                    | -                               | 1 000 €        |
|                                       | <b>TOTAL</b>  | <b>-</b>                        | <b>6 500 €</b> |

(Avis de la Commission éducation et sports)

Imputation : fonction 30, article 65 748, SB2H008 service gestionnaire SPO.

## **B - AUTRES ORGANISMES**

**- Mme BREANT** **Education**

**Enseignement public premier degré : 2 485,18 €**

**Coopérative scolaire des écoles primaires publiques : 10 000 €**

**Listes de subventions jointes en annexes**

**Montant total des subventions accordées pour l'Education : 12 485,18 €**

Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU et fonction 213, nature 65748, service gestionnaire EDU.

## **C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 54 001,69 €
- Subventions aux autres organismes : 12 485,18 €

## **D - CORRECTION ERREUR MATERIELLE:**

Lors du vote du Conseil municipal du 25 septembre 2023, pour l'attribution des subventions de la 1<sup>ère</sup> tranche 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, il a été constaté une erreur au profit de l'Association AJLA.

La subvention de 3 000 € proposée pour le projet « accompagnement scolaire » a été votée deux fois.

| <b>ORGANISME</b> | <b>INTITULE DE L'ACTION</b>   | <b>Montant voté au CM du 25/09/ 2023</b> |
|------------------|-------------------------------|--|
| AJLA             | Accompagnement scolaire       | 3 000 €                                  |
| AJLA             | Accompagnement à la scolarité | 3 000 €                                  |

Il convient d'abroger une des deux subventions

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-09-25VODEL28 du conseil municipal du 25 septembre 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 66 486,87 € pour l'exercice 2023 ;

- abroger la subvention votée lors du conseil municipal du 25 septembre 2023 par délibération n° 2023-09-25VODEL28 en faveur de l'AJLA pour l'accompagnement scolaire dont le montant s'élevait à 3 000 € et confirmer la subvention à verser à l'AJLA pour l'accompagnement à la scolarité pour un montant de 3 000 € ;

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Annexe(s) : 2

- Subventions projets pédagogiques

- Subventions QF-A et B 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE ISABELLE RASTOUL

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-020 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Aménagement - Prise de participation de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) au capital de la société par actions simplifiée (SAS) - Foncière Commerce de l'Orléanais - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Alexandre HOUSSARD, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 46        |
| Quorum.....                                      | 28        |

**RAPPORTEUR** : M. NANTIER

N° 20

Aménagement - Prise de participation de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) au capital de la société par actions simplifiée (SAS) - Foncière Commerce de l'Orléanais - Approbation.

La Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) créée en 2011 a pour objet sur le département du Loiret et les départements limitrophes, l'étude et la réalisation des opérations suivantes :

- la construction, la reconstruction, la réhabilitation, la rénovation et l'équipement de tout immeuble, local ou ouvrage, à notamment usage d'activités, tertiaire, artisanal, commercial, touristique ou du vieillissement de la population ;
- l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique ou la location simple ou au moyen d'un bail commercial de tels immeubles bâtis ou locaux ;
- la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces immeubles bâtis, soit en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit au titre d'une mission confiée par un tiers. A cette fin, la société pourra consentir tout type de bail, y compris les sous-locations, ou de convention d'occupation précaire ;
- la cession de ces immeubles bâtis, soit en entier, soit par lots, en l'état, ou après construction, reconstruction, réhabilitation ou travaux ;
- la création ou la cession de filiales, la prise de participation directe ou indirecte, majoritaire ou non, dans toutes affaires ou opérations immobilières. Elle procède notamment à la gestion, l'exploitation, l'entretien, la location et/ou à la commercialisation de ces bâtiments, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans les limites légales par voie notamment d'apport de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de création d'acquisition de location, de cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La SEMPAT Orléans Val de Loire souhaite, dans le prolongement de son objet et en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Caisse d'Epargne Loire Centre et le Crédit Agricole Centre Loire, prendre une participation à hauteur de 40 % dans une nouvelle société foncière dédiée au portage d'actifs immobiliers à usage commercial, artisanal, de services situés sur le territoire de la métropole d'Orléans, et le cas échéant sur celui du Département du Loiret sur décision spécifique.

Cette société commerciale serait dénommée Foncière Commerce de l'Orléanais.

Cette foncière aurait notamment vocation à acquérir, restructurer, mettre en location et valoriser des actifs, d'intervenir par l'acquisition, la gestion et la valorisation d'actifs immobiliers à usage commercial, artisanal et de services dans une optique de requalification et de diversification de l'armature commerciale.

Par son activité, la Ffoncière contribuerait à dynamiser et à revitaliser l'activité économique et commerciale sur le territoire de la métropole.

Le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

Son objet consisterait en :

« *La Société a pour objet social principal de dynamiser et revitaliser l'activité économique et commerciale sur le territoire d'Orléans Métropole et du Département du Loiret par :*

*- L'étude et la sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à usage de commerces, locaux d'activité, activités économiques et industriels ;*

*- L'acquisition par tous moyens, la construction, la réhabilitation, la rénovation en vue de leur exploitation par voie de location et de leur gestion desdits biens immobiliers en vue de favoriser la*

*revitalisation commerciale, la modernisation et la sauvegarde des commerces de proximité ;*

*- Toute opération de désinvestissement portant sur lesdits biens immobiliers s'inscrivant dans une logique de gestion patrimoniale ;*

*- La prise de participation par tous moyens dans les sociétés civiles ou commerciales existantes ou à créer ayant un objet social se rattachant à des activités immobilières similaires à l'objet principal immobilier de la société, ainsi que la gestion par tous moyens de ces participations par voie de cession, d'échange, d'apport ou autre ;*

*- La conclusion de toute convention de financement pour les besoins de la réalisation de l'objet social, et notamment la conclusion de tout emprunt bancaire et de toutes conventions d'avances en comptes courants, l'octroi de toute garantie ou sûreté devant être consentie pour l'obtention de ces financements ainsi que la conclusion de toute convention de couverture de taux*

*- La réalisation de toutes prestations de services d'ingénierie, de conseil, d'expertise et d'accompagnement des acteurs en matière de développement commercial en liant avec son périmètre géographique d'intervention ;*

*Et plus généralement, toutes opérations juridiques, administratives, mobilières, immobilières, industrielles, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social principal ci-dessus défini, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »*

Cette filiale foncière prendrait la forme d'une société par actions simplifiée dont le fonctionnement interne est largement et librement fixé par ses associés ; de sorte qu'une telle société est fortement marquée par l'intuitu personae entre ces derniers.

1/ Un Plan d'Affaires élaboré sur la base de l'étude stratégique réalisée en 2021 par la SEMPAT.

Afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et l'attractivité de son territoire, la Métropole et la Ville d'Orléans déploient depuis plusieurs années une ambitieuse stratégie de rénovation de son cœur de ville, ainsi que des polarités commerciales stratégiques de la Métropole.

Pour ce qui est du cœur de ville d'Orléans, plusieurs chantiers d'ampleur ont été menés ou sont en cours et l'action de la Ville se développe aujourd'hui sur le secteur ouest de l'intra-mails.

Ainsi, le secteur Carmes Madeleine constitue un quartier en pleine mutation: une concession d'aménagement a été confiée à la SEMDO pour l'acquisition et réhabilitation des cellules commerciales de la rue des Carmes et d'immeubles d'habitation, traitement en cours de la friche de l'ancien Hôtel-Dieu (université, logements étudiants, logements libres, futur projet d'hôtel 4 étoiles). La rue Porte Saint-Jean, qui jouxte la zone, est aussi prise en compte dans le traitement du linéaire commercial du quartier, dans le cadre d'une autre concession de restauration immobilière.

Ailleurs sur le Centre-ville des chantiers d'ampleur sont en passe d'être lancés : la restructuration du centre commercial des Halles Châtelet, et le centre commercial Place d'Arc.

Les autres polarités commerciales de la Ville sont également prises en compte :

C'est le cas notamment du quartier de :

- L'Argonne, au nord-est d'Orléans, avec le projet de démolition d'une partie du centre commercial et de reconstruction d'un pôle comportant un tiers-lieu, des commerces et des bureaux (projet César Franck) ;
- La Source, avec la très récente rénovation du Centre Commercial Bolière 3 et la préfiguration d'une action sur les commerces avenue de la Bolière dans le cadre du programme NPRU ;
- Les centres-villes et centres-bourgs des autres communes de la Métropole.

Le volet requalification des « entrées de ville » fait également l'objet d'intervention ou de réflexion : c'est notamment le cas du quartier Interives, au nord d'Orléans, situé à Fleury-les-Aubrais, dans lequel un quartier d'affaires, de logements, et de commerces et services de proximité est en train d'émerger.

L'ambition est de recréer de la valeur dans des secteurs nécessitant d'abord des interventions guidées par l'intérêt général, et de prendre en compte les mutations sociologiques, les évolutions des modes de vie et des habitudes de consommation de la société.

Il convient de mener des initiatives pour maintenir et redévelopper un commerce de proximité qui doit se réinventer.

Les actions à mener sont multiples pour répondre à cet enjeu :

- Promouvoir et rendre attractif le commerce de centre-ville ;
- Redévelopper et accentuer la vitalité des polarités commerciales des quartiers et faubourgs ;
- Contribuer au maintien et au développement du commerce indépendant ;
- Travailler sur les éléments connexes de livraison, de logistique urbaine, de digitalisation, de formation des exploitants, et d'emploi ;

Les objectifs d'une intervention sur les murs commerciaux se traduisent par la volonté de maîtriser l'occupation commerciale et son évolution par des actions ciblées.

La maîtrise des murs commerciaux permet une action coordonnée sur le choix des activités et leur complémentarité, une veille sur les transmissions, un lien avec le commerçant pour mieux appréhender ses besoins et attentes, et pour proposer le cas échéant une offre d'accompagnement et de formation.

L'action ciblée sur certains secteurs vise à créer un effet d'entraînement des autres commerces de ces quartiers, afin d'éviter un saupoudrage des interventions.

#### Le choix des activités.

Les attributions de baux seront le plus souvent réalisées en amont en particulier par la SEMDO dans les cas de la rue des Carmes et du Centre Commercial Bolière 3, et auront déjà fait l'objet d'une action coordonnée avec la Ville. Des achats de murs libres sont également envisagés et permettront à la Foncière Commerce Orléanaise de choisir directement les locataires.

Cependant, comme toute activité professionnelle, des mutations sont prévisibles à plus ou moins long terme. Il y a alors un droit de regard du bailleur lors de la cession des fonds ou droits au bail, sur le fondement de la législation et des dispositions contractuelles. Si l'activité cesse sans repreneur, le bailleur reprend libre possession de la remise en location du local.

#### Une veille sur le développement de l'activité.

Un lien direct avec le locataire permet d'anticiper les éventuelles difficultés, et de recueillir ses différentes attentes et besoins en matière d'environnement, d'accessibilité, de services.

#### Une offre d'accompagnement.

Les commerces se réinventent au profit de lieux hybrides mêlant vente de produits, accueil de services, petite restauration... Cela nécessite un accompagnement spécifique.

La Foncière Commerce Orléanaise sensibilisera ses locataires sur les accompagnements et formations possibles, par les différents partenaires et institutions pour lui permettre de développer et sécuriser au mieux son activité.

La création de cette filiale dédiée sera l'occasion d'agrèger les compétences et les moyens de partenaires parties-prenantes de la dynamique commerciale du territoire et par là même de faire effet levier.

Cette filiale dédiée permettra de mobiliser avec les autres partenaires et investisseurs (Banque des Territoires, Caisse d'Epargne Loire Centre, Crédit Agricole Centre Loire, CCI du Loiret) 3,7 M€ de capitalisation initiale, permettant déjà une première action très significative. La C.C.I.L. pourra jouer un rôle important dans cette Foncière, en apportant son expertise commerce et sa connaissance du tissu économique.

## 2/ Constitution et organisation de la Foncière Commerce

En vue de la réalisation du plan d'affaires, les associés de la SAS Foncière Commerce de l'Orléanais apporteraient au jour de la constitution de ladite société des fonds propres dans les conditions et proportions décrites ci-dessous :

| Actionnaires                              | Apports en capital<br>(50% à la constitution<br>et 50% dans les 5 ans<br>de la constitution) | Part du capital |
|---|--|-----------------|
| <b>SEMPAT ORLEANS VAL DE LOIRE</b>        | 1 480 000 €  | 40,00 %         |
| <b>CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS</b> | 720 000 €  | 19,46 %         |
| <b>CCI DU LOIRET</b>                      | 500 000 €  | 13,51 %         |
| <b>CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE</b>      | 500 000 €  | 13,51%          |
| <b>CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE</b>       | 500 000 €  | 13,51%          |
| <b>TOTAL :</b>                            | <b>3 700 000 €</b>   | <b>100 %</b>    |

A la constitution de la société, les associés conviendraient donc d'apporter à la filiale foncière des fonds propres d'un montant de 3 700 000 € souscrits et libérés à hauteur de la moitié (50 %), dans les conditions et proportions décrites ci-dessus.

Le solde du capital sera libéré avant la fin du cinquième exercice comptable de la filiale foncière et, en tout en état de cause, au fur et à mesure de la validation des opérations d'acquisition conformément aux présentes et sur appel de fonds du Président.

La gouvernance de cette Foncière Commerce de l'Orléanais serait organisée comme suit :

- Le président (représentant légal) de la foncière, qui pourrait être une personne morale ;
- L'assemblée générale des associés, regroupant les représentants légaux des associés, qui conférerait une autorisation préalable avant l'engagement de certaines décisions importantes de la filiale foncière ;
- Un comité technique qui réunirait un représentant de chaque associé pour émettre un avis technique, juridique et financier sur les projets d'investissement, de construction, d'acquisition –réhabilitation, toute opération de cession d'actifs sur toute participation dans une quelconque entité et sur toute actualisation du plan d'affaires.

Cette prise de participation de la SEMPAT Orléans Val de Loire dans le capital de la Foncière Commerce de l'Orléanais, à hauteur de 40 % pour un montant de 1 480 000 euros, nécessite l'accord préalable des collectivités territoriales disposant d'un siège à son conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

La Ville d'Orléans et Orléans Métropole détenant respectivement 34,21% et 36,28 % du capital de la SEMPAT Orléans Val de Loire, il est sollicité leur accord sur la prise de participation de la SEMPAT dans le capital social de la future Foncière Commerce de l'Orléanais, à hauteur de 40 % du capital social.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la prise de participation de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) à hauteur de 40 % au capital de la SAS Foncière Commerce de l'Orléanais pour un montant total de 1 480 000 euros ;
- autoriser les représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et la création de la Foncière Commerce de l'Orléanais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 1

- Statuts

**M. NANTIER** – *Je rebondis sur ce qu'a dit M. CLOSSET. Nous avons déjà parlé de la SEMPAT, nous avons dit que c'était un satellite d'Orléans et nous avons déjà parlé de l'effet levier. Il s'agit de la création d'une foncière qui va s'adjoindre à la SEMPAT, la SEMPAT prenant une participation dans cette foncière. Le tour de table est SEMPAT, Caisse des dépôts, Chambre de commerce, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, avec un objectif de continuer de soutenir, d'accompagner et de maîtriser le tissu foncier commercial.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Par rapport à la création de cette structure, lors du dernier conseil métropolitain, j'avais demandé comment cela se passait lorsque... Par exemple, pour le centre commercial de la Bolière, la gestion de la SEMDO est terminée, puisque le chantier est terminé. Mme BARRUEL m'avait répondu que c'était la SEMPAT. Est-ce que ce sera toujours la SEMPAT ou est-ce que ce sera cette structure, en sachant qu'il y a quand même des participations privées, les banques, etc . Et que le souci des commerçants est de ne pas voir leurs loyers s'envoler ? Quelle structure prendra le relais ?*

**M. NANTIER** – *Le but de la création de cette entité est d'augmenter l'efficacité de la SEMPAT, de « ratisser plus large ». Le cas Bolière sera repris à la suite de la SEMDO a priori ; l'objectif est que ce soit la SEMPAT qui reprenne. Dans le tour de table privé, il y a quand même la Caisse des dépôts, la Chambre de commerce, donc on reste dans un environnement qui est moyennement capitalistique. L'objectif est de soutenir et de donner les moyens aux commerces de continuer à travailler dans des conditions qui ne sont pas complètement capitalistes.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Je vous prie de m'excuser parce que, dans la première mouture de l'ordre du jour, nous avions le point 20 qui venait, mais quelques délibérations ont été changées de place. Je n'ai pas suivi l'ordre que vous avez a priori. J'en viens au point qui avait été proposé, le point 51.*

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-051 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Santé - Attribution d'aides à la primo-installation de professionnels de santé - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Quentin DEFOSSEZ, Alexandre HOUSSARD, Sophie LAHACHE, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 49        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission santé et université du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. MONTILLOT

N° 51                      Santé - Attribution d'aides à la primo-installation de professionnels de santé - Approbation.

Lors des conseils municipaux des 3 février et 22 septembre 2022 a été approuvée la création d'un dispositif d'aide à l'installation sur Orléans, en exercice libéral, pour les médecins, les sages-femmes et les orthophonistes. Cette aide concerne des installations à venir sur la Ville d'Orléans ou datant de moins d'un an.

Le règlement intérieur du dispositif d'aide de la Ville d'Orléans prévoit que l'aide apportée directement par la Ville

- pour les médecins :
  - o ne peut dépasser 15 000 € ;
  - o concerne les installations hors Z.I.P. ;
  - o concerne les professionnels exerçant en secteur 1 ou secteur 2 conventionné avec la CPAM ;
  - o vient en complément des aides apportées par les autres institutions, sans que le cumul des aides ne puisse dépasser 50 000 € (toutes aides confondues financières ou en nature).
- Pour les sages-femmes et les orthophonistes :
  - o ne peut dépasser 10 000 € ;
  - o concerne les professionnels appliquant des tarifs conventionnés avec la CPAM ;
  - o vient en complément des aides apportées par les autres institutions, sans que le cumul des aides ne puisse dépasser 30 000 € (toutes aides confondues financières ou en nature).

Cette aide peut concerner des dépenses d'investissement et de fonctionnement :

- o en matière d'investissement, l'aide est justifiée par la production de devis et factures ;
- o en matière de fonctionnement, l'aide soumise à justificatifs, ne peut dépasser 50 % de l'aide totale apportée par la ville d'Orléans.

En contrepartie de l'aide reçue, le professionnel s'engage à exercer sur la commune durant 5 ans à compter de la signature du contrat. En cas de départ anticipé, la somme perçue devra être rendue à la collectivité à raison d'1/5<sup>ème</sup> par an au prorata temporis pour les années non réalisées. Plusieurs médecins se sont portés candidats pour bénéficier de cette aide.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 février 2022 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'installation à Orléans pour les médecins et les sages-femmes ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2022 ayant abrogé le règlement intérieur antérieur et ayant approuvé le nouveau règlement intérieur élargissant le champ des bénéficiaires ;

Vu l'avis de la commission santé et université ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une aide à l'installation aux professionnels listés dans le tableau annexé pour un montant total de 15 000 € ;
- approuver les conventions d'engagement à passer avec les professionnels listés dans le tableau annexé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 414, nature 62878 pour les dépenses de fonctionnement, nature 65748 pour le versement de subvention de fonctionnement, sur l'opération IA1P004, service gestionnaire SAN.

Annexe(s) : 1

- Proposition d'attribution d'aide à la primo-installation

**M. MONTILLOT** – *C'est la continuité des aides à la primo-installation des professionnels de santé, en l'occurrence des médecins. Nous arrivons aujourd'hui à 12 médecins qui ont été subventionnés en quelque sorte pour leur installation. Ce sont des médecins nouveaux, donc il s'agit bien de primo-installation. Soit ce sont de jeunes docteurs qui sortent de l'université, soit qui viennent de régions différentes. Pour la Maison de santé Madeleine Brès, il s'agit de Mathilde FABRE DU RANQUET, médecin généraliste, à hauteur de 15 000 €.*

*Il y a deux ans, Monsieur le Maire, lors des séances du conseil municipal, nous avons évoqué la situation critique de cette Maison de santé que nous avons inaugurée en 2020 et qui se trouvait quelque mois plus tard sans aucun médecin généraliste, avec uniquement des médecins pédiatres. Vendredi dernier, donc il y a trois jours, j'ai reçu un dernier mail de la coordinatrice de la Maison de santé pluridisciplinaire Madeleine Brès qui nous disait ceci : « Notre équipe est au complet ce jour avec trois médecins généralistes titulaires, trois remplaçants dont deux fixes – cela veut dire cinq médecins généralistes en permanence –, deux dermatologues, une allergologue, une infirmière de pratiques avancées, un infirmier d'éducation thérapeutique, trois infirmiers, un médecin de prévention, deux psychologues de prévention, une psychomotricienne, deux kinésithérapeutes pédiatriques, un psychologue, une thérapeute de famille, de couple alcoolologue, un orthophoniste, une diététicienne, un podologue, quatre pédiatres, deux pédiatres remplaçants, dont un fixe, ce qui nous fait cinq pédiatres ». Sur les 12 nouveaux médecins arrivés, 5 sont arrivés à Madeleine Brès et, d'ailleurs, la dernière sera subventionnée lors de notre prochain conseil municipal du mois de décembre.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-052 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Santé - Modification du règlement d'attribution des bourses et attribution de bourses aux étudiants en médecine - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Gauthier DABOUT, Natalie LAPERTOT, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission santé et université du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. MONTILLOT

N° 52                                Santé - Modification du règlement d'attribution des bourses et attribution de bourses aux étudiants en médecine - Approbation.

Le conseil municipal du 5 mai 2022 a approuvé la création d'un dispositif d'attribution de bourses pour les étudiants d'Orléans inscrits en formation en médecine avec engagement à exercer, à l'issue, leur profession pendant 5 ans sur Orléans. Ainsi, la ville d'Orléans a décidé d'attribuer une bourse annuelle aux étudiants en médecine tout au long de leurs années de formation précédant l'internat. Ces derniers, en contrepartie, s'engageront à y exercer leur activité médicale pendant au moins 5 années à l'issue de leurs études et de l'obtention de leur titre de Docteur. A cet effet, ils devront signer la convention d'engagement jointe à la présente délibération.

De plus, afin de faire face aux déséquilibres territoriaux et d'optimiser l'accès aux soins, le Département accompagne les territoires en matière de lutte contre la désertification médicale depuis 2007. Dans ce cadre, le Département a créé le dispositif « Bourses d'études et de projets professionnels pour les étudiants en médecine » qui a pour objectif de soutenir leur installation et leur maintien sur les territoires et de proposer un maillage de l'offre de soins. Il a été modifié pour compléter le dispositif de bourses orléanais.

Le règlement d'attribution de ces bourses et la convention d'engagement ont été modifiés en Conseil Municipal du 22 septembre 2022, afin, notamment, d'y intégrer les dispositions du Département.

4 étudiants boursiers de la première promotion redoublent leur 1<sup>ère</sup> année et ont demandé à pouvoir continuer à bénéficier dudit dispositif de bourse. Afin de soutenir les efforts de ces étudiants qui se sont engagés à exercer leur activité médicale à Orléans, il convient de modifier le règlement de fonctionnement d'attribution des bourses et d'approuver l'avenant au contrat d'engagement ainsi que le montant des bourses.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission santé et université ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement de fonctionnement tel que modifié et figurant en annexe 1 ;
- approuver l'avenant n° 1 au contrat d'engagement figurant en annexe 2 ;
- approuver le montant des bourses attribuées aux 4 étudiants boursiers redoublants en annexe 3 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer la dépense correspondante sur le budget de la mairie.

Annexe(s) : 3

- Règlement de fonctionnement modifié
- Avenant n° 1 au contrat d'engagement
- Proposition attribution bourses

**M. MONTILLOT** – L’an passé, lorsque nous avons créé la bourse, notamment pour les étudiants de Zagreb qui sont à Orléans, avec l’obligation de rester pendant au moins 5 ans pour exercer sur notre territoire, nous n’avons pas prévu la situation, dans les règles d’attribution, d’éventuels redoublements.

Nous avons 4 étudiants, sur les 15 arrivés l’an passé, qui sont amenés à redoubler cette année. Nous avons une proposition de modification de l’article 3 sur les conditions d’éligibilité : justificatif éventuel de redoublement et de réinscription dans l’année écoulée, avec une modalité d’attribution qui diminue par deux la bourse pour les étudiants par rapport à celle qui est attribuée en année pleine.

**M. CHAPUIS** – C’est mon collègue Emmanuel DUPLESSY qui avait prévu d’intervenir sur le sujet. Vous connaissez notre rapport à ce qui s’est fait à propos de Zagreb, mais c’est plutôt la situation des étudiants, et on est un peu surpris de se dire que quelqu’un qui redouble serait aidé moins qu’une année pleine, et qu’il aurait peut-être moins de frais la deuxième année que la première. On était un peu perplexe sur cette décision. On pensait à des étudiants qui ont des systèmes de bourse dans le secteur classique ; quand ils redoublent, on ne baisse pas leur bourse. Je comprends que c’est une aide particulière de la Ville et que c’est de l’argent public, mais les bourses aussi. On avait du mal à voir les justifications. Pourquoi 50 % de baisse d’une subvention alors que les contraintes liées au logement, à la vie, à la formation et au coût de la formation sont les mêmes, à moins que l’université de Zagreb coûte moins cher si on redouble. On voulait avoir des éclaircissements qui nous permettraient de préciser notre vote.

**M. le Maire** – C’est une incitation à ne pas redoubler.

(Rires.)

**M. MONTILLOT** – En cas de redoublement, les frais sont divisés par deux au niveau de l’université de Zagreb.

ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS ET 49 VOIX POUR

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-021 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Aménagement - Prise de participation de la société d'économie mixte pour le développement de l'orléanais (SEMDO) au capital de la société par actions simplifiées (SAS) Mutation Urbaine sur l'ancien site Enedis avenue de Saint-Mesmin à Orléans - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Gauthier DABOUT, Natalie LAPERTOT, Fanny PICARD, Stéphanie RIST, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 49        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission urbanisme, logement et développement durable du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                                      |

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 21 Aménagement - Prise de participation de la société d'économie mixte pour le développement de l'orléanais (SEMDO) au capital de la société par actions simplifiées (SAS) Mutation Urbaine sur l'ancien site Enedis avenue de Saint-Mesmin à Orléans - Approbation.

La Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (SEMDO) souhaite dans le cadre de son objet social, et de son plan stratégique, poursuivre son action de reconversion de sites économiques sur la Métropole. Elle a noué en particulier un partenariat avec Bouygues immobilier sur le projet du devenir de l'ex-site Enedis situé avenue de Saint-Mesmin à Orléans. Bouygues Immobilier est en effet devenu propriétaire de cette friche immobilière.

Le projet porte sur la reconversion de ce site économique par la réalisation de 265 logements et d'une résidence senior, la création d'une voirie de maillage et d'un parc public. Ces éléments de programme permettront de procéder à une désimperméabilisation partielle du site, qui est occupé très majoritairement par des bâtiments et un grand parking, ainsi que de prendre en compte la politique de gestion des eaux pluviales de la Métropole.

Etudié avec la Ville d'Orléans, ce projet correspond également à l'enjeu de reconversion d'un site désaffecté de plus d'un hectare situé dans un secteur urbain le long de l'avenue de Saint-Mesmin et à proximité des commerces et équipements

Pour ce faire, il est prévu de scinder le projet en une opération d'aménagement et plusieurs opérations immobilières.

Le montage le plus approprié pour ce partenariat s'est avéré être une Société par Actions Simplifiées (SAS) réunissant Bouygues immobilier et la SEMDO afin de développer l'opération d'aménagement.

Cette SAS aurait pour vocation d'acquérir le foncier auprès de Bouygues Immobilier, procéder aux démolitions, réaliser la future voirie publique avec sa viabilisation, aménager le futur parc public, contribuer à l'aménagement du raccordement de cette opération sur l'avenue de Saint-Mesmin, découper et céder les différents lots ainsi aménagés à Bouygues immobilier ou autres opérateurs immobiliers.

Afin de passer en phase opérationnelle, avec le dépôt d'un Permis d'Aménager, il convient maintenant de créer cette Société, et d'autoriser la SEMDO à y participer.

Dans le cadre de la création d'une société de type commerciale par une société d'économie mixte, le code des collectivités prévoit la délibération préalable des Collectivités disposant d'un siège au Conseil d'Administration. Ainsi pour la SEMDO, il est nécessaire que la Ville d'Orléans, Orléans Métropole et la Ville d'Olivet délibèrent sur le projet de création de cette société filiale de la SEMDO, et autorisent leurs représentants à voter au conseil d'administration.

Cette société aura pour objet :

- L'acquisition du site ex-Enedis ;
- La création d'espaces publics et paysagers ;
- La réalisation d'une voie de maillage ;
- La production de lots constructibles destinés à être vendus à des opérateurs immobiliers pour environ 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le nom de la société à constituer est SAS Mutation Urbaine

Le siège social de la SA sera situé : 77 boulevard Alexandre Martin - 45000 ORLEANS.

La présidence de la SAS sera assurée par Bouygues Immobilier et la Direction Générale de la SAS assurée par la SEMDO.

La durée de vie opérationnelle de cette SAS sera celle du projet, soit environ 6 ans.

La répartition des parts sera 70 % Bouygues Immobilier et 30 % SEMDO.

Le capital social sera de 1 000 €.

Des avances en compte-courant seront appelées, avec un montant prévisionnel de la part SEMDO de 360 000 €.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 14,9 millions d'euros, celles-ci étant couvertes par les recettes de cessions de charges foncières.

Pour rappel :

La SEMDO est une SEM au capital de 4 533 958 € située 6 avenue Jean Zay – 45000 ORLEANS immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 307 718 734 et Bouygues Immobilier est une société par actions simplifiée au capital de 138 577 320 € dont le siège social est à Issy-les-Moulineaux (92130) 3 boulevard Gallieni, identifiée sous le numéro de Siret 562091546 et immatriculée au RCS de Nanterre.

Une convention de collaboration est en cours d'élaboration entre Bouygues immobilier et la SEMDO afin de définir les modalités de fonctionnement de cette SAS. Les statuts seront transmis pour information à la Ville.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la prise de participation de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (SEMDO) au capital de la société par actions simplifiées (SAS) Mutation Urbaine à hauteur de 30 % ;
- autoriser les représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SEMDO à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et à la création de la SAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 1  
- Projet de statuts

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE PASCAL TEBIBEL

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-022 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Projet Intra-Mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Natalie LAPERTOT, Fanny PICARD, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 49        |
| Quorum.....                                      | 28        |

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 22                      Projet Intra-Mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.

Dans le cadre du projet intra-mails, le conseil municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la commune, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 38 800 € ;
- approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à accomplir les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 510, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU.

Annexe(s) : 3

- Convention 15 boulevard Jean Jaurès
- Convention du 38 rue des Charretiers
- Tableau d'attribution

ADOpte AVEC 1 ABSTENTION ET 48 VOIX POUR

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-023 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Proximité - Projet centre-Ville - Quartiers Bourgogne Est, Saint-Aignan, Saint -Euverte.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission urbanisme, logement et développement durable du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                                      |

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 23 Proximité - Projet centre-Ville - Quartiers Bourgogne Est, Saint-Aignan, Saint - Euverte.

Depuis 2002, la Ville d'Orléans poursuit son vaste projet de requalification sur l'ensemble du centre-ville délimité par les mails et la Loire.

Rappel

Par délibération en date du 29 mars 2002, la Ville d'Orléans a approuvé le dispositif d'ensemble du projet Centre-Ville et a défini le centre ancien comme prioritaire.

La démarche choisie a été de cibler les actions et de les organiser dans le temps. D'abord les efforts se sont concentrés sur le secteur Bourgogne-Charpenterie-Châtelet et ont abouti à la création d'un secteur piétonnier et des rues et places totalement requalifiées. Une action d'accompagnement à la reconquête commerciale a été menée. Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager a été créée en 2008. La campagne de ravalement obligatoire des façades a été mise en œuvre et ce sont aujourd'hui plus de 1 300 façades qui ont été restaurées en faisant découvrir un patrimoine insoupçonné. Une nouvelle ambiance nocturne a été créée grâce à un ambitieux plan lumière. La Ville a fait le choix de s'ouvrir sur la Loire avec la réalisation de la place de la Loire et la création du Jardin de la Charpenterie. La rue des Halles a été créée et bordée de nouveaux logements et locaux commerciaux. Les quais réaménagés ont repris toute leur dimension dans la ville avec le canal d'Orléans réouvert comme trait d'union.

La rénovation du quartier Dessaux a été engagée en 2006 et a accueilli une résidence étudiante, des locaux de la Région Centre Val de Loire, la rénovation des maisons André Dessaux et Pierre du Lys, la requalification des rues et le jardin Auguste de Saint Hilaire qui offre aux habitants un nouvel îlot de fraîcheur en cœur de ville.

Par délibération en date du 28 novembre 2008, la Ville avait approuvé une deuxième phase en actant la requalification de l'ouest du centre-ville.

L'arrivée en 2011 de la seconde ligne de tramway a poursuivi les mêmes objectifs d'embellissement et les places du Martroi et du Cheval Rouge ont été totalement requalifiées en 2013.

Ainsi, les rues du quartier Carmes s'embellissent. La démolition de l'ancienne maternité laisse place à un nouveau quartier dont les contours se dessinent. Ce site historique a déjà accueilli en 2020 la Maison de Santé Pluridisciplinaire Madeleine Brès, en 2022 de nouveaux logements ont été livrés dans la Pension Dubreuil, et vient d'accueillir l'Ecole d'Ingénieurs Supérieure des Travaux Publics (ESTP). En 2024, un nouveau jardin y verra le jour et les travaux de la faculté de Droit, Economie et Gestion connaîtront un important état d'avancement.

En 2021, ont été lancées par la Ville d'Orléans les études du projet de requalification du centre commercial des Halles Châtelet. En 2022, la Métropole a approuvé le projet de requalification des boulevards historiques, les mails d'Orléans.

La reconquête du centre-ville a ainsi été appréhendée dans son ensemble avec des principes d'aménagement éprouvés.

Aujourd'hui, la Ville décide de poursuivre son plan d'actions à l'est de la rue de la Tour Neuve dans le quartier « Bourgogne Est ». Il est d'autant plus indispensable que ce quartier est fragilisé par des immeubles sinistrés.

Un plan d'actions global pour le quartier Bourgogne Est

Le plan d'actions de revalorisation du quartier Bourgogne Est, est établi selon les objectifs suivants, posés lors des premières concertations et diagnostics :

- Conforter la connaissance du quartier et l'affirmation de son identité :
  - affiner la connaissance des besoins des habitants, leurs conditions de vie ;
  - réaliser un diagnostic urbain.
- Requalifier les rues :
  - embellir les rues, enfouir les réseaux et les rénover ;
  - travailler sur le plan de circulation ;
  - étudier la faisabilité d'un nouveau parc de stationnement en ouvrage.
- Mettre en valeur le bâti, le réhabiliter et le rénover thermiquement :
  - travailler à la rénovation énergétique avec « ma *métro Renov* » ;
  - lutter contre l'habitat indigne, la vacance l'insalubrité et la division des logements ;
  - mettre en place un plan de rénovation ;
  - accélérer la campagne de ravalement en suivant le programme des voiries ;
  - aider les propriétaires à lutter contre la précarité énergétique.
- Offrir des commerces de proximité et de nouveaux lieux de vie :
  - identifier des cellules et inciter les acteurs économiques à s'installer dans le quartier ;
  - requalifier les places publiques et leur conférer un usage.
- Végétaliser et trouver des îlots de fraîcheur :
  - poursuivre la végétalisation des pieds de façades ;
  - planter dès que c'est possible ;
  - trouver des îlots de fraîcheur.
- Sécuriser l'habitat et les espaces publics :
  - travailler sur l'amélioration du quotidien, les déchets, la sécurité des espaces publics ;
  - sécuriser le sol et le sous-sol.
- Retrouver le lien avec la Loire et avec le faubourg Bourgogne.

Ce plan d'actions s'inscrit, bien entendu, en étroite relation avec le traitement des sinistres de la rue de Bourgogne

#### Le périmètre :

Le périmètre s'étend :

- à l'est des rues de la Tour Neuve/Bourdon Blanc en englobant la place de la Tour Neuve, une partie de la rue Dupanloup,
- à l'ouest le square Charles Péguy,
- au nord, le boulevard Pierre Ségelle,
- au sud : le quai du Fort Alleaume.

Ainsi, l'embellissement des espaces publics, rues et places sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, de même, que les actions foncières et immobilières.

La métropole accompagnera étroitement la Ville d'Orléans dans la rénovation des logements.

Une convention devra définir avec Orléans Métropole au titre des compétences qu'elle exerce sur le domaine public de voirie et de ses dépendances, les modalités de remise d'ouvrage des espaces publics requalifiés.

### La concertation :

Un premier questionnaire a été distribué auprès des habitants et mis en ligne sur la plateforme « Participons » en avril. Les premières analyses des 300 contributions font ressortir les souhaits suivants :

- Renforcer la présence des commerces ;
- Rénover et végétaliser l'espace public ;
- Piétonner dans la mesure du possible les rues du quartier même si cela conduit à une diminution de l'offre de stationnement.

Au regard des objectifs précités du plan d'action, une concertation préalable à cette opération d'aménagement sera menée dès le lancement des réflexions et poursuivie tout au long de la démarche. Cette concertation aura notamment pour objectifs de conforter les objectifs de requalification des espaces publics, de travailler sur le plan de circulation et sur les questions de stationnement. Les modalités de cette concertation seront précisées et présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Ce plan d'actions s'échelonne sur environ 10 ans et sur un budget prévisionnel de 30 millions d'euros TTC.

Les études thématiques seront lancées entre 2023 et 2024. Un assistant à maîtrise d'ouvrage sera désigné fin 2023. Une consultation maîtrise d'œuvre des espaces publics sera lancée d'ici fin 2024.

La requalification de la rue de Bourgogne aura lieu en continuité du règlement opérationnel des sinistres en cours.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme notamment son article L. 300-1 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du lancement du dispositif d'ensemble du projet centre-ville portant sur le périmètre du quartier Bourgogne Est dans le cadre d'une opération d'aménagement et des objectifs exposés dans la présente délibération ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et mettre en œuvre le projet.

Annexe(s) : 1

- Plan périmètre quartier Bourgogne

**M. le Maire** – *Nous en venons à une présentation très importante concernant le quartier Bourgogne Est avec le projet que nous lançons, après large consultation des habitants, de restauration, rénovation, embellissement de cette partie du centre-ville.*

**Mme BARRUEL** – *Nous avons commencé à lancer une opération de réaménagement et de requalification de ce que nous appelons « Bourgogne village », qui est situé à l'est du quartier Bourgogne. Je vais vous présenter, à l'aide d'un certain nombre de slides et d'images, la façon dont nous voulons procéder pour le réaménagement de ce quartier.*

(Projection d'un document.)

*Vous avez une belle image d'une des rues requalifiées de ce côté du centre qui, si je ne m'abuse, est la rue des Ormes Saint-Victor, où l'on voit ce que l'on peut faire d'une rue. On a bien l'impression d'une ambiance de village.*

*Nous allons travailler de la même façon que nous avons déjà travaillé, puisque nous avons déjà rénové tout le centre ancien d'Orléans. Depuis 2003, il y a une forte volonté de la Ville de réhabiliter et rénover tout ce quartier, avec toujours un peu la même démarche, c'est-à-dire travailler autour de la piétonnisation, créer des parcs et des jardins, tout cela pour aider au développement du commerce, et travailler sur la rénovation du patrimoine bâti.*

*Vous allez voir un certain nombre d'images. Cela fait un petit côté avant/après, mais je pense que cela parle. Voilà des images de la rue de Bourgogne avant la rénovation et après la rénovation, des transformations d'images que vous connaissez, de la place de la Loire avant, la place de la Loire après, des quais de la Loire avant, quand c'était un énorme parking à voitures, et des quais de Loire aujourd'hui.*

*Comme je vous le disais, on travaille sur une méthode qui a réussi, avec quatre axes. L'axe 1 concerne l'embellissement des espaces publics, avec la rénovation des places et des rues. Ensuite, nous poursuivons les actions en faveur du bâti et de l'habitat à travers la délibération que je vous ai proposée avant, à savoir les rénovations de façade. C'est un travail qui sera couplé avec la rénovation énergétique des bâtiments, parce que c'est un sujet qui nous préoccupe. Ce n'est pas seulement l'embellissement de nos façades, mais c'est aussi faire en sorte que ces habitations et ces bâtiments soient rénovés face à tous les enjeux que nous avons sur ces politiques. Ensuite, la reconquête commerciale, parce que c'est intéressant de rénover des rues, mais c'est bien pour accueillir de nouveaux commerçants ou de favoriser le commerce qui existe dans ces rues. C'est également la mise en valeur du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, en grande partie la Loire puisqu'elle a une importance notable sur la ville d'Orléans.*

*Je n'ai pas cité les bâtiments que vous voyez, mais vous avez certainement reconnu le bâtiment de l'ancien hôpital, l'hôtel Dupanloup en bas, le jardin de la Charpenterie et les quais de Loire.*

*Comment allons-nous travailler pour mettre en place cette rénovation ? Il faut d'abord définir un périmètre. De la même façon que nous avons défini un périmètre avec le centre ancien, nous définissons un périmètre qui est assez naturel. À l'Ouest, ce périmètre est délimité par la rue de la Tour Neuve, où est présente l'ancienne enceinte d'Orléans. On remarque aussi une certaine dépression géographique, parce qu'on est plus bas du côté de la Loire et plus haut du côté de la rue du Bourdon Blanc. Au Nord et à l'Est, ce sera délimité par les mails sur lesquels nous avons aussi un projet de réhabilitation et de transformation. À l'Est, on note aussi la présence de la voie ferrée qui n'est pas anodine dans la délimitation de ce périmètre, et au Sud, la Loire.*

*Comme nous avons d'autres projets dans notre ville d'Orléans, ce projet prendra en compte la requalification des mails sur laquelle nous sommes en train de travailler, le devenir de ce que l'on appelle la place de la Tour Neuve, qui est le parking existant qui n'est pas très simple, et ce que nous avons déjà mis en place, à savoir le réaménagement de la rue Dupanloup et du pourtour de la cathédrale, avec notamment la rue Robert de Courtenay et la réflexion autour du jardin de l'Évêché qui font partie de ce périmètre.*

*Puisque nous avons déjà mis en œuvre la réhabilitation du centre ancien et que les deux tiers de la rue de Bourgogne avaient été rénovés et réhabilités, nous savions qu'à un moment, nous allions devoir travailler sur cette partie de Bourgogne. Il est évident que les événements du haut de la rue, sur les 19 et 21, nous ont fait encore plus avancer sur ce projet. Aujourd'hui, on a un problème juridique avec les assurances que la Ville d'Orléans a mises en demeure. Je ne vais pas vous en dire plus pour l'instant, mais les choses avancent grâce à tout ce que la Ville a fait depuis bientôt deux ans, sur ce dossier qui n'était pas simple. Je vous rappelle que l'on est passé en catastrophe naturelle pour les deux bâtiments qui font l'objet aujourd'hui des arrêtés de péril.*

*C'est d'abord un projet d'aménagement global. On voit les choses dans la globalité ; ce n'est pas simplement un projet de requalification de rue, le fait de piétonniser une rue. Ce qui est important d'abord, c'est de savoir la façon dont on va avancer sur ce dossier et comment on va mettre cela en œuvre. La première chose à faire est de connaître ce quartier et certainement de continuer à affirmer son identité. On parlait de « Bourgogne village » ; c'est une bonne façon de qualifier cette partie du quartier Bourgogne. On va faire en sorte de préserver cet esprit de village tout en l'animant, parce qu'un village peut être extrêmement sympathique à vivre mais, parfois, cela peut être un peu trop calme, et en y renforçant la sécurité.*

*On va requalifier les rues, les espaces publics, mettre en valeur le bâti, le réhabiliter, le rénover, ouvrir des commerces de proximité, parce que c'est une demande des habitants. On sait bien que, pour qu'un quartier continue à vivre, il faut que des commerces s'y installent. On va végétaliser, ce que l'on*

a déjà fait dans quelques-unes des rues dans ce quartier, et ce que l'on continue à faire dans l'ensemble de la ville d'Orléans, et on va sécuriser.

Comment ce quartier est-il ressenti ? On peut se dire que ce quartier est un peu en retrait du développement historique de la ville et qu'il a peu bougé et muté. On a des voies plutôt étroites, qui sont certes pittoresques et intimistes, mais qui posent des problèmes de circulation des voitures, mais aussi des piétons et des vélos. On a une place que tout le monde apprécie, qui est la vaste place Saint-Aignan, au cœur de ce quartier, mais qui n'a pas changé depuis qu'elle a été créée et qui est un peu refermée sur elle-même. Il existe de la végétation dans ce quartier, mais ce sont plutôt des végétations dans les jardins, que l'on voit peu de l'extérieur. Si vous vous promenez dans ce quartier, hormis la rue des Ormes Saint-Victor et la rue des Pensées qui ont d'ailleurs été très bien rénovées et très bien prises en main par les habitants au niveau de la végétalisation, les rues restent étroites et on ne voit pas beaucoup d'espaces verts à l'intérieur.

C'est un quartier majoritairement résidentiel qui, par sa définition même, a été clôturé historiquement avec l'enceinte, un certain nombre des bâtiments qui existaient au sein de ce quartier et, en grande partie, des constructions plutôt traditionnelles qui sont restées dans leur jus, si je puis me permettre.

Nous n'allons pas faire ce projet seuls. Ce ne sont pas que la Ville d'Orléans, les services et les élus qui vont travailler sur ce projet. Il va être fait en étroite concertation avec les habitants, et cela a déjà commencé. Si je viens aujourd'hui devant vous pour vous présenter cette délibération, c'est qu'un questionnaire a déjà été distribué à une grande partie de la population du quartier, qui était également en ligne. On a eu un pourcentage de réponses assez favorable, puisque près de 300 personnes ont répondu à ce questionnaire, et pratiquement l'ensemble de ces personnes étaient des habitants du quartier. On a pu remarquer qu'une grande partie de ces personnes souhaitaient une piétonnisation de certaines rues, même si cela doit entraîner une offre de stationnement réduite. C'est en résonance avec ce que je vous disais sur la façon dont ces rues sont organisées, avec des difficultés de partage entre les différentes formes de mobilité.

On vous a mis les réponses qui ont été faites concernant la mobilité. Environ 70 % des personnes souhaitent que certaines rues soient piétonnisées, 69 % veulent une diminution de la circulation et du stationnement, 74 % veulent la création d'un parking à proximité. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, on avait réfléchi à un parking à proximité du théâtre. La moitié des personnes trouve qu'il est aisé de circuler à pied dans le quartier, l'autre moitié trouve que c'est difficile, et un peu plus de 60 % de personnes trouvent que c'est difficile de circuler à pied et à vélo. Les trois priorités des habitants sont la végétalisation du quartier, la rénovation de l'espace public et la présence des commerces.

Comment ce projet va-t-il s'organiser en termes de calendrier ? C'est un projet qui va s'échelonner sur une dizaine d'années. Pour l'instant, on a lancé des études thématiques pour connaître les habitudes de circulation et de stationnement, savoir quels commerces on pourrait installer, comment l'habitat pourrait se réhabiliter, quelles nouvelles formes d'habitants on pourrait y trouver, ainsi qu'un travail autour du patrimoine, parce que dans ce quartier, il existe un certain nombre de bâtiments culturels, d'églises, le théâtre. C'est une richesse pour le quartier. Comment la vie de quartier est organisée ? On va travailler beaucoup sur les usages et l'on va se faire aider d'un cabinet et d'un AMO qui est spécialisé dans les usages. On ne va pas simplement requalifier les rues et réorganiser les choses de façon technique.

Au cours du premier semestre 2024, avec l'aide de ce cabinet, on fera des balades urbaines dans le quartier, on mettra en place des ateliers de travail, parce que c'est comme cela que l'on peut travailler ensemble avec les habitants. Au deuxième trimestre, nous entrerons dans un moment un peu plus technique et pratique en mettant en place le plan guide de requalification, il faudra savoir quelles interventions nous allons prioriser et nous en viendrons à la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour nous aider à mettre en place les travaux de l'espace public.

**M. le Maire** – Merci, Madame BARRUEL. J'apporte une précision : la demande de piétonnisation porte notamment sur la rue de Bourgogne.

**M. CHAPUIS** – Monsieur le Maire, chers collègues, une question concrète et rapide sur le découpage qui nous est proposé. Aujourd'hui, il n'englobe ni le parking ni le théâtre. Je trouvais cela étrange dans la présentation, alors que dans le diaporama, il est expliqué que c'est de la Loire au mail et plutôt à l'Est avec la voie de chemin de fer. La délibération qui nous est présentée exclut le parking. Comme je vois dans les attendus l'hypothèse d'un stationnement en ouvrage, je trouverais dommage de voir exclue la possibilité d'étudier l'ouvrage sur Aristide Briand. Le découpage bleu qui nous est présenté sort le théâtre, donc l'esplanade Serge Bodard également, le parking Aristide Briand qui est derrière et une partie du boulevard Aristide Briand qui ne serait pas traitée. C'est peut-être seulement un problème de découpage dans la délibération, mais je trouverais dommage dans ce périmètre d'étude, à ce stade, d'exclure le parking du théâtre et l'esplanade. Dans une moindre mesure, on aurait pu aussi imbriquer la vinaigrerie Dessaux, mais c'est plus un projet privé.

Concernant les usages du quartier, c'est un quartier qui a la particularité d'avoir des usagers non résidents assez nombreux. On a les deux lycées, le lycée Saint-Euverte et le lycée Saint-Paul, qui font venir énormément de jeunes sur ce territoire. Il serait intéressant, dans la concertation qui sera lancée, d'avoir un moment de dialogue avec des usagers de ce secteur qui ne sont pas forcément des habitants. Cela va aussi pour la résidence artistique du 108 qui pourrait être mobilisée aussi sur cette concertation, ou le Centre international de la jeunesse, puisque le CRIJ a un bâtiment dans ce secteur. Les jeunes et le secteur culturel pourraient être associés à cette réflexion qui, je pense, va être passionnante.

Concernant l'activité économique du secteur, c'est une vision très commerciale qui est présentée. Je pense qu'il serait intéressant, ce qui avait pu être traité dans d'autres secteurs, un regard sur l'artisanat – on a quelques artistes qui résident dans ce secteur –, des approches culturelles, des lieux de vie. C'est aussi la question de micro-sites sportifs. Je crois que c'est l'un des seuls quartiers avec cette densité qui n'a pas de sites sportifs, à moins que j'en oublie. J'en viens à ce qui a été évoqué sur le cloître Saint-Aignan, qui est une place encore trop méconnue et qui mériterait un traitement pour permettre aux familles de venir plus régulièrement. Cela pourrait être un parc, un site sportif, un lieu qui permette les activités comme il peut y avoir lors du Festival de Travers tous les ans. L'idée, avec mes réflexions à chaud, parce que l'on n'avait pas la présentation dans le document préalable, était de renforcer la concertation sur ces sujets pour que l'on puisse avoir une vision à 360° de ce « Bourgogne village », pour que l'on ait vraiment cette approche complète.

S'agissant de la question du stationnement en ouvrage que vous évoquiez, l'idée est que l'on puisse étudier la possibilité de le faire, si vous l'étudiez, sur le mail Aristide Briand.

**Mme TRIPET** – Je vois dans le projet la phrase suivante : « Retrouver le lien avec la Loire et avec le Faubourg Bourgogne ». Quid du Faubourg Bourgogne ? Ce faubourg est soit, selon l'occasion, rattaché au centre-ville, soit parfois à l'Argonne. En tout cas, le pont Thinat et la ligne de chemin de fer font une délimitation avec l'impression que... Je ne vais pas dire qu'il est oublié, parce qu'il y a beaucoup d'activités, il y a le CFA et cette belle balade le long de la Loire, mais comme il est un peu bloqué par Saint-Jean-de-Braye de l'autre côté, on a l'impression de ne plus savoir si l'on est à Orléans ou pas. C'était ma seule question, mais elle me semble importante par rapport à la cohérence du centre-ville.

**M. GEFROY** – Je remercie notre collègue pour sa présentation. J'aime beaucoup le concept de « Bourgogne village » et je pense que le projet est très attendu. On voit bien à quoi cela pourrait ressembler et cela fait assez envie. C'est d'autant plus nécessaire que, ces derniers 23 mois, on a parlé de Bourgogne sur un ton qui n'était pas formidable, sur des sujets durs, des sujets qui ont bloqué le quartier. On en a parlé avant. Je ne voulais pas intervenir parce que ce n'était pas tout à fait le sujet et je ne voulais pas polluer le rapport sur le développement durable, mais il y a un point d'actualité important à faire et qui conditionne pour partie ces aménagements ambitieux qui sont attendus par la population et qui vont redonner une identité, qui est déjà très forte, au quartier. Pour cela, il faut régler ce problème un peu complexe et sensible. Je vous rappelle qu'une dizaine d'immeubles sont touchés, qu'une soixantaine de foyers ont été ou sont encore touchés par le sinistre des 19 et 21 historiquement, et 17, 15, 23, 16, tout ce quartier qui est bloqué.

Béatrice BARRUEL l'a dit, nous étions dans une situation de blocage il y a quelques mois. Fin avril, Monsieur le Maire, vous étiez allé sur place et vous aviez appelé chacun à prendre ses responsabilités, parce que les assureurs, principalement, refusaient de les prendre. Après avoir travaillé pendant le mois de mai sur ce sujet, nous avons annoncé devant les riverains, qui étaient d'ailleurs réunis dans cette même salle, la volonté de la Ville de mettre en demeure les assureurs de démolir. Cela faisait quand même 18 mois que l'on était sur le sujet, certes avec un élément très important qui était une fuite d'eau intervenue fin décembre 2022 qui avait totalement fait changer le sujet, notamment sur la technique de démolition. On sentait quand même une mauvaise volonté. Il a fallu que cette volonté municipale soit exprimée le 5 juin pour que, par le plus grand des hasards, le 8 juin, l'un des assureurs demande une expertise judiciaire sur l'origine de la fuite, parce que c'est peut-être ce sujet qui l'intéressait principalement, au n° 17, mais aussi, et c'est cela qui nous intéressait plus fondamentalement, sur la méthode de déconstruction. La question posée à l'expert était : « peut-on détruire le 19 et le 21 sans détruire le 17 ? » L'expert a travaillé tout l'été et je dois dire qu'il a très bien travaillé, dans un climat extrêmement constructif.

Cette méthode a été validée et nous nous sommes retrouvés dans un climat un peu différent aujourd'hui. Cela ne nous empêche pas d'avoir actionné notre référé pour maintenir la pression sur les assureurs, c'est indispensable. Nous avons une audience initialement planifiée le 27 octobre et reportée le 24 novembre. J'ai bon espoir que cette audience du 24 novembre soit de pure forme. Je mets évidemment beaucoup de conditionnel, parce que l'historique de ce dossier nous a appris la plus grande prudence. Cependant, un certain nombre d'éléments ont changé depuis ces dernières semaines. Les assureurs ont enfin compris qu'ils avaient un intérêt à conduire l'opération qui est de

leur responsabilité. Il leur a fallu de longs mois, mais ils l'ont compris. Maintenant, leur souhait, en tout cas tel qu'il nous est exprimé, est de procéder à cette opération de démolition dans les plus brefs délais. Ils ont donc changé d'équipe technique pour les assister dans cette tâche très délicate, un nouveau maître d'œuvre a été désigné, et on a pu observer un certain nombre d'améliorations. Il y a quelques heures, nous ont été donnés oralement un certain nombre d'éléments que je voudrais vous livrer.

Encore une fois, je mets beaucoup de précautions dans ce que je dis. D'abord, la méthode de démolition a été validée techniquement. C'est un point qui faisait débat depuis de longs mois avec l'ancienne maîtrise d'œuvre des assureurs qui ne parvenait pas à trouver le modus operandi technique, ou plutôt qui ne voulait pas, personne ne voulant assumer le risque lié au premier coup de pelle. Ils se sont adressés à des professionnels plus qualifiés, semble-t-il, plus créatifs et plus solides techniquement. Aujourd'hui, l'expert judiciaire, mandaté par le tribunal judiciaire d'Orléans, a validé cette technique d'intervention qui fait bien démolir les 19 et 21 rue de Bourgogne tout en préservant le n° 17.

On fait cela avec deux éléments importants. Le premier est que la démolition se fera à partir du garage de la rue des Quatre Fils Aymon, c'est-à-dire par l'arrière, plutôt que par l'avant. C'est un élément très important. Le deuxième élément est que les assureurs ont également accepté très récemment de prendre en charge financièrement les étalements préventifs des numéros qui sont à côté pour éviter l'effet château de cartes. Cela a été fait dans le courant de l'été pour le n° 15. Il reste à faire les n° 17, 23 et 16 rue des Quatre Fils Aymon. Il nous est clairement indiqué que les matériaux nécessaires à ces étalements ont été commandés et que l'entreprise qui a été mandatée pour faire ces étalements devrait pouvoir le faire dans les tous prochains jours. Nous avons là des engagements forts. Il nous est également indiqué qu'une déclaration d'intention de commencement de travaux pourrait être déposée en mairie très vite. C'est ce document qui permettra de recenser les réseaux et qui permettra à l'entreprise d'avoir une vision très claire sur où aller ou ne pas aller pour ne pas endommager les réseaux.

La Ville, depuis plusieurs mois, alors que ce n'est pas du tout sa compétence, prend à sa charge financièrement le monitoring des bâtiments qui sont sinistrés. Nous surveillons ces bâtiments comme le lait sur le feu. Il y a des capteurs sur les murs des façades qui permettent de dire très exactement, au millimètre près, ce qui se passe. À chaque fois qu'il se passe quelque chose, il y a des alertes. Aujourd'hui, c'est la mairie qui fait cela, alors qu'elle n'a pas du tout vocation à le faire. Là encore, il y a un engagement de reprise par les assureurs de ce monitoring, qui aura une importance capitale dans la conduite des travaux.

Il nous est indiqué aujourd'hui oralement que les travaux de démolition pourraient commencer dès la fin novembre. J'attends évidemment une confirmation écrite de tout cela et je compte bien aller à l'audience du 24 novembre prochain pour que les assureurs puissent nous indiquer qu'ils vont faire ce qu'ils nous ont dit. Le ballon est encore dans leur camp, mais il faut le transformer. Nous sommes près du but et dès que nous aurons un calendrier consolidé par l'équipe qui entoure les assureurs, nous ferons une réunion publique pour informer plus complètement l'ensemble des riverains sur le calendrier qui sera à articuler avec les projets que vous a présentés Béatrice BARRUEL.

J'apporte une dernière précision, chers collègues, sur le 77-83 rue de Bourgogne, qui est un autre sinistre à quelques dizaines de mètres de là. Nous avons introduit un recours gracieux auprès du ministre, puisque la catastrophe naturelle a été refusée en plein été. Nous avons un certain nombre d'éléments, et pas seulement le rapport du BRGM qui fait trois pages, pour défendre notre position oralement : des rapports techniques et des rapports d'experts d'assurances qui sont extrêmement intéressants et qui expliquent par exemple qu'il n'est pas possible que les flexibles des raccordements des eaux aient pu céder comme cela. Il y a bien eu fuite, je suis d'accord avec vous, mais il y a bien eu aussi deux mouvements de terrain, l'un qui a créé une cavité sous le trottoir et un autre qui a créé une seconde cavité sous un pilier de la cave.

Nous sommes en discussion avec le ministère de l'Intérieur, nous attendons une réponse à notre recours gracieux fin novembre et nous sommes bien décidés à porter ces arguments et à défendre les Orléanais sinistrés, parce que tout le monde connaît la particularité et l'intensité des phénomènes de mouvements de terrain dans le secteur de Bourgogne, qui seront d'ailleurs l'une des problématiques rencontrées dans le projet d'aménagement. Il y a eu une catastrophe naturelle reconnue pour le 19 et le 21 quelques semaines avant, donc on n'arrive pas bien à comprendre par quel raisonnement et sur la foi de quels documents techniques précis cette catastrophe naturelle a été refusée pour ce dossier.

**M. le Maire** – Merci pour ces précisions, Monsieur GEFFROY.

**M. GRAND** – Je tiens à remercier M. GEFROY pour toutes ces informations, parce que j'en ai parlé lors du rapport sur le développement durable et c'était important que vous puissiez faire ces précisions. Je vous prie, à l'aune de ces informations, de m'excuser pour mon intervention tout à l'heure. Je n'avais pas toutes ces informations, mais maintenant que je les ai, je suis complètement le raisonnement et la Ville dans son désir d'obtenir cette déclaration de catastrophe naturelle.

Pour revenir au projet « Bourgogne village », dont j'ai noté que M. GEFROY préfère le « Bourgogne village » aux vins de Loire, ce qui est bien dommage...

**M. GEFROY** – Cela se défend !

**M. GRAND** – Je voulais apporter deux éléments à la réflexion, en particulier à la nécessité d'aller vers bien évidemment les habitants, mais également les usagers. Un grand nombre de personnes passent par ce quartier et l'on peut tout à fait mettre en place, à des moments opportuns, le moyen de questionner ceux qui utilisent, ne serait-ce que pour y passer, ce quartier. Cela me paraît important de penser à eux. Bien évidemment, les riverains ont déjà commencé à être concertés sur le sujet, mais je pense qu'il est important de penser aussi à ceux qui passent.

Il y a également un certain nombre d'associations représentatives au niveau municipal, voire métropolitain, qui peuvent être sollicitées, au-delà des autres usagers locaux, que ce soit les scolaires ou que ce soit pour le 108.

Dans les propositions qui ont été faites par DAMMO pour le maillage des pistes cyclables, ils proposent qu'un certain nombre de rues, pour pouvoir exercer ce principe de maillage et cette continuité pour les cyclistes, comme c'est le cas aujourd'hui dans la partie Ouest du quartier Bourgogne, avec un système de plots qui permet aux riverains d'y accéder, puissent être transformées en espace pour les piétons et les cyclistes. Je pense que c'est le moment, sur un projet comme celui-là, de regarder quelles rues pourraient être transformées dans ce sens, parce que cela permettrait des continuités cyclables qui ne passent pas forcément par les itinéraires où il y a le plus grand nombre de véhicules, mais cela permet au contraire d'accéder au quartier par des rues adjacentes qui sont propices à ces déplacements doux. C'est une piste pour regarder ce qui peut être fait dans ce sens et dans ce nouveau quartier, dont je perçois qu'il sera d'ailleurs, comme la partie Ouest, dans quelques années, très intéressant et bien plus agréable à vivre qu'il ne l'est aujourd'hui.

**M. BOURREAU** – C'est le riverain du quartier Bourgogne qui va vous parler ce soir. Je voudrais remercier Monsieur GEFROY pour son intervention et, comme vous, je suis assez sensible à cette idée de quartier-village.

On a tous admiré la photo de la rue Ormes Saint-Victor, qui est une très belle rue, aux dimensions bucoliques évidentes. Pourtant, elle porte en elle deux écueils qui, à mon sens, devraient être évités, et c'est le sens de mon intervention. Lorsqu'elle a été requalifiée, à l'évidence, priorité a été donnée à la circulation automobile, puisque des deux côtés de la rue, les trottoirs font moins de 50 centimètres, parfois 20 centimètres. Les piétons sont obligés de marcher sur la voie qui est logiquement réservée aux voitures. C'est une rue exemplaire dans le sens où, si on la refaisait aujourd'hui et si l'on suivait les demandes des habitants, on supprimerait probablement l'ensemble des places de parking de cette rue pour agrandir les trottoirs, si l'on estime que la rue doit être piétonnisée. C'est ce que je voulais porter à votre attention. À un moment, il va falloir prendre conscience que, dans ce quartier, il y a énormément de rues avec des trottoirs extrêmement petits. Si l'on veut faire un quartier piéton, il faudra avoir le courage de supprimer un certain nombre de places de parking. Je note que cela va d'ailleurs dans le sens des demandes des habitants, puisque 73 % d'entre eux souhaitent piétonniser cette rue et 69 % ont bien conscience que la baisse des stationnements ne sera pas un souci et sera probablement inévitable.

Pour revenir au plan de circulation que j'ai évoqué tout à l'heure, la rue des Ormes Saint-Victor permet au trafic routier de prendre un raccourci entre la rue du Bourdon Blanc et le boulevard Saint-Euverte. Il faudra traiter la question du plan de circulation qui, à mon sens, est le premier sujet à traiter.

**Mme BARRUEL** – On sollicite les riverains, mais il est évident que l'on sollicitera aussi les écoliers et les collégiens, notamment sur l'aménagement de la place Saint-Aignan, puisque le collège Saint-Paul est tout près. On n'oubliera pas les associations dans notre concertation, on travaillera avec elles. Comme je vous le disais, on va travailler sur les usages qui existent dans ce quartier et les usages qui pourraient exister à la suite de la transformation du quartier. Cela concerne les partages des rues avec les piétons et les vélos, les réflexions autour du stationnement, etc.

Quant au Faubourg Bourgogne il faut bien mettre un périmètre d'étude, et il est évident que le Faubourg Bourgogne est très près de ce quartier. Il y aura probablement des réflexions par la suite, mais pour l'instant, on travaille sur le périmètre que l'on a défini.

**M. le Maire** – Merci, Madame BARRUEL.

*Je voudrais remercier très chaleureusement M. GEFROY pour son implication dans les sinistres rue de Bourgogne, et pas seulement d'ailleurs. Il a raison d'être très prudent, mais nous espérons bien que nous sommes proches de la solution pour la partie 19-21. Je rappelle que, depuis janvier 2022, les personnes qui sont en face des immeubles sinistrés, sur la partie des numéros pairs de la rue de Bourgogne, ne peuvent pas accéder à leur logement. Depuis presque deux ans maintenant, on a des gens qui ne peuvent pas rentrer chez eux. Je laisse cela à votre appréciation. Effectivement, on a accompagné le plus possible et au-delà de ce que la Ville devait faire et on a mis la « pression » pour que cette situation cesse, d'autant plus qu'elle reste dangereuse. Il est de l'intérêt de tous que les immeubles concernés soient démolis le plus vite possible. C'est en ce sens que sont allés les rapports d'expertise. Il est complètement anormal que l'on attende autant de temps pour procéder à cette démolition. Cela n'a que trop duré et il est temps que cela cesse.*

*Je crois que vous l'avez tous ressenti, c'est un très beau projet qui va se mettre en œuvre. Il faut qu'on le fasse avec méthode. Si vous me permettez le mot : on sait faire. Il faut prendre en compte l'ensemble, il faut la méthode avec les habitants pour intégrer l'ensemble des préoccupations. C'est l'année 2024, puis il va falloir que l'on entre rapidement en action. On a dit une dizaine d'années, c'est prudent. J'aimerais que ce soit moins, mais on ne va pas faire de promesses démagogiques en disant : « en deux ans, c'est fait ». Cela n'a pas de sens et ce n'est pas possible. Il faut que l'on y aille méthodiquement, à bonne allure, mais sans précipitation, parce qu'on voit bien que le sujet a ses complexités.*

*En ce qui concerne les mails et le parking, je pense qu'il y a un besoin très clair d'un parking du côté du théâtre et du centre de conférences, quelque part dans ce périmètre. Pourquoi n'est-il pas intégré dans le projet « Bourgogne village » ? Il est dans le projet des mails, donc on ne va pas le mettre dans les deux projets. Le projet des mails est global. Je vous rappelle que notre volonté est de requalifier la totalité des mails. Ce sont des sujets suffisamment lourds pour ne pas pouvoir tout faire en même temps. On a la requalification mail Jaurès, on en a déjà parlé et on en reparlera, on a la Place d'Arc, on s'arrête du côté d'Halma-Grand, dans cette première double tranche. Ensuite, il y a une deuxième tranche qui vient vers le théâtre. Cela n'aurait pas de sens de proposer une requalification puissante sans intégrer la partie jusqu'au mail Aristide Briand et sans intégrer le traitement de la partie centrale des mails, notamment de ce stationnement qui demeure en surface de ce côté. Lorsqu'on intègre cette question parking et monument de la victoire devant le théâtre, etc., bien sûr qu'il faut proposer de stationner une partie de ces voitures en souterrain, donc en parking. Bien sûr qu'il faut intégrer la problématique des riverains « Bourgogne village », parce que si l'on va dans le sens de la suppression d'un certain nombre de places de stationnement, il faut que les riverains puissent vivre, accéder chez eux et garer une voiture s'ils en ont une.*

*Cette ville est agréable à vivre et il faut qu'elle le soit pour ses habitants, notamment les habitants du centre-ville. Il y a toujours, dans toutes ses requalifications, dans cet embellissement, le risque de rendre la vie au quotidien plus compliquée pour les habitants. Notre projet, c'est exactement l'inverse, c'est leur simplifier la vie. Il faut donc que l'on prenne en compte tous leurs usages, sinon, avec les meilleures intentions du monde, on aboutit à quoi ? Cela devient compliqué de résider en centre-ville, donc on va ailleurs. Le centre-ville, et c'est le cas d'un certain nombre de villes, c'est très sympathique pour aller faire la fête, mais pour y habiter, cela l'est beaucoup moins, et c'est un enjeu aussi. Une ville, c'est d'abord fait pour habiter, y compris dans son centre. Vous avez eu raison, et on les prend en compte, d'évoquer la question des accès pour les écoles et les collèges, la question des lieux d'animation, comme le 108. La question de la Vinaigrerie se pose également. Toutes ces questions doivent être intégrées et cela doit être plus agréable à l'arrivée et plus facile à vivre.*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-024 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Proximité - Fêtes de Jeanne d'Arc - Aménagement paysager de la stèle de Jeanne d'Arc située place du Martroi à Orléans - Convention à passer avec le campus la Mouillère - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances                                 |
| Commission proximité du 18 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023   |

**RAPPORTEUR** : M. IMBAULT

N° 24                            Proximité - Fêtes de Jeanne d'Arc - Aménagement paysager de la stèle de Jeanne d'Arc située place du Martroi à Orléans - Convention à passer avec le campus la Mouillère - Approbation.

Dans le cadre de la 595ème édition des fêtes de Jeanne d'Arc en mai 2024, la Ville d'Orléans et l'école d'horticulture, Campus La Mouillère Orléans Loire Valley, située 66 avenue de la Mouillère, se sont rapprochées afin de procéder à l'aménagement paysager de la stèle de Jeanne d'Arc sur la place du Martroi à Orléans.

Le projet de conception sera réalisé par les apprenants du campus La Mouillère en lien avec leur formateur. Parmi les projets proposés, un seul sera retenu par les services de la Ville d'Orléans.

L'appui logistique (accompagnement de la finalisation technique des projets, acheminement du matériel et des végétaux sur site notamment) sera assuré par les services de la Ville d'Orléans (centre de production horticole). La réalisation de l'aménagement paysager de la stèle de Jeanne d'Arc aura lieu les 24 et 25 avril 2024, pour un démontage par les services de la Ville d'Orléans les 13 et 14 mai 2024.

Ces aménagements sont réalisés à titre gratuit.

Les engagements réciproques des parties sont définis dans une convention, objet de la présente délibération.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission proximité ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec le campus La Mouillère, pour l'aménagement paysager de la stèle de Jeanne d'Arc située Place du Martroi à Orléans, dans le cadre de la 595ème édition des fêtes de Jeanne d'Arc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 2

- Annexe 1 à la convention
- Convention

**M. IMBAULT** – *C'est un décor qui serait mis en place à partir du 29 avril. Je rappelle qu'il y a plus de 25 ans que la stèle de Jeanne d'Arc n'a pas été fleurie.*

**M. le Maire** – *Je trouve que c'est une très belle initiative de proposer à ce campus de la Mouillère de participer à ce projet.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

|                                       |
|---------------------------------------|
| Séances                               |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023 |

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 25

Questions des Orléanais

**Mme LABADIE** – La première question concerne l'ancien hôpital de La Source : « Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer si quelque chose est prévu pour l'ancien hôpital de La Source ? Personnellement, je trouve la tour assez disgracieuse. Je crois que le bâtiment contient de l'amiante et que la plupart des étages sont condamnés ».

**M. le Maire** – Je pourrais vous répondre, Madame LABADIE, présidant le conseil de surveillance de l'hôpital depuis bien longtemps, mais je vais laisser M. MONTILLOT donner quelques éléments.

**M. MONTILLOT** – Merci à cette intervenante pour cette question.

Tout le monde connaît l'ancien hôpital d'Orléans auquel le maire a fait longuement référence dans le dernier Orléans Mag. Le nouvel hôpital auquel il a concouru pour sa réalisation a été transformé en CHU il y a quelques jours. Pour autant, l'ancien hôpital n'est pas vide, même si les étages supérieurs sont vides et, comme l'indique la personne qui nous pose cette question, amiantés. La partie basse, à la fois sous-sol, rez-de-chaussée et premier niveau, est occupée par un certain nombre de dispositifs. Il y a d'ailleurs la création prochaine d'un laboratoire de l'INSERM sur l'ARN messenger, qui fait l'objet d'un programme de réalisation, et il y a également un certain nombre de laboratoires et d'activités qui sont menées dans l'hôpital :

- au rez-de-chaussée bas : la radiothérapie et les accélérateurs de particules pour tout ce qui concerne les problématiques de cancérologie et d'oncologie, les locaux syndicaux, vaguemestres ;

- rez-de-chaussée haut : le centre de simulation en formation continue, qui est extraordinaire parce que cela sert à la fois pour les médecins qui sont sur place et pour les étudiants en médecine qui viennent se former dans ce centre, qui va d'ailleurs être agrandi ; le futur centre de formation initiale pour les étudiants ; le laboratoire de recherche bactériologique et virologique, dont les travaux sont en cours ;

- dans le bâtiment, l'extension PRIMMO ; le futur laboratoire de recherche de l'ART INSERM, notamment sur l'ARN messenger ; le futur centre d'accueil des victimes pour la maison des femmes et l'UMJ adulte et pédiatrique lorsqu'il y a des violences faites aux femmes ou aux enfants ;

- en sous-sol : les galeries de liaison avec le nouvel hôpital, transports automatisés, blanchisserie, plateforme logistique, pharmacie. C'est une véritable usine, avec des robots qui acheminent tout cela entre l'ancien hôpital et le nouvel hôpital ;

- au premier étage : des constructions sous réserve de conversation d'une réserve foncière à confirmer au premier étage pour un certain nombre de locaux.

Outre les 800 mètres de long du nouvel hôpital CHU, nous avons la chance d'avoir encore, dans l'ancien hôpital, un certain nombre de locaux qui sont indispensables à l'activité de l'hôpital et du CHU à Orléans.

**M. le Maire** – J'ajoute que ces locaux sont assez disgracieux, je partage le constat. Il faut bien comprendre que la déconstruction coûte cher. On ne va pas faire comme pour la T17, parce qu'on est dans le site hospitalier et vous imaginez bien qu'une démolition par explosion n'est pas possible. Il faut le déconstruire étage par étage et c'est extrêmement coûteux. Pour savoir ce que le bâtiment va devenir, la réflexion avec la direction générale de l'hôpital est en cours. Il y a plusieurs hypothèses. La question est technique de savoir si l'on peut le déconstruire partiellement pour garder une partie des étages bas qui sont occupés et éventuellement quelques autres qui pourraient accueillir d'autres activités. C'est possible. Pour l'instant, il n'y a pas de décision définitive prise sur le devenir de l'ancien hôpital, mais je partage le constat.

**Mme LABADIE** – La deuxième question concerne la pollution de l'air : « La station Lig'Air située place Gambetta enregistrerait souvent des taux de particules fines PM10 supérieurs aux recommandations de l'UE et de l'OMS. Ces particules fines proviennent majoritairement des véhicules thermiques et sont un danger connu pour la santé publique. Comment Orléans compte améliorer la qualité de l'air des habitants sans ZFE ? »

**M. le Maire** – Monsieur LEMAIGNEN, comment comptez-vous faire ?

**M. LEMAIGNEN** – Je voudrais un peu nuancer la question d'un habitué des questions orléanaises. Pour la qualité de l'air, je renverrai au débat que l'on a eu tout à l'heure sur le rapport sur le développement durable, qui montre que la qualité de l'air à Orléans est très bien.

On a l'air de considérer dans cette question que la seule solution serait la ZFE. La ZFE-m est une zone à faibles émissions mobilité. C'est réglementer l'accès des véhicules polluants dans un périmètre important – plus de la moitié – dans les villes et agglomérations de plus de 150 000 habitants. Où en est-on à ce sujet ? La loi a prévu normalement que l'on doit faire des ZFE avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une étude a été menée au Sénat par Philippe TABAROT. À la suite de cette étude, le gouvernement a décidé de le reporter de 2025 à 2030. Pour l'instant, c'est encore un peu flou parce qu'on ne sait pas très bien ce qu'il va en être. D'ailleurs, Philippe TABAROT considère que tout cela n'est qu'une clarification sémantique, mais que cela ne change rien à la manière de répondre aux besoins des élus locaux. On va voir ce que cela va devenir, mais aujourd'hui, si l'on est dans le flou, on sait que, vraisemblablement, la mise en œuvre de ces ZFE va être reportée.

Notre administration nationale a toujours une imagination normative exceptionnelle, puisque vous avez un guide d'interprétation juridique et pratique des ZFE mobilités qui n'a pas moins de 52 pages, c'est-à-dire que pour expliquer de façon à peu près compréhensible ce qu'est une ZFE, vous avez 52 pages dactylographiées à lire le soir pour vous endormir.

Les difficultés principales de ces ZFE – des sondages ont été faits –, qui ne sont pas terribles, sont au nombre de cinq :

- le coût d'acquisition des véhicules ;
- le manque d'accessibilité des métropoles et des commerces de la part des habitants des zones périphériques, et c'est très embêtant, y compris pour nos commerces de centre-ville ;
- la difficulté pour les artisans à exercer leur métier. Beaucoup d'artisans ont des camionnettes qu'ils ont transformées en atelier mobile, et cela s'amortit sur au moins 15 ans ;
- une mise en œuvre trop rapide ;
- le système des vignettes Crit'Air qui, à mon sens, est un très mauvais critère pour imaginer la pollution. Un gros 4x4 à essence de l'année dernière est beaucoup plus polluant qu'une petite C3 d'il y a 15 ans. Le critère n'est pas bon.

Je vais vous donner trois citations. La première, c'est mon maire : « C'est une usine à gaz ». La deuxième citation est d'Anne-Marie IDRAC, l'ancienne présidente de la SNCF, lors d'une réunion ATDIE, un des think tank sur la mobilité : « Les ZFE, c'est une forme de péage urbain qui ne veut pas dire son nom, mais sans les recettes ». La troisième citation est du vice-président de la FNAUT, pour les usagers des transports : « Les ZFE favorisent les usagers qui ont des revenus suffisants pour s'y adapter ». Il plaide pour une approche plus globale des mobilités, avec un accent particulier sur l'amélioration du transport public qui serait un remède autrement plus efficace contre la pollution dans l'espace contraint des grandes métropoles qu'une telle réglementation.

Pour limiter la qualité de l'air, c'est une politique globale. Il y a d'abord les transports en commun et les mobilités douces. On le sait, je ne vais pas en rajouter, et Romain ROY serait beaucoup plus prolix que moi. Ensuite, c'est encourager le développement des véhicules électriques. On a parlé du schéma directeur pour les bornes, en liaison avec le Département, qui sera mis en œuvre à partir de 2024. Le troisième élément, c'est tout ce qui a été dit dans le cadre du rapport du développement durable sur le chauffage urbain, qui réduit largement les émissions. Enfin, c'est le projet mail que l'on a évoqué, cette coulée verte qui va pacifier les mobilités.

Je pense que notre questionnaire peut être rassuré. Même sans la ZFE, on traitera largement les questions de pollution urbaine dans notre ville.

**M. le Maire** – Vous auriez pu donner une autre citation, Monsieur LEMAIGNEN, en parlant de Zones à Forte Exclusion, parce que c'est exactement ce qui va se produire dans cette vision technocratique prolifique de gens qui, a priori, ne sortent pas de chez eux, ne se promènent pas, ne circulent pas. C'est la capacité à casser les pieds à tous les autres. C'est de l'exclusion. Cela n'améliore rien. Plusieurs études ont été faites sur le sujet et ont montré que la réduction des pollutions en ville, si l'on

*avait appliqué la ZFE... Ce n'est pas la ZFE qui réduit les pollutions, c'est le progrès technique des moteurs et de la consommation des moteurs. C'est très concret, et personne ne le conteste d'ailleurs.*

*Enfin, vous avez apporté les réponses sur ce que l'on est en train de faire. Il faut de l'énergie propre et décarbonée. Dans ce cas, les questions de pollution ne se posent quasiment plus. C'est toute la transition dont on a parlé au début de ce Conseil, qui doit aller massivement et le plus vite possible.*

*Merci pour ces questions.*

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-026 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations internationales - Coopération décentralisée avec Parakou (Bénin) - Envoi d'une mission d'évaluation et d'expertise, pour réaliser une étude objective des projets réalisés dans le cadre de l'action eau - Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : MME FEDRIGO

N° 26

Relations internationales - Coopération décentralisée avec Parakou (Bénin) - Envoi d'une mission d'évaluation et d'expertise, pour réaliser une étude objective des projets réalisés dans le cadre de l'action eau - Approbation.

Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat entre les villes d'Orléans et de Parakou pour la période 2022-2024 et son programme d'actions.

Parmi celles-ci l'action « Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou par la mise en application des normes ISO » est particulièrement importante puisqu'elle représente un budget de 721 850€ et bénéficie de financements de l'Agence Française de Développement (505 000€) et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (170 000€).

Elle comprend 4 volets :

- Renforcement du parc hydraulique de d'assainissement de base de la commune de Parakou,
- Renforcement des capacités des acteurs de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Parakou
- Accompagnement à l'élaboration d'un plan stratégique en assainissement et en eau potable,
- Développement des actions de sensibilisation pour un changement de comportement.

Cette action doit s'achever fin 2023 et faire l'objet d'une évaluation externe au cours de l'année 2024, cette dernière étant exigée par les financeurs.

Aussi, et afin de préparer cette phase d'évaluation du projet, il est souhaitable d'envoyer sur place une mission d'expertise technique qui pourra examiner les différentes réalisations effectuées et réaliser un bilan objectif de la qualité des projets conduits dans le cadre de l'action eau.

Cette mission sera composée, d'un agent de la direction du cycle de l'eau et de deux étudiants de Polytech, elle durera 8 jours maximum et se déroulera allant du 20 novembre au 15 décembre prochains.

La mairie d'Orléans prendra en charge l'ensemble des frais relatifs à la mission effectuée par les deux étudiants : transport, hébergement, restauration, assurances et autres exceptés les frais relatifs aux vaccinations, traitement anti paludéen et inscription sur le site Ariane.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, l'envoi d'une mission d'expertise technique de 3 personnes à Parakou au Bénin afin de réaliser un bilan objectif des projets réalisés dans le cadre de l'action eau ;
- approuver, la convention de partenariat pour la participation de 2 étudiants Polytech à cette mission et le règlement de l'ensemble des frais inhérents à cette mission (transport, hébergement, restauration, assurances) ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie d'Orléans et à accomplir toutes les formalités nécessaires ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville : Service gestionnaire REI, opération 0000933, fonction 048, nature 6251

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat

**Mme FEDRIGO** – *Dans le cadre de cette coopération décentralisée, nous avons une convention 2022-2024 avec une série d'actions qui sont prévues et un contrôle en externe de l'application de ces actions. Avant le contrôle en externe, on pense qu'il est plus adéquat de faire une mission de contrôle par nos soins.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-027 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations Internationales - Soutien à l'association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche - Attribution d'une subvention pour l'année 2023 - Approbation d'une convention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR : MME FEDRIGO**

N° 27 Relations Internationales - Soutien à l'association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche - Attribution d'une subvention pour l'année 2023 - Approbation d'une convention.

La Mairie d'Orléans s'est résolument engagée dans la dynamique de la transition écologique en développant différents projets notamment dans le domaine de la biodiversité.

Dans ce contexte, et au-delà des actions menées directement sur son territoire, la Mairie d'Orléans a la volonté de s'impliquer plus globalement dans des projets internationaux en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels. Elle s'est donc rapprochée d'acteurs locaux, investis dans des programmes précis et menant des actions très concrètes en termes de préservation de la biodiversité quand elle est menacée.

L'association Beauval Nature a été créée pour mettre en œuvre, développer et soutenir des actions de conservation pour la préservation de la biodiversité mondiale, ainsi que des programmes de recherche scientifique permettant de mieux connaître les animaux et de les protéger efficacement.

Beauval Nature a pour objectif de sensibiliser le grand public en général et les visiteurs du Zoo Parc de Beauval en particulier.

La Mairie d'Orléans a été sollicitée, dans le cadre, en avril 2022 pour participer au programme « Help Congo » coordonné par l'association « Beauval Nature pour la conservation et la Recherche » situé dans le département du Loir et Cher en région Centre-Val-de-Loire. Une subvention d'un montant de 50 000 € a été versée en 2022.

Le rapport d'activité est consultable sur <https://www.beauvalnature.org/actualite/rapport-activite>

L'association « Beauval Nature » propose à la Mairie d'Orléans de continuer à s'associer au projet « Help Congo » avec son nouveau plan d'action intitulé « Plages propres et protégées » pour l'année 2023 .

L'association s'engage à agir à Orléans, en sensibilisant le grand public aux actions de préservation de la biodiversité locale, notamment à travers des actions menées en lien avec Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE).

Les actions proposées sont les suivantes :

- Aide et conseils pour le développement des activités du MOBE - Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement ;
- Ateliers scolaires, dans la limite de 5 par an ;
- Conférences sur le thème de la biodiversité dans la limite de 2 par an ;
- Aide à la fabrication et au déploiement de gîtes à chauves-souris au niveau des infrastructures de la ville d'Orléans (façades de bâtiments, etc.) ;
- Accueil des enfants d'Anim'Orléans au parc zoologique de Beauval par une médiatrice pédagogique afin de les sensibiliser à la fragilité de la biodiversité et à sa nécessaire protection.

Les actions de ce projet répondant à l'intérêt général de la Mairie d'Orléans en matière de recherche et de conservation de la biodiversité animale et végétale, cette dernière propose d'accorder une subvention d'un montant de 50 000€ à l'association « Beauval Nature » pour la Conservation et la Recherche.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat proposée afin de soutenir financièrement l'association Beauval Nature pour la Conservation et la Recherche au titre de l'année 2023 et pour ses actions en faveur de la ville d'Orléans ;
- attribuer une subvention de 50 000 € à l'association « Beauval Nature » pour la Conservation et la Recherche ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant à cet effet ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 076, nature 65748, service gestionnaire REI, service destinataire ENV.

Annexe(s) : 1

- Convention

***Mme FEDRIGO*** – Cette année, l'action est plus ciblée sur le plan « Plages propres protégées » qui vise à nettoyer les plages du plastique et favoriser le développement de la biodiversité, avec en contrepartie des actions au niveau local.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-028 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Arts et économie créative - Convention de soutien et de partenariat culturel à passer avec l'association Jeunesses Musicales de France Saison 2023-2024 - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 28                      Arts et économie créative - Convention de soutien et de partenariat culturel à passer avec l'association Jeunesses Musicales de France Saison 2023-2024 - Approbation.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien et de partenariat culturel à passer, au titre de la saison 2023-2024, avec l'association Jeunesses Musicales de France ;

- dans ce cadre, approuver la mise à disposition auprès de l'association à titre gracieux des salles de l'Institut et du Théâtre Gérard Philipe d'Orléans et l'appui technique apporté aux accueils de programmation ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat et de soutien JMF - Institut - TGP

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-029 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Archives Municipales - Approbation du principe de gratuité des reproductions d'archives.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABELLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 29                            Archives Municipales - Approbation du principe de gratuité des reproductions d'archives.

Aux termes de l'article L. 213-1 du code du patrimoine, les documents d'archives publiques sont par principe librement communicables à toute personne qui en fait la demande. L'article 6 de l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 prévoit le droit à copie des documents administratifs aux frais de la personne qui les sollicite dans la mesure de l'état des documents et des moyens matériels de la collectivité. A ce titre le service des Archives municipales dispose d'une régie de recette, appliquant les tarifs de reproduction approuvés par le conseil municipal en séance du 27 janvier 2012.

Toutefois le développement des appareils photographiques numériques et des téléphones portables permet aujourd'hui aux usagers des archives, dans la majorité des cas, de reproduire les documents qu'ils souhaitent par leurs propres moyens. Ces nouvelles modalités de reproduction ont fait baisser le nombre de demandes au point de ne pas justifier le maintien la régie de recettes au service des Archives.

En conséquence, il est proposé d'instaurer la gratuité des reproductions des documents d'archives publiques pour les usagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 213-1 à L 213-8 du code du patrimoine ;

Vu la délibération n° 60 du conseil municipal du 27 janvier 2012 ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de gratuité des reproductions d'archives pour les usagers ;
- abroger la délibération n° 60 du conseil municipal du 27 janvier 2012 en ce qu'elle approuve les tarifs de reproduction d'archives ;
- décider que le principe de gratuité est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

***M. CHANCERELLE*** – *Il vous est demandé d'approuver le principe de gratuité de reproduction d'archives, puisque les gens prennent désormais les documents en photo avec leur téléphone portable. Il n'y a plus besoin de faire payer les photocopies.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-030 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Tourisme – Ville d’art et d’histoire – Journées nationales de l’architecture 2023 – Convention de partenariat à passer avec le Fond régional d’art contemporain (F.R.A.C.) – Approbation.

L’an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N’ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d’élus composant l’assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d’élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d’élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 30 Tourisme – Ville d’art et d’histoire – Journées nationales de l’architecture 2023 – Convention de partenariat à passer avec le Fond régional d’art contemporain (F.R.A.C.) – Approbation.

Le service Ville d’art et d’histoire de la Mairie d’Orléans a pour mission de mettre en valeur le patrimoine historique et architectural d’Orléans. Des visites guidées thématiques sont organisées pour cela, ainsi que des ateliers pour les enfants ou encore des conférences. D’autres institutions culturelles proposent des programmations saisonnières visant à faire connaître les monuments locaux ou les collections d’art conservées à Orléans. Le Fond régional d’art contemporain est l’une d’entre elles.

Il a semblé intéressant de proposer, à l’occasion des Journées nationales de l’architecture 2023, une visite commune. Cet événement a été créé en 2016 par le Ministère de la culture et de la communication pour valoriser cette discipline auprès du grand public. La visite mise en place présentera au public l’histoire du bâtiment accueillant le F.R.A.C., un ancien site militaire, ainsi que les collections d’art contemporain gérées par cette institution.

Une guide-conférencière du service Ville d’art et d’histoire assurera la première partie de la visite puis un médiateur du F.R.A.C. présentera la collection d’art aux visiteurs. Les deux parties communiqueront autour de cet événement. Les visites sont gratuites et la prise en charge des réservations est effectuée à titre gracieux par le service Ville d’art et d’histoire via l’office du tourisme.

Une convention de partenariat est proposée à cet effet

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l’avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec le F.R.A.C. ayant pour objet de fixer les modalités d’organisation de la visite dans les locaux du F.R.A.C. dans le cadre des Journées nationales de l’architecture les 14 et 15 octobre 2023 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat F.R.A.C.

ADOPTE A L’UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-031 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Tourisme - Ville d'art et d'histoire - Visite à l'automne 2023 - Convention de partenariat à passer avec le Cercil Musée mémorial des Enfants du Vel d'Hiv – Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 31                                      Tourisme - Ville d'art et d'histoire - Visite à l'automne 2023 - Convention de partenariat à passer avec le Cercil Musée mémorial des Enfants du Vel d'Hiv – Approbation.

Le service Ville d'art et d'histoire de la Mairie d'Orléans a pour mission de mettre en valeur le patrimoine historique et architectural d'Orléans. Des visites guidées thématiques sont organisées pour cela, ainsi que des ateliers pour les enfants ou encore des conférences. D'autres institutions culturelles proposent des programmations saisonnières visant à faire connaître l'histoire locale ou les collections d'art conservées à Orléans. Le Cercil- Musée Mémorial des Enfants du Vel d'Hiv est l'une d'entre elles.

Il a semblé intéressant de proposer une visite commune autour des camps d'internement du Loiret et de la Reconstruction d'Orléans. Elle permettra de mettre en valeur à la fois la collection d'objets et de témoignages présentés par le Cercil et l'architecture particulière des quartiers reconstruits après la Seconde Guerre mondiale. Cette visite sera l'occasion d'un mélange de nos publics respectifs et d'un partage de connaissances sur cette période historique bien précise.

Elle sera proposée à quatre reprises pendant les vacances de la Toussaint : le 24, le 27 et le 31 octobre puis le 3 novembre 2023. Un médiateur du Cercil assurera la première partie de la visite, dans les locaux du Cercil, puis une guide-conférencière du service Ville d'art et d'histoire emmènera les visiteurs pour une promenade urbaine commentée. Les deux parties communiqueront autour de ces visites. La visite est gratuite et la prise en charge des réservations est effectuée à titre gracieux par le service Ville d'art et d'histoire via l'office du tourisme.

Une convention de partenariat est proposée à cet effet.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec le Cercil ayant pour objet de fixer les modalités d'organisation de quatre visites dans les locaux du Cercil et dans la ville d'Orléans dans le cadre de la programmation automnale des deux parties (octobre-novembre 2023) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat VAH-Cercil

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-032 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations Publiques - Boutique de l'Hôtel Groslot- Articles promotionnels- Mise à jour

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABELLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 32 Relations Publiques - Boutique de l'Hôtel Groslot- Articles promotionnels- Mise à jour.

L'offre et les tarifs des objets promotionnels de la boutique de l'Hôtel Groslot ont été actualisés et adoptés au Conseil Municipal du 13 mars 2023.

Cependant, il y a lieu d'ajouter un article qui n'avait pas été listé. Il s'agit d'une gravure représentant l'Hôtel Groslot proposée à la vente au tarif de 1,50€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'offre modifiée des objets promotionnels de la boutique de l'Hôtel Groslot selon le descriptif proposés ci-dessous :

| Articles                                   | Tarif unitaire TTC à compter de 2023 |
|--|--------------------------------------|
| Article nature comptable 7078              |                                      |
| Médaille souvenir                          | 2,00€                                |
| Articles nature comptable 7088             |                                      |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en français | 1,00 €                               |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en anglais  | 1,00 €                               |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en allemand | 1,00 €                               |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en espagnol | 1,00 €                               |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en italien  | 1,00 €                               |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en japonais | 1,00 €                               |
| Pochette 6 cartes postales                 | 2,50€                                |
| Brochure Hôtel Groslot éditée en français  | 5,00€                                |
| Gravure                                    | 1,50€                                |

Les conditions de vente et de possibilité de dons en qualité de cadeaux protocolaires s'appliquent et restent inchangées pour l'ensemble des articles de la boutique et dans les conditions prévues par la délibération.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-03-13-VODEL-024 du 20 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise à jour des articles promotionnels de la boutique de l'Hôtel Groslot présentés dans le tableau ci-dessous :

| <b>Articles</b>                            | <b>Tarif unitaire TTC à compter de 2023</b> |
|--|---|
| Article nature comptable 7078              |   |
| Médaille souvenir                          | 2,00€                                       |
| Articles nature comptable 7088             |   |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en français | 1,00 €                                      |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en anglais  | 1,00 €                                      |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en allemand | 1,00 €                                      |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en espagnol | 1,00 €                                      |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en italien  | 1,00 €                                      |
| Plaquette Hôtel Groslot éditée en japonais | 1,00 €                                      |
| Pochette 6 cartes postales                 | 2,50€                                       |
| Brochure Hôtel Groslot éditée en français  | 5,00€                                       |
| Gravure                                    | 1,50€                                       |

- approuver les tarifs des objets promotionnels de l'Hôtel Groslot ;
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
- imputer les recettes pour les médailles sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 7078, service gestionnaire REP ;
- imputer les recettes pour les autres articles sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 7088, service gestionnaire REP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-033 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Sports - Course des 3 Ponts d'Orléans 2023 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec Infosport Organisation - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission éducation et sports du 16 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 33

Sports - Course des 3 Ponts d'Orléans 2023 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec Infosport Organisation - Attribution d'une subvention.

Infosport Organisation est une association qui organise régulièrement des événements sportifs sur le territoire orléanais et dans toute la région Centre Val de Loire.

L'association a sollicité la Mairie d'Orléans pour être accompagnée dans l'organisation de la septième édition de la Course des 3 Ponts d'Orléans qui aura lieu le samedi 25 novembre 2023. Cette manifestation, organisée depuis 2015, rencontre un vif succès auprès du public venant de toute la région Centre Val de Loire et avait atteint sa jauge maximale de 3 500 participants lors de l'édition 2019. Les conditions sanitaires en vigueur n'avaient pas permis l'organisation de la course en 2020 et 2021. En 2022 ce sont 3 000 participants qui ont pris le départ de la course.

La Mairie souhaite encourager les initiatives portées par cette association locale et profiter de cette manifestation d'ampleur pour faire la promotion de la pratique sportive en libre accès, pratique favorisée notamment par les aménagements réalisés dans le cadre du parcours de running en bord de Loire.

Il est proposé de soutenir l'association Infosport Organisation pour l'organisation de la Course des 3 Ponts d'Orléans 2023 par le versement d'une subvention de 11 000 €, au titre de l'année 2023. En complément la ville s'engage à la mise à disposition de matériels logistiques, la prise en charge de prestations pour l'organisation de cet événement sportif populaire valorisé à hauteur de 19 000 euros.

Une convention à passer avec l'association définit les engagements respectifs des parties et les conditions du soutien de la Mairie d'Orléans.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association Infosport Organisation ayant pour objet l'organisation de la Course des 3 Ponts d'Orléans en 2023 ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention de 11 000 € à l'association au titre de l'année 2023 ;
- approuver la convention correspondante et déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 326, nature 65748, opération SC1H007, service gestionnaire SPO.

Annexe(s) : 1

- Convention C3PO 2023

**M. le Maire** – *On a fait changer la date pour ne pas pénaliser les commerçants et l'on ne savait pas, mais malheureusement, on pénalise une autre course qui aide le Téléthon. Je le regrette profondément, mais on ne le savait et on ne pouvait pas le deviner. Je leur ai écrit pour leur dire que, pour la suite, on les consulterait et on ferait en sorte de ne pas perturber leur propre manifestation. Je leur présente toutes nos excuses pour cette perturbation cette année.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-034 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Sports - Approbation d'une convention de soutien à passer avec le Cercle d'Escrime Orléanais pour l'organisation du Grand prix de Sabre du 07 au 09 décembre 2023 - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 50        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission éducation et sports du 16 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 34                                      Sports - Approbation d'une convention de soutien à passer avec le Cercle d'Escrime Orléanais pour l'organisation du Grand prix de Sabre du 07 au 09 décembre 2023 - Attribution d'une subvention.

Le Cercle d'Escrime Orléanais (C.E.O.) a sollicité la Mairie d'Orléans, pour l'organisation d'un Grand Prix de Sabre Dames et Hommes. Cette compétition placée sous l'égide de la Fédération Internationale d'Escrime se déroulera au Palais des Sports et au Zénith d'Orléans du 07 au 09 décembre 2023.

Le C.E.O. a été créé en 1943. Le club compte plus de 300 licenciés. C'est le premier club de la Région Centre et il est classé dans les dix premiers clubs français. Il est reconnu pour les compétitions nationales et internationales qu'il organise telles que les Championnats de France et la Coupe du Monde de sabre Dame, organisée depuis 1999 à Orléans.

Le C.E.O. assure à ses licenciés, et aux plus jeunes d'entre eux, une formation sportive de grande qualité dispensée par des Maîtres d'Armes diplômés.

Orléans et le C.E.O. ont été représentés aux Jeux Olympiques de Tokyo par Manon BRUNET, médaille d'argent par équipe et médaille de bronze en individuelle, et Cécilia BERDER, médaillée d'argent par Equipe.

Le C.E.O. s'inscrit dans la dynamique de partenariat avec la Mairie d'Orléans dans le cadre du développement sportif territorial et en vue d'accueillir des délégations lors des Jeux Olympiques 2024, Cette démarche s'implique également dans le développement du Label Terre de Jeux 2024 à Orléans. La salle d'arme Christian d'Oriola occupée par le C.E.O. est l'un des 9 sites labellisés Centre de Préparation au Jeux.

Le budget prévisionnel 2023 de l'évènement est chiffré à 209 600 euros.

Afin d'accompagner l'association Cercle d'Escrime Orléanais dans l'organisation du grand Prix de Sabre, il est proposé de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention, d'un montant total de 29 000 euros au titre de l'année 2023. En complément, la ville s'engage à la mise à disposition de locaux, de matériels logistiques pour l'organisation de cet évènement sportif international valorisée à 20 000 euros.

Une convention à passer avec le Cercle d'Escrime Orléanais définit les responsabilités et les engagements des deux parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec le Cercle d'Escrime Orléanais pour l'organisation du Grand Prix de Sabre en décembre 2023;

- dans ce cadre, attribuer une subvention au Cercle d'Escrime Orléanais pour un montant total de 29 000 € au titre de l'édition 2023;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 326, article 65 748, opération SC1H003 service gestionnaire SPO relative à la subvention SPORTS.

Annexe(s) : 1

- Convention Grand Prix Sabre 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE FREDERIC ROSE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-035 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Sports - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de convention à passer avec les associations Orléans Futsal, Winner's Orléans (Bowling), Cercle Michelet Orléans Haltérophilie, Gymnastique Volontaire Claude Robert, US Orléans Handball et US Orléans Sport de Glace - Attribution de subventions au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 50        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission éducation et sports du 16 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 35                      Sports - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de convention à passer avec les associations Orléans Futsal, Winner's Orléans (Bowling), Cercle Michelet Orléans Haltérophilie, Gymnastique Volontaire Claude Robert, US Orléans Handball et US Orléans Sport de Glace - Attribution de subventions au titre de l'année 2023.

Les associations Orléans Futsal, Winner's Orléans (Bowling), Cercle Michelet Orléans Haltérophilie, Gymnastique Volontaire Claude Robert, US Orléans Handball et US Orléans Sport de Glace ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leur activité.

Après analyse des critères et du plan de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces associations par le versement de subvention. Le montant total de cette subvention proposée s'élève à 13 600 €.

Une convention est mise en place par la Mairie avec les associations Orléans Futsal, Winner's Orléans (Bowling), Cercle Michelet Orléans Haltérophilie, Gymnastique Volontaire Claude Robert, US Orléans Handball et US Orléans Sport de Glace et définit les responsabilités et les obligations de chacune des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'association Orléans Futsal en date du 13 septembre 2023 ;

Vu la demande de subvention de l'association US Orléans Sport de Glace en date du 20 septembre 2023 ;

Vu la demande de subvention de l'association Winner's Orléans en date du 12 septembre 2023 ;

Vu la demande de subvention de l'association Cercle Michelet Orléans Haltérophilie en date du 14 septembre 2023 ;

Vu la demande de subvention de l'association Gymnastique Volontaire Claude Robert en date du 14 septembre 2023 ;

Vu la demande de subvention de l'association US Orléans Handball en date du 25 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec les associations Orléans Futsal, Winner's Orléans (Bowling), Cercle Michelet Orléans Haltérophilie, Gymnastique Volontaire Claude Robert, US Orléans Handball et US Orléans Sport de Glace pour l'année 2023 ;

- dans ce cadre, attribuer une subvention à ces associations dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 13 600 €, au titre de l'année 2023 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO.

| ASSOCIATIONS SPORTIVES                       | OBJET  | Montant global de l'investissement | Montant sollicité par l'association | Montant de la subvention 2023 accordé |
|--|--|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Investissement matériel</b>               |  |                                    |                                     |                                       |
| <b>Orléans Futsal</b>                        | Matériels pédagogiques, maillots de matchs   | <b>15 050 €</b>                    | <b>5 000 €</b>                      | <b>5 000 €</b>                        |
| <b>Winner's Orléans</b>                      | Achat de boules de bowling aux athlètes et de maillots aux couleurs du club et des sponsors. | <b>4 221 €</b>                     | <b>1 200 €</b>                      | <b>1 200 €</b>                        |
| <b>Cercle Michelet Orléans Haltérophilie</b> | Acquisition de matériels pédagogiques  | <b>610 €</b>                       | <b>488 €</b>                        | <b>400 €</b>                          |
| <b>Gymnastique Volontaire Claude Robert</b>  | Acquisition matériels pédagogiques et informatiques  | <b>2 350 €</b>                     | <b>1 880 €</b>                      | <b>1 800 €</b>                        |
| <b>US Orléans Handball</b>                   | Acquisition de matériels pédagogiques  | <b>650 €</b>                       | <b>650 €</b>                        | <b>600 €</b>                          |
| <b>US Orléans Sport de Glace</b>             | Acquisition de tenues et patins de shorts tracks   | <b>5 797 €</b>                     | <b>4 637 €</b>                      | <b>4 600 €</b>                        |
| <b>TOTAL</b>                                 |  | <b>28 678 €</b>                    | <b>13 855 €</b>                     | <b>13 600 €</b>                       |

Annexe(s) : 6

- Convention Cercle Michelet
- Convention GV Claude Robert
- Convention Orléans Futsal
- Convention US Orléans Handball
- Convention US Orléans Sport de Glace
- Convention Winners Orléans Bowling

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE ISABELLE RASTOUL

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-036 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Sports - Dispositifs sportifs - Approbation du règlement d'attribution de subvention d'investissement en faveur des associations sportives.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Nadia LABADIE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 51        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission éducation et sports du 16 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 36                                      Sports - Dispositifs sportifs - Approbation du règlement d'attribution de subvention d'investissement en faveur des associations sportives.

La Mairie souhaite simplifier les démarches administratives des clubs sportifs Orléanais, sollicitant, une aide dans l'attribution du soutien à l'investissement matériels.

Par conséquent, il est proposé de formaliser un règlement de ce dispositif pour les prochaines saisons sportives à venir.

La création de ce règlement précise l'absence de conventionnement et le passage à un seul versement après réception des factures acquittées suite à l'acquisition du matériel, et le bilan financier signé par le représentant légal de l'association entre autres. Le montant de l'aide de la ville ne pourra excéder 80 % du budget prévisionnel, plafonnée à 10 000 €.

Avant la mise en place de ce règlement, les clubs sportifs devaient signer une convention et percevaient en 2 versements la subvention.

De plus, les projets éligibles à l'investissement matériel sont :

- Matériels sportifs mobiles neufs ou d'occasion
- Matériel pédagogique et tenues vestimentaires à l'effigie de l'association
- Matériels contribuant à la sécurité des pratiquants
- Véhicules neufs ou d'occasions, destinés à la pratique sportive ou à son développement et ayant pour vocation le transport collectif des sportifs et/ou de matériels.

3 périodes d'instruction des demandes et de présentation à la Commission Éducation et Sports sont définies :

- Les acquisitions programmées pour le 1er trimestre de l'année, les dossiers devront être reçus pour le 15 janvier de l'année N
- Les acquisitions prévues au second trimestre, les dossiers devront être reçus avant le 30 avril de l'année N
- Les acquisitions prévues au cours du second semestre, les dossiers devront être reçus avant le 30 août de l'année N.

Enfin, ce règlement rappelle également que toute association ayant bénéficié d'une subvention d'investissement matériel l'année précédente ne sera pas prioritaire. Il s'agit de pouvoir répondre au mieux aux besoins des associations sportives dans l'enveloppe budgétaire disponible annuellement.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement d'attribution de subvention d'investissement en faveur des associations sportives annexé à la délibération.

Annexe(s) : 1

- Règlement attribution subvention d'investissement

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-037 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Sports - Orléans Masters de Badminton 2024 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec CLTO Badminton Event - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission éducation et sports du 16 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 37                                      Sports - Orléans Masters de Badminton 2024 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec CLTO Badminton Event - Attribution d'une subvention.

L'association CLTO Badminton Event sollicite un soutien logistique et financier de la Mairie d'Orléans dans l'organisation d'une manifestation sportive de haut-niveau et de rayonnement international : « l'Orléans Masters de Badminton ».

L'association CLTO Badminton Event organise la 30<sup>ème</sup> édition de l'Orléans Masters de Badminton, du 12 au 17 mars 2024, au Palais des Sports d'Orléans. Elle se tient sous l'égide de la Fédération internationale, la Badminton World Fédération (WBF). Cette compétition est le 2<sup>ème</sup> tournoi français, après l'Open de France à Paris et fait partie des 36 plus grandes compétitions mondiales.

En 2023, l'organisation de ce master est montée en grade, pour les quatre prochaines années (2023-2026), en passant du Super 100 à Super 300. Cette évolution permet d'accueillir des joueurs du Top 10 mondial.

L'édition 2024 accueillera 250 joueurs du meilleur niveau mondial, en provenance de 40 nations et sera qualificative aux Jeux Olympiques de Paris 2024. L'intégralité de la compétition sera diffusée en direct sur YouTube et les finales sur la chaîne Sport en France. Le bilan de la médiatisation 2023, lors de la diffusion de la manifestation très suivie à l'étranger, annonce une valorisation de la publicité équivalente à un total de presque 2 500 000 euros.

Le budget prévisionnel 2024 de l'évènement est chiffré à 805 649 euros.

Il est proposé de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention, pour un montant total de 40 000 €. En complément, la ville s'engage à l'achat de prestations lors de l'évènement d'un montant de 20 000 € TTC. Enfin, la mise à disposition de locaux, de matériels logistiques... pour l'organisation de cet évènement sportif est valorisée à hauteur de 97 000 €.

Une convention à passer avec l'association, définit les responsabilités et les obligations des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de l'association CLTO Badminton Event en date du 22 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association CLTO Badminton Event pour l'organisation d'Orléans Masters de Badminton ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention pour un montant total de 40 000 € pour l'organisation d'Orléans Masters de Badminton ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 326, nature 65748, opération SB1H058, service gestionnaire SPO.

Annexe(s) : 1

- Convention CLTO Event

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-038 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Sports - Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec la S.A.S.P. Orléans Loiret Football - Attribution de subventions saison 2023-2024.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 52        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission éducation et sports du 16 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023             |

**RAPPORTEUR** : M. LONLAS

N° 38 Sports - Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec la S.A.S.P. Orléans Loiret Football - Attribution de subventions saison 2023-2024.

La S.A.S.P. Orléans Loiret Football a été créée en 2011. Elle a pour objet la gestion et l'animation des activités sportives relatives à la pratique du football donnant lieu à l'organisation de manifestations payantes et à des versements de rémunérations. Elle gère l'effectif et les activités des équipes composant le groupe Elite de l'USO Loiret Football, les rencontres officielles ou non auxquelles participent ces équipes mais également toute action de cohésion sociale et de sécurité publique en relation avec les activités de la société.

Suite à la relégation de la S.A.S.P. Orléans Loiret Football à l'issue de la saison 2019 – 2020, cette dernière n'a pu remonter en Ligue 2 dans les deux années qui suivent la relégation perdant ainsi l'agrément du Centre de Formation la saison dernière. La S.A.S.P. Orléans Loiret Football évoluera donc, pour la saison 2023/2024, dans le championnat National, 3<sup>ème</sup> échelon du championnat de France de football (plus haut niveau amateur).

De ce fait, le club ne peut plus être soutenu par Orléans Métropole. En effet, pour être soutenu par la Métropole, les clubs sportifs professionnels de haut niveau doivent évoluer dans un championnat professionnel dans une discipline dotée d'une ligue professionnelle, d'une part, et évoluer au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> échelon national de cette ligue professionnelle, d'autre part.

Dans ce cadre, le club revient dans le champ de compétence communal. La Mairie d'Orléans souhaite alors accompagner la S.A.S.P. Orléans Loiret Football en tant que club emblématique du sport de haut niveau de football au niveau local via une convention d'objectifs pour la réalisation de missions d'intérêt général au titre de la saison 2023-2024.

La convention d'objectifs métropolitaine 2022-2023 étant arrivée à échéance le 30 juin 2023, il y a lieu de renouveler le partenariat par la mise en place d'une nouvelle convention au titre de la saison 2023-2024 avec la Mairie d'Orléans.

Ce soutien reposera sur une convention d'objectifs approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Il est ici précisé que l'article L. R113-1 du code du sport mentionnant le montant maximum des subventions que les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent en application de l'article L. 122-1 peuvent recevoir, en application de l'article L. 113-2, des collectivités territoriales, de leurs groupements ou des établissements publics de coopération intercommunale est respecté dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de soutien.

En fonction de ces éléments, il est proposé que la Mairie d'Orléans accompagne le club professionnel pour la saison sportive 2023-2024 sur la base de conventions d'objectifs, à hauteur de 200 000 € pour la S.A.S.P. Orléans Loiret Football.

Concernant les subventions publiques aux clubs professionnels, à statut juridique de sociétés sportives, il est à rappeler que ce soutien est strictement encadré par le code du sport et notamment l'article L. 113-2.

Ainsi les subventions publiques sont destinées à accompagner les clubs dans la mise en place d'intérêt général sur ces 3 axes suivants :

- Opérations liées à la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs ;
- Participation aux actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale en particulier les scolaires et les quartiers de la politique de la ville ;
- Opérations liées à la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives lors de manifestations sportives.

La subvention publique ne peut pas être utilisée pour le fonctionnement général de la structure.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de la SASP Orléans Loiret Football en date du 12 juin 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs pour la saison sportive 2023-2024 à passer avec la S.A.S.P. Orléans Loiret Football et lui attribuer dans ce cadre une subvention de 200 000 € au titre de la saison sportive 2023-2024, dans le respect des seuils énoncés par l'article R. 113-1 du code du sport, sous réserve du vote du budget ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SA2H003, service gestionnaire SPO.

Annexe(s) : 1

- Convention SASP US Orleans Football 2023-2024

**M. le Maire** – Nous reprenons la compétence métropole, puisque la métropole n'a plus la compétence sur l'USO Foot. Je précise d'ailleurs que cela nous a été confirmé par écrit par la Préfecture du Loiret, confirmant notre propre analyse. Certains s'interrogeaient à la métropole pour savoir si la métropole avait perdu, par la situation de l'USO Foot, la compétence, et cela a été confirmé. On ne va pas laisser l'USO Foot dans le pétrin sans aucune subvention, donc on vous propose cette subvention ce soir. Je précise que pour la Ville d'Orléans, nous continuons – c'est absurde, je le redis – à verser, par l'attribution de compensation, 400 000 € à la métropole, qui ne les verse plus à l'USO Foot, parce que la délibération de 2018 n'est pas rédigée comme il convient. Il y aura un travail, et on y travaille au sein du groupe sport ad hoc de la métropole pour voir comment réviser cette délibération.

Le coût pour la Ville d'Orléans est de 600 000 €. Je me permets de le dire et je renvoie au vote de la métropole qui a refusé que les 400 000 € que je proposais de basculer... La métropole a refusé les 400 000 € à l'OLB. C'était notamment fait pour éviter de perdre ces 400 000 € et cela permettait de régler le problème de l'OLB avec son loyer qui est en train d'augmenter à CO'Met. Tout cela était parfaitement cohérent, on ne l'a peut-être pas suffisamment ou mal expliqué aux élus de la métropole. Quoi qu'il en soit, ils ont refusé de voter cette délibération. Je précise que ce n'est que la Ville d'Orléans qui est concernée, parce qu'elle continue de payer les 400 000 € et qu'elle met 200 000 € de plus pour ne pas laisser tomber l'USO Foot.

**M. BOURREAU** – Cette délibération contient deux sujets, dont le retour du club dans le giron municipal. Ce sont des choses qui ont été évoquées dans ce groupe de travail autour du sport à la métropole. Lors des dernières réunions, il y avait encore un flou sur cette question. J'apprends que le flou est éclairci, que le sujet est désormais clair. Est-ce que l'exécutif métropolitain a été informé de cela, actant par conséquent l'officialisation du retour du club de foot dans le giron municipal ? Si d'aventure l'exécutif métropolitain n'en était pas encore averti, on s'apprêterait à voter une subvention pour ce club un peu en anticipation. Je voulais que vous m'informiez sur ce sujet, puisqu'on en était resté là au sein du groupe de travail métropolitain.

La deuxième partie du sujet est le montant de la subvention. Le club de foot percevait une subvention de 400 000 € à la métropole. Aujourd'hui, on s'apprête à voter une subvention inférieure de moitié, de 200 000 €. Y a-t-il eu un dialogue avec le club pour voir avec eux de quel niveau de subvention globale ils avaient besoin, pour établir avec eux les montants des subventions privées et publiques, pour savoir à quel niveau le public doit soutenir ce club afin de leur permettre d'être compétitifs dans leur championnat ? C'est d'ailleurs une proposition qui pourrait émerger au sein de ce groupe de travail, à savoir que les subventions ne doivent pas être figées, elles doivent pouvoir être mues par

une dynamique. Cette dynamique, ce sont les résultats du club et le championnat dans lequel il évolue. Ma deuxième question est très simple : avez-vous travaillé avec le club pour savoir quels besoins ils ont en termes de subventions pour leur permettre d'être compétitifs et de passer à la division supérieure ?

**M. le Maire** – Bien évidemment que nous avons échangé. Je ne vous ai pas attendu, Monsieur BOURREAU, pour avoir le contact avec le club et avec son président. Bien sûr que nous avons largement échangé sur le sujet, mais merci de me permettre d'apporter cette précision.

Le montant de la subvention tient compte aussi des dépenses du club. Il n'y a plus de centre de formation malheureusement, puisqu'il n'est plus club professionnel. Il y a des dépenses en moins et, par conséquent, une subvention réduite. On aurait pu faire autrement, on aurait pu rester dans le flou. Si la Ville d'Orléans ne clarifiait pas les choses avec la proposition qui vous est faite ce soir, c'est zéro. En entretenant un flou au niveau de la Métropole alors qu'il n'y en avait pas... Il suffit de lire un peu la délibération de 2018 qui avait deux conditions : être club professionnel et/ou jouer dans les deux premières divisions nationales. À moins de me dire que l'USO Foot est en deuxième division, ce dont je serais très heureux, l'une des deux conditions n'était pas remplie. De toute façon, même si l'on pouvait discuter – et encore, il n'y a pas beaucoup de discussions – de la nature professionnelle du club, l'une des deux conditions n'était plus là. La réponse était donc évidente.

J'ai bien compris les petits jeux politiques ; il faut être idiot pour ne pas les comprendre. Je les ai parfaitement compris, mais le résultat de cette irresponsabilité collective est que l'on a perdu des mois et on a entretenu le flou pour l'USO Foot, que j'ai rassuré autant que je l'ai pu en leur disant qu'on ne les laisserait pas tomber. C'est ce qui vous est proposé ce soir. On voit également avec l'USO Foot comment contribuer, dans la durée, à réduire quelques autres charges dont le club doit s'acquitter. On fait le maximum pour l'USO Foot.

Vous n'êtes pas au courant de tout. J'apprécie beaucoup le fait que vous vous demandiez si l'exécutif de la métropole est au courant. Nous venons de recevoir cette réponse de la Préfecture. À la demande de certains élus métropolitains, nous avons créé un groupe sport et j'ai été obligé de l'annuler faute de participants. Il y avait deux participants, dont certainement vous, parce que vous êtes assidu. La quasi-totalité des maires de la métropole ayant souhaité participer à ce groupe de travail ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas venir. C'était le 9 dernier que nous devions avoir cette réunion, et faute de participants, je l'ai annulée. Les deux ou trois qui pouvaient participer m'ont dit également que, dans ces conditions, ils ne voyaient pas l'intérêt de se réunir, ce en quoi ils avaient parfaitement raison. Je souhaiterais que le groupe sport, que j'ai mis en place à la demande d'un certain nombre, puisse se réunir. C'est quand même la deuxième fois que le groupe ne peut pas se réunir. La première fois, c'est parce qu'il n'y avait personne. Si, il y avait M. le maire de Saint-Jean-le-Blanc qui nous avait fait l'amitié de venir. Nous nous sommes réunis tous les deux avec les services, ce qui était fort sympathique mais qui n'était pas l'objectif du groupe sport. Je le dis parce qu'il faut savoir ce qui se passe dans la coulisse.

Je suis demandeur que l'on puisse se réunir, que l'on puisse sortir de cet imbroglio invraisemblable et que les uns et les autres prennent leurs responsabilités dans l'intérêt du sport orléanais pris au sens large. Ce qui a été fait par la métropole ne va pas dans le sens de l'intérêt du sport orléanais. Il faut que l'on en sorte – je n'ai pas de doute sur la bonne volonté des uns et des autres –, ce qui va nous permettre enfin de proposer une nouvelle délibération reprenant et modifiant celle de 2018, parce qu'elle ne tient pas juridiquement, et elle ne tient pas du tout, sans même parler de juridique. Cette délibération ne tient pas, elle est ainsi. On peut tous se tromper. Nous faisons peut-être aussi des erreurs dans les délibérations que nous présentons, donc je n'incrimine personne, mais c'est un constat que tout le monde a pu faire et qui est évident.

Il faut que l'on tranche sur la perspective de la politique sportive, mais encore faut-il être un certain nombre pour pouvoir en discuter. Vous le savez, Monsieur BOURREAU, si j'étais seul à en décider, ce serait fait depuis longtemps, dans l'intérêt du sport orléanais. Je redis que l'OLB est dans une situation qui va devenir compliquée, parce que le loyer qui est demandé par GL Events pour jouer à l'Arena, avec la formidable réussite que l'on constate et que certains d'entre vous ont encore constatée hier... Je ne pouvais pas être là puisque j'étais à Paris, mais j'en ai eu des échos : match gagné, magnifique, ambiance formidable. Le loyer augmente et va continuer à augmenter dans les deux ans qui viennent, auquel cas cela va être pris sur la masse financière que le club consacre à la partie sport, c'est-à-dire aux joueurs. Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs et si l'on continue comme cela, l'année prochaine, quoiqu'il arrive, le club n'aura pas les moyens de fonctionner. Je ne peux pas le dire mieux, c'est une évidence, c'est factuel. Tout le monde connaît les montants progressifs de loyers qui vont arriver, donc j'anticipe.

*Si l'on veut un club qui remonte en Pro A, ce qui est parfaitement cohérent avec le fait de jouer à l'Arena... C'est une évidence, d'autant plus avec l'ambiance. Hier, je crois que plus de 6 000 spectateurs étaient là. Si l'on veut se remettre en cohérence, on connaît les solutions. La première chose est de permettre financièrement à l'OLB, non pas d'augmenter son budget, mais que son budget ne soit pas ponctionné par l'augmentation du loyer de l'Arena. Le loyer a sa logique, puisqu'entre le Palais des sports et l'Arena, cela n'a rien à voir. C'est logique que cela coûte plus cher. Il faut donc l'anticiper. Je l'ai proposé, il y a eu une manœuvre subtile, à défaut d'être habile, à la métropole qui a fait que l'on a déposé un amendement – pour ceux qui n'y étaient pas – à la délibération qui permettait que l'argent dépensé par la Ville d'Orléans, c'est-à-dire les 400 000 allant sur le foot, puisqu'ils ne pouvaient plus aller sur le foot qui n'était plus de compétence métropolitaine, aille sur l'OLB, qui reste à ce jour de compétence métropolitaine. C'était juste de l'argent d'Orléans. Il y a eu un amendement à la métropole, déposé en début de séance d'ailleurs, visant à supprimer cette partie de subvention supplémentaire pour l'OLB, de sorte que l'on se retrouve dans un no man's land. J'espère que c'est clair, mais cela ne l'est peut-être pas complètement. Si l'on ne baigne pas dedans, ce n'est peut-être pas totalement clair. Comme il est 23 heures, je vous réexpliquerai une prochaine fois.*

ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION, 51 VOIX POUR

NON PARTICIPATION AU VOTE DE THOMAS RENAULT

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-039 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations humaines - Restaurant administratif - Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association du Restaurant Administratif (RA) et les administrations associées.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 52        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : M. CLOSSET

N° 39

Relations humaines - Restaurant administratif - Approbation des conventions de gestion et financière à passer avec l'association du Restaurant Administratif (RA) et les administrations associées.

Par délibération en date du février 2020, les conventions de gestion et de finances à passer entre la Ville d'Orléans, les administrations associées et l'association de gestion du restaurant administratif ont été approuvées pour deux ans renouvelables une fois.

Depuis janvier 2018 le dossier de demande d'agrément de « restaurant inter administratif » qui suit un mouvement favorable auprès de la C.I.A.S. (comité interministériel d'action sociale) est toujours dans l'attente d'un accord définitif officiel, attente prolongée cohérente aux complications collatérales dues à la COVID.

Les conventions de gestion et de finances portées par l'association de gestion du restaurant administratif sont arrivées à échéance il est donc nécessaire, en outre pour la continuité des mouvements comptables, qu'elles soient prolongées dans la perspective d'une décision à court ou moyen terme.

La convention de gestion a pour objet d'affecter les locaux, situés 2 bis rue des Anglaises, à Orléans, à un service de restauration collective ainsi que sa mise à disposition au profit de l'association de gestion du RA Orléans Centre, à titre gratuit. En outre, elle définit les conditions dans lesquelles l'association assure, ou confie à un prestataire extérieur, la gestion du restaurant administratif.

La convention financière a pour objet de prévoir la répartition des frais entre les administrations et l'association, notamment les frais de fonctionnement, les dépenses de personnels et les factures de fluides.

Ces conventions prennent effet à compter du 1er octobre 2023 par l'ensemble des administrations signataires et sont conclues pour une durée de deux ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de gestion et la convention financière à passer avec les administrations associées et l'association de gestion du RA ;

- autoriser Monsieur le Maire pour signer ces conventions au nom de la Ville.

Annexe(s) : 2

- 2023 - RA Orléans Convention de gestion ; - 2023 - RA Orléans Convention financière

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE ISABELLE RASTOUL

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-040 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations humaines - Convention partenariale à passer avec la Région Centre-Val de Loire, les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Pryvé Saint-Mesmin et différents partenaires pour la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle « CAP accompagnement éducatif de la petite enfance » en faveur de demandeurs d'emploi - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 40 Relations humaines - Convention partenariale à passer avec la Région Centre-Val de Loire, les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Pryvé Saint-Mesmin et différents partenaires pour la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle « CAP accompagnement éducatif de la petite enfance » en faveur de demandeurs d'emploi - Approbation.

La Région Centre-Val de Loire et plusieurs collectivités de la métropole ont partagé le constat d'une pénurie de recrutements dans le secteur de la Petite Enfance. Ces tensions sont corroborées par les études conduites sur ce secteur au niveau national.

La levée des freins d'accès à l'emploi s'inscrivant dans les axes de travail du C.O.D.E.V.E. d'Orléans (Comité de développement de l'emploi), et afin de pallier les difficultés rencontrées, plusieurs collectivités locales, dont la Ville d'Orléans, ont décidé de s'associer à la Région Centre-Val de Loire et des organismes de formation partenaires pour construire une réponse de formation adaptée au besoin.

Le plan d'actions, piloté et mis en œuvre par la Région avec le concours financier de l'Etat, prévoit la création de 13 emplois d'Accompagnants Educatifs de la Petite Enfance.

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, une action de formation professionnelle est mise en œuvre en faveur de personnes en recherche d'emploi, laquelle comprend des périodes de formation partagées entre l'entreprise et le centre de formation. La formation vise l'obtention du C.A.P. Accompagnant Educatif de la Petite Enfance.

Le recrutement pour l'action de formation et pour l'emploi à l'issue de l'action sera basé sur les compétences et habiletés des personnes en recherche d'emploi. L'accès à la formation sera donc ouvert à ces derniers quels que soit leur âge, leur sexe, leurs origines sociales, religieuses ou ethniques.

Sous réserve de l'atteinte des objectifs de formation, il est visé, à l'issue de la formation, la conclusion de contrats de travail en faveur des personnes formées, d'une durée de 6 mois au moins, ou d'un CDI.

La Ville s'engage, dans ce cadre, à :

- communiquer ses offres d'emploi à Pôle Emploi ;
- fournir en amont tous les éléments nécessaires en termes d'identification des besoins de compétences et d'emplois pour le recrutement et la mise en œuvre des actions de formation correspondantes et, en aval, les noms des candidats recrutés à l'issue de la formation ;
- participer au processus de recrutement des stagiaires pour la formation ;
- accueillir six stagiaires pendant les périodes d'alternance (selon un calendrier défini en accord avec l'organisme de formation) et désigner des tuteurs ;
- favoriser l'intégration des stagiaires ;
- participer aux bilans intermédiaire et final avec les stagiaires pour suivre la formation, ajuster les contenus, et capitaliser les enseignements de l'action ;
- recruter sur des postes pérennes les stagiaires à l'issue de leur formation et répondant à ses besoins de compétences.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer entre la Ville d'Orléans et la Région Centre-Val de Loire, les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Pryvé Saint-Mesmin, l'organisme de formation Campus des Métiers Sainte-Croix-Saint-Euverte, le GRETA CŒUR 2 LOIRE, le Pôle emploi Centre-Val de Loire, le Conseil départemental du Loiret et la Mission Locale de l'Orléanais pour la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle « CAP accompagnement éducatif de la petite enfance » en faveur de demandeurs d'emploi, établie pour la session de formation programmée du 13 octobre 2023 au 28 juin 2024 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat

***Mme RASTOUL – Notre collectivité accueillerait 6 stagiaires.***

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-041 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations humaines – Mise en œuvre des transferts de compétences – Mise à disposition de services d’Orléans Métropole vers la Ville d’Orléans – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services descendante – Approbation.

L’an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N’ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Commission proximité du 18 octobre 2023                     |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 41 Relations humaines – Mise en œuvre des transferts de compétences – Mise à disposition de services d’Orléans Métropole vers la Ville d’Orléans – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services descendante – Approbation.

Au 1er janvier 2018, les agents affectés totalement ou partiellement à des compétences transférées ont été soit transférés à Orléans Métropole (suivi ou non de remise à disposition partielle de la commune), soit mis à disposition partiellement de la métropole.

La Ville a décidé d’effectuer un transfert total des agents sur les compétences concernées ce qui correspondait au 1er janvier 2018 à 426 E.T.P.

Ces derniers sont remis à disposition de la Ville pour l’exercice de compétences communales à hauteur de 64 E.T.P. fixés à cette date après avis du comité technique du 29 novembre 2017.

La convention de mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2023, il convient de la prolonger par avenant, sachant que le périmètre des compétences concernées demeure inchangé.

Dans le respect des dispositions relatives au transfert de personnel prévues aux articles L.5211-4-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la mise en œuvre de cette mise à disposition demeurerait la suivante :

|         | Transferts ETP par commune | ETP en MADS Ville d’Orléans |                 |                   |                 |
|---------|----------------------------|-----------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
|         |                            | MADS ascendantes            |                 | MADS descendantes |                 |
| Commune |                            | Total                       | Nombre d’agents | Total             | Nombre d’agents |
| ORLEANS | 426                        | 0                           | 0               | 64                | 138             |

Les dispositions financières demeurent également inchangées.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au renouvellement, par avenant, de la convention de mise à disposition descendante passée entre Orléans Métropole et la Ville d’Orléans, pour une nouvelle durée d’un an, à compter du 1er janvier 2024.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition de service descendante passée entre la Ville d’Orléans et Orléans Métropole ;

Vu l’avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l’avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de service descendante passée entre la Ville d’Orléans et Orléans Métropole, dans les conditions exposées ci-dessus, pour une durée d’une année, à compter du 1er janvier 2024 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 et tout document correspondant.

Annexe(s) : 1  
- Avenant 1

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-042 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations humaines - Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire auprès de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Isabelle RASTOUL, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 1         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 54        |
| Nombre de votants .....                          | 52        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : M. CLOSSET

N° 42                                    Relations humaines - Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire auprès de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre.

L'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre bénéficie de la mise à disposition depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, d'un agent municipal pour exercer les fonctions de gestionnaire du restaurant administratif d'Orléans.

Ce dispositif a été mis en œuvre dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales.

Le principe de cette mise à disposition a été à l'origine approuvé par le Conseil Municipal le 12 juillet 2012, qui a autorisé la signature de la convention de mise à disposition auprès de cette association à but non lucratif, soumise à la loi de 1901. La convention a été reconduite pour une durée de 25 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, puis pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, renouvelée pour la même période à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

L'agent concerné occupe des fonctions de catégorie A et est mis à disposition à hauteur de 100% de son temps de travail pour l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre.

La convention arrivant à échéance le 30 septembre 2023, il est proposé de reconduire ce dispositif dans le cadre d'une nouvelle convention, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025, renouvelable une fois, compte tenu de la fin de la convention financière qui lie la commune d'Orléans et l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre.

Cette convention prévoit le remboursement des charges de personnel (charges patronales comprises), à la commune d'Orléans, à hauteur du temps de mise à disposition, soit 100 %.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider du renouvellement de la mise à disposition de Mme Murielle SALMON-CROCHARD, agent de catégorie A, auprès de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre, avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, à hauteur de 100 % de son temps de travail ;
- approuver la convention à passer avec l'Association de Gestion du Restaurant Administratif d'Orléans Centre, fixant les modalités de cette mise à disposition ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention au nom de la commune d'Orléans ;

- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 6419, service gestionnaire HPE.

Annexe(s) : 1

- Convention M.A.D.I. - SALMON

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE ISABELLE RASTOUL

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-043 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations humaines - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Fédération Archéologique du Loiret.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |



Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention-cadre de partenariat à passer avec la Fédération Archéologique du Loiret pour une durée de 3 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Annexe(s) : 1

- Convention de partenariat

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-044 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 44                                      Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers, contrats de projet ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Social Territorial.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

Annexe(s) : 1

- Tableau des emplois au 01/12/2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-045 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Commande publique - Marchés publics de travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou - Relance - Autorisation de signature des marchés publics de travaux après procédure adaptée

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 45 Commande publique - Marchés publics de travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou - Relance - Autorisation de signature des marchés publics de travaux après procédure adaptée.

La présente consultation portant sur les Travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou a été lancée une première fois, en procédure adaptée le 25/10/2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 23/11/2023.

Au cours de l'analyse, il a été proposé aux candidats de prolonger la validité de leurs offres. Une partie des candidats n'a pas exprimé son accord quant à la demande du maître d'ouvrage.

En conséquence, par la délibération n°2023-025-VODEL-027 du 25/05/2023, l'intégralité des **9 lots** ont été **déclarés sans suite**.

Après rédaction du nouveau dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 12/06/2023 en application des articles R21123-1 et suivants du Code de la commande publique avec l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Désamiantage / Démolition
- Lot n°2 : Maçonnerie / Gros oeuvre
- Lot n°3 : Travaux de pose de plaques de plâtres
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures
- Lot n°6 : Sols souples / Faïence / Carrelage
- Lot n°7 : Faux plafonds / Peinture
- Lot n°8 : Electricité
- Lot n°9 : Chauffage / Plomberie/ Sanitaires

Date limite de remise des offres : 3 juillet 2023

26 offres ont été reçues dans les délais pour cette consultation.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

1. **CRITERE 1** : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (**pondération : 50%**)
  - Sous-critère 1 : Pertinence des moyens humains dédiés au marché (qualifications, expérience, effectif selon tâches effectuées sur le chantier, etc...), moyens matériels (engins et outils) affectés aux travaux liés uniquement à ce marché au regard du mémoire technique et des fiches techniques fournis, apprécié au regard du point A du Cadre de Mémoire Technique (pondération 20%)
  - Sous-critère 2 : Qualité de la prise en compte de l'impact environnemental, qualité de la gestion des déchets et des moyens et actions proposés afin de réduire les nuisances au vu du point B du Cade de Mémoire Technique (pondération 20%)
  - Sous-critère 3 : Pertinence des délais proposés au regard du planning fourni par le candidat, (pondération 10%)
2. **CRITERE 2** : Prix apprécié au regard du montant total TTC de la DPGF (**pondération : 50%**)

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :  
Note du candidat = 10 X (total DPGF proposé le plus faible / total DPGF proposé par le candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés après procédure adaptée pour les Travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou à passer avec les opérateurs économiques suivants :

- **Pour le lot n°1 « Désamiantage/Démolition »** avec les entreprises DG DESAMANTAGE et TSD pour un montant de **99 972,00 € HT soit 119 966,40 € TTC.**
- **Pour le lot n°2 « Maçonnerie/Gros œuvre »** avec la société MALARD pour un montant de **15 302,00 € HT soit 18 362,40 € TTC.**
- **Pour le lot n°3 « Travaux de pose de plaques de plâtres »** avec la société GAUTHIER pour un montant de **22 982,53 € HT soit € 27 579,04 € TTC.**
- **Pour le lot n°4 « Menuiseries intérieures »** avec la société CHAMPION VIGEANT pour un montant de **23 328,53 € HT soit 27 994,24 € TTC.**
- **Pour le lot n°5 « Menuiseries extérieures »** avec la société MPP NORBEA CENTRE pour un montant de **49 063,23 € HT soit 58 875,88 € TTC.**
- **Pour le lot n°6 « Sols souples/Faïence/Carrelage »** avec la société CERA CENTRE pour un montant de **23 737 € HT soit 28 484,40 € TTC.**
- **Pour le lot n°7 « Faux plafonds/Peinture »** avec la société candidat GAUTHIER pour un montant de **17 099,04 € HT soit 20 518,85 € TTC.**
- **Pour le lot n°8 : « Electricité »** avec la société SETC pour un montant de **30 545,29 € HT soit 36 654,35 € TTC.**
- **Pour le lot n°9 : « Chauffage/Plomberie/Sanitaires »** avec la société EIFFAGE pour un montant de **51 530,74 € HT soit 61 836,89 € TTC.**

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, section d'investissement, fonction 213, nature 21351, opération EA1PO48C Réhabilitation Ecole élémentaire René Guy Cadou-Menuiserie ; EA1PO48D Réhabilitation Ecole élémentaire René Guy Cadou-Couverture ; EA1PO48E Réhabilitation Ecole élémentaire René Guy Cadou- Restaurant.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-046 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Commande publique - Marché public - Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans - Programmation artistique du Set Electro 2024, 2025 et 2026 - Approbation de marché pluriannuel après procédure formalisée.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|  |
|--|
| Séances  |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023                    |
| Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 20 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023  |

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 46 Commande publique - Marché public - Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans - Programmation artistique du Set Electro 2024, 2025 et 2026 - Approbation de marché pluriannuel après procédure formalisée.

Les Fêtes de Jeanne d'Arc, élément essentiel du programme annuel des festivités de la Mairie d'Orléans, impose une recherche optimale de qualité et un engagement fort sur le résultat. L'importance de cet évènement, tant pour le programme de la Mairie que pour le patrimoine historique national, nécessite de passer un marché public pour la programmation artistique du Set Electro qui se déroule traditionnellement le 7 mai, sur le parvis du Théâtre d'Orléans et sur les boulevards Pierre Segelle et Alexandre Martin. La prestation consiste donc en la réalisation de la programmation artistique de l'évènement (réalisation d'un line-up national et international, coordination de la présence des artistes sur site le jour J).

Afin de permettre au Directeur artistique de travailler dans des délais plus confortables et de donner un plus grand choix artistique à l'acheteur, au vu des actualités des DJs de renommée nationale et internationale, il a été décidé de passer ce marché pour 3 ans, avec reconduction annuelle tacite.

Après rédaction du dossier de consultation, un marché à procédure adaptée passé en application de l'article L2113-15 et R2123-1 du code de la commande publique, a été lancé le 15 septembre 2023.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits dans le règlement de consultation comme suit :

**Critère 1** : Pertinence de l'organisation, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution des prestations sur des prestations similaires, au regard du dossier artistique du mémoire technique (**pondération 35%**).

**Critère 2** : Capacité à produire un line up prévisionnel pour la première édition composé d'une liste restreinte de 3 DJ pressentis pour chacune des parties de la soirée répondant au montant annoncé de la programmation et aux autres contraintes de renommée, d'accueil et de disponibilité des artistes apprécié au regard du dossier artistique du mémoire technique (**pondération 35%**).

**Critère 3** : Prix apprécié au regard du montant de son offre forfaitaire tel que précisé dans l'acte d'engagement, sur la base du devis descriptif à prix global et forfaitaire (**pondération : 30%**).

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat avant pondération =  $10 \times (\text{prix proposé le plus faible} / \text{prix proposé par le candidat})$

Dans le cas où le résultat final ferait apparaître une égalité de notation obtenue par plusieurs entreprises, le marché sera attribué à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note au **critère 1 - Pertinence de l'organisation, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution des prestations sur des prestations similaires, au regard du dossier artistique du mémoire technique (pondération 35%)**

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à la programmation artistique du Set Electro 2024, 2025 et 2026 du Set Electro des Fêtes de Jeanne d'Arc sur le parvis du Théâtre d'Orléans et sur les boulevards Pierre Segelle et Alexandre Martin à passer avec l'entreprise suivante :

| <b>Montant en euros TTC</b>         | <b>Candidat retenu</b> |
|-------------------------------------|------------------------|
| 120 100 € HT soit, 126 705,50 € TTC | MAD IN EVENT           |

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 611, opération XB1H001, service gestionnaire EVE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-047 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Commande publique - Nettoyage des locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 47 Commande publique - Nettoyage des locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans - Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.

La consultation a pour objet la réalisation de prestations d'entretien ménager de locaux de la ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans.

La consultation a été passée en appel d'offre ouvert en application des articles R2161-2 et suivants du code de la commande publique. Elle a fait l'objet d'un allotissement comme suit :

- Lot n° 1 : Nettoyage de bâtiments recevant du public
- Lot n° 2 : Nettoyage de bâtiments recevant peu ou pas de public
- Lot n° 3 : Nettoyage de bâtiments sportifs et centres d'animation

En application des articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique, la consultation a donné lieu à un groupement de commande dont la Ville d'Orléans assure la coordination au nom des adhérents suivants :

| <b>Adhérent</b>                    | <b>Adresse</b>   |
|------------------------------------|--|
| Commune d'Orléans<br>Coordonnateur | Mairie d'Orléans<br>1 Place de l'Etape 45040 Orléans cedex 1 |
| Orléans Métropole                  | 5 place du 6 juin 1944 - CS 95801<br>45058 ORLEANS CEDEX 01  |
| C.C.A.S. d'Orléans                 | 69 Rue Bannier 45032 ORLEANS Cedex                           |

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

**CRITÈRE 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 40 %)**

- Sous-critère 1 : Pertinence des moyens techniques (matériel et produits utilisés, protocoles d'entretien appliqués) utilisés pour la réalisation des prestations de nettoyage appréciés au regard de la partie A du Cadre de Mémoire Technique (*sous-pondération 15 %*)
- Sous-critère 2 : Qualité de la structure de pilotage mise en place pour la réalisation des prestations et les modalités de reporting auprès de l'acheteur (notamment moyens humains, qualification, temps de présence par intervention, organisation et suivi d'exécution/plan qualité) appréciées au regard de la partie B du Cadre de Mémoire Technique (*sous-pondération 25 %*)

**CRITERE 2 : Prix apprécié au regard du montant précisé dans l'acte d'engagement, sur la base de la Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et du Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) masqué (pondération : 50 %)**

La formule appliquée pour déterminer la note de ce critère prix est la suivante :

Note du candidat = 8 X (DPGF proposée la plus faible / DPGF proposée du candidat) + 2 X (DQE masqué le plus faible / DQE masqué du candidat)

**CRITERE 3 : Démarche environnementale liée à l'objet du marché est appréciée au regard du Cadre de Mémoire Technique (pondération 10 %)**

- Pertinence des technique(s) de nettoyage responsable(s)
- Pertinence des achats responsables (véhicules, machines de nettoyage)
- Valorisation des déchets (recyclage des contenants de produits, des franges, des gants et des EPI usagés)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 20 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés relatifs au nettoyage de locaux de la ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans pour les montants suivants :

| LOT   | CANDIDAT ATTRIBUTAIRE  | COLLECTIVITE       | PARTIE A PRIX FORFAITAIRE<br>Montant € HT / durée totale du marché (4 ans) | PARTIE A PRIX UNITAIRES<br>Sans montant minimum<br>Montant maximum € HT / durée totale du marché (4 ans) |
|---|--|--------------------|--|--|
| N° 1 : Nettoyage de bâtiments recevant du public              | Société TEAMEX<br>12 RUE Pierre et Marie Curie<br>45140 INGRE                | Ville d'Orléans    | 1 100 000,00 €   | 320 000,00 €   |
|   |  | Orléans Métropole  | 555 300,00 €   | 240 000,00 €   |
| <b>MONTANT TOTAL</b>  |  |                    | <b>1 655 300,00 €</b>  | <b>560 000,00 €</b>  |
| N° 2 : Nettoyage de bâtiments recevant peu ou pas de public   | Société TEAMEX<br>12 RUE Pierre et Marie Curie<br>45140 INGRE                | Ville d'Orléans    | 511 650,00 €   | 800 000,00 €   |
|   |  | Orléans Métropole  | 584 700,00 €   | 200 000,00 €   |
|   |  | C.C.A.S. d'Orléans | 195 300,00 €   | 600 000,00 €   |
| <b>MONTANT TOTAL</b>  |  |                    | <b>1 291 650,00 €</b>  | <b>1 600 000,00 €</b>  |
| N° 3 : Nettoyage de bâtiments sportifs et centres d'animation | Société OMS Synergie<br>10 rue Gustave Eiffel<br>45380 LA CHAPELLE ST MESMIN | Ville d'Orléans    | 1 179 520,95 €   | 320 000,00 €   |
|   |  | Orléans Métropole  | 52 373,88 €  | 200 000,00 €   |
| <b>MONTANT TOTAL</b>  |  |                    | <b>1 231 894,83 €</b>  | <b>520 000,00 €</b>  |

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020 / 312, article 011, programme 6283.

**Mme MENIVARD** – Ce sont 80 bâtiments concernés. Nous avons un autre marché pour d'autres locaux avec des associations d'insertion. C'est le renouvellement d'un marché sur 4 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-048 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Commande Publique - Exploitation et maintenance de 2 piscines et bâtiments associés de la Ville d'Orléans - Approbation de marché après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 48 Commande Publique - Exploitation et maintenance de 2 piscines et bâtiments associés de la Ville d'Orléans - Approbation de marché après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure d'appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique, a été lancée pour l'exploitation et la maintenance des piscines et des bâtiments du complexe nautique de la Source et de Victor Fouillade.

Le marché ne fait pas l'objet d'un découpage en lots en raison de l'impossibilité de distinguer des prestations distinctes.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

**- CRITERE 1 : Engagements de consommation d'énergie et d'eau au regard des sous critères suivants (pondération 30 %) :**

- Sous-critère 1 (pondération : **15%**) : valeur des engagements de **consommation d'énergie**, jugée de manière quantitative au regard des valeurs indiquées dans à l'onglet « **P1 Engagements de consommation** » de la DPGF (moyenne sur 4 ans) ;

- Sous-critère 2 (pondération : **10%**) : pertinence des engagements de consommation d'énergie et d'eau, apprécié au regard de la justification et la cohérence des engagements tenant compte des horaires d'occupation, des consignes de températures, et de la consommation des saisons passées transmis en annexe du CCTP pour chaque site au regard de la **partie 1 du cadre de mémoire technique** ;

- Sous-critère 3 (pondération : **5%**) : valeur des engagements de **consommation d'eau**, jugée de manière quantitative au regard des valeurs indiquées dans à l'onglet « **P1 Engagements de consommation** » de la DPGF (moyenne sur 4 ans).

**- CRITERE 2 : Valeur technique appréciée au regard des parties 2 et 3 du cadre de mémoire technique (pondération : 30 %) :** méthodologie, moyens humains et techniques pour la bonne application du marché

- Sous-critère 1 (pondération : **20 %**) : qualité de la méthodologie pour l'exécution des prestations apprécié au regard des éléments suivants :

- Méthodologie d'intervention pour atteindre les objectifs en matière d'entretien et d'hygiène des locaux au regard du **point 3 du cadre de mémoire technique**,
- Détail de la procédure de réception et de traitement des demandes d'intervention, (délais, moyen de communication, contenu, etc.) au regard du **point 3 du cadre de mémoire technique**,
- Justification du volume d'heure annuel et horaire de présence des techniciens sur site au regard du **point 3 du cadre de mémoire technique**,
- Outils mis à disposition de la personne publique pour suivre l'exploitation (GMAO, reporting...) au regard du **point 3 du cadre de mémoire technique**,
- Au regard du **point 3 du cadre de mémoire technique** : Méthodologie et moyens envisagés en matière de :

- Limitation de la prolifération des bactéries de type Legionella,
  - Analyse de dénombrement,
  - Procédure de communication et traitement en cas de dépassement du seuil réglementaire.
- Au regard du **point 3 du cadre de mémoire technique** : Gamme de maintenance, conformément à l'article 7. D du CCTP.
- Sous-critère 2 (pondération : **10 %**) : qualité des moyens humains affectés à l'exécution des prestations à réaliser apprécié au regard des éléments suivants :
- Composition de l'équipe affectée pour chaque prestation (nombre d'encadrant, nombre de personnel à l'exécution des prestations), filière de recrutement, profils du personnel au regard du **point 2 du cadre de mémoire technique**

**CRITERE 3 : Prix** apprécié au regard du montant total de la DPGF sur la durée du marché :(pondération : **40%**).

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (total DPGF proposé le plus faible / total DPGF proposé par le candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à l'exploitation et à la maintenance de 2 piscines et bâtiments associés de la Ville d'Orléans passer avec :

- l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICE, pour un montant de 2 444 809,00 € HT soit 2 933 770,80 € TTC.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, sur les lignes suivantes :

- 615221/0000801/MFL
- 615221/000804/MF

**Mme MENIVARD** – *C'est un marché exploitation et maintenance pour une durée de 4 ans et demi.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-049 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Commande Publique - Travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans - Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie, pierres de tailles - Approbation de la résiliation du marché.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 49 Commande Publique - Travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans - Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie, pierres de tailles - Approbation de la résiliation du marché.

Le marché de travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans – **Lot 1 : Gros œuvre – maçonnerie – pierres de tailles** a été notifié le 10 février 2021, pour un montant global et forfaitaire de 52 000€ HT, soit 62 400€ TTC (toutes tranches confondues).

Les prestations étaient décomposées en tranches et les délais d'exécution plafonds de celles-ci étaient définis comme suit :

| Tranche                                     | Période de préparation durée plafond  | Délais d'exécution plafonds sur site                         | Total plafond |
|---|---|--|---------------|
| Tranche ferme CAS Romain Rolland            | 5 semaines de préparation à compter de la notification du marché qui vaut ordre de service de démarrage | 2 semaines à compter de la fin de la période de préparation  | 7 semaines    |
| Tranche optionnelle 1 CAS Sainte Beuve      | 5 semaines de préparation à compter de l'os d'affermissement  | 1 semaine à compter de la fin de la période de préparation   | 6 semaines    |
| Tranche optionnelle 2 Mini-crèche Madeleine | 5 semaines de préparation à compter de l'os d'affermissement  | 7 semaines à compter de la fin de la période de préparation  | 12 semaines   |
| Tranche optionnelle 3 CAS Bolière           | 5 semaines de préparation à compter de l'os d'affermissement  | 1,5 semaine à compter de la fin de la période de préparation | 6,5 semaines  |

Le 25 mars 2021, l'acheteur a notifié au titulaire du marché un ordre de service (OS) n°1 lui prescrivant de démarrer l'exécution des travaux prévus par les tranches optionnelles 1 à 3.

S'agissant de la tranche optionnelle n°3 d'un montant de 4 464€ TTC, les délais d'exécution sont les suivants :

- Période de préparation de 5 semaines, à compter du 7 juin 2021,
- Période d'exécution des travaux à compter du 12 juillet 2021, pour une durée plafond de 1,5 semaines.

Cependant, l'association qui occupe le site, n'a pas trouvé de solution de transfert de son activité durant la période programmée de chantier.

Ainsi, le 15 juin 2021, le titulaire du marché accuse réception d'un OS n°2 :

- Prononçant l'interruption de la période de préparation des travaux de mise en accessibilité du Centre d'Action Sociale (CAS) Bolière, à compter du 8 juin ;
- Reportant, à une date ultérieure, le démarrage de l'exécution des travaux des travaux de mise en accessibilité du CAS Bolière. Cette date ne devait pas être postérieure à octobre 2021.

Conformément à l'article 45 du CCAG-Travaux, l'acheteur a décidé de résilier le marché, pour motif d'intérêt général, en raison de la nécessité de revoir le programme des travaux, raison pour laquelle les travaux de la tranche 3 n'ont pu démarrer les délais impartis.

Conformément aux articles 45 alinéa 2 et 46.4 du CCAG-Travaux, le titulaire a droit :

- D'une part, à une indemnité de résiliation représentant à 5% du montant initial HT de la tranche optionnelle n°3 affermée, diminué du montant HT non révisé des prestations reçues, soit 186€ HT.

- D'autre part, à l'indemnisation de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, non prise en compte dans le montant des prestations payées.

Conformément à l'article 47.2 du CCAG-Travaux, la résiliation fera l'objet d'un décompte de liquidation, arrêté par l'acheteur (cf. décompte de liquidation provisoire annexée) et notifié au titulaire.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la résiliation du marché de travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans – Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie, pierres de tailles, conclu avec la société Bâtiment Malard ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville d'Orléans :

| Nature | Service gestionnaire |
|--------|----------------------|
| 6583   | MPS                  |

**Mme MENIVARD** – *On résilie les marchés parce que, pour les autres lots, les travaux ont été faits. Le CAS Madeleine n'a pas trouvé de solution de déménagement, alors qu'il faut que les travaux soient effectués en site inoccupé, donc on relance.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-11-13-VODEL-050 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 13 novembre 2023**

Commande Publique - Travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans - Lot 5 : Electricité-Courant fort/faible - Approbation de la résiliation du marché.

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 novembre 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABELLE, Sophie LAHACHE, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Laurent BLANLUET a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Régine BREANT  
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI  
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Natalie LAPERTOT a donné pouvoir à Gauthier DABOUT  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Serge GROUARD  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jihan CHELLY, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>55</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 55        |
| Nombre de votants .....                          | 53        |
| Quorum.....                                      | 28        |

|   |
|---|
| Séances   |
| Commission ressources et moyens généraux du 17 octobre 2023 |
| Conseil municipal du 13 novembre 2023                       |

**RAPPORTEUR** : MME MENIVARD

N° 50 Commande Publique - Travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans - Lot 5 : Electricité-Courant fort/faible - Approbation de la résiliation du marché.

Le marché de travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans – **Lot 5 : Electricité-Courant fort/faible** a été notifié le 10 février 2021, pour un montant global et forfaitaire de 27 097,45€ HT, soit 32 516,94€ TTC (toutes tranches confondues).

Les prestations étaient décomposées en tranches et les délais d'exécution plafonds de celles-ci étaient définis comme suit :

| Tranche                                     | Période de préparation durée plafond  | Délais d'exécution plafonds sur site                         | Total plafond |
|---|---|--|---------------|
| Tranche ferme CAS Romain Rolland            | 5 semaines de préparation à compter de la notification du marché qui vaut ordre de service de démarrage | 1 semaine à compter de la fin de la période de préparation   | 6 semaines    |
| Tranche optionnelle 1 CAS Sainte Beuve      | 5 semaines de préparation à compter de l'os d'affermissement  | 2 semaines à compter de la fin de la période de préparation  | 7 semaines    |
| Tranche optionnelle 2 Mini-crèche Madeleine | 5 semaines de préparation à compter de l'os d'affermissement  | 1,5 semaine à compter de la fin de la période de préparation | 6,5 semaines  |
| Tranche optionnelle 3 CAS Bolière           | 5 semaines de préparation à compter de l'os d'affermissement  | 1,5 semaine à compter de la fin de la période de préparation | 6,5 semaines  |

Le 25 mars 2021, l'acheteur a notifié au titulaire du marché un ordre de service (OS) n°1 lui prescrivant de démarrer l'exécution des travaux prévus par les tranches optionnelles 1 à 3.

S'agissant de la tranche optionnelle n°3 d'un montant de 7 162,86€ TTC, les délais d'exécution sont les suivants :

- Période de préparation de 5 semaines, à compter du 2 juin 2021,
- Période d'exécution des travaux à compter du 7 juillet 2021, pour une durée plafond de 1,5 semaines.

Pendant, l'association qui occupe le site, n'a pas trouvé de solution de transfert de son activité durant la période programmée de chantier.

Conformément à l'article 45 du CCAG-Travaux, l'acheteur a décidé de résilier le marché pour motif d'intérêt général, en raison de la nécessité de revoir le programme des travaux, raison pour laquelle les travaux de la tranche 3 n'ont pu démarrer les délais impartis.

Conformément aux articles 45 alinéa 2 et 46.4 du CCAG-Travaux, le titulaire a droit :

- D'une part, à une indemnité de résiliation représentant à 5% du montant initial HT de la tranche optionnelle n°3 affermée, diminué du montant HT non révisé des prestations reçues, soit 298,45€ HT ;
- D'autre part, à l'indemnisation de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, non prise en compte dans le montant des prestations payées.

Conformément à l'article 47.2 du CCAG-Travaux, la résiliation fera l'objet d'un décompte de liquidation, arrêté par l'acheteur (cf. décompte de liquidation provisoire annexée) et notifié au titulaire.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la résiliation du marché de travaux de mise en accessibilité des centres d'action sociale Romain Rolland, Sainte Beuve, Bolière et de la mini crèche Madeleine à Orléans – Lot 5 : Electricité-Courant fort/faible, conclu avec la société Eiffage Energie ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville d'Orléans :

| Nature | Service gestionnaire |
|--------|----------------------|
| 6583   | MPS                  |

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Nous sommes au Conseil municipal depuis 18 heures, donc sauf erreur de ma part, cela doit faire 5 heures. Pendant ces 5 heures, certains d'entre vous sont peut-être sortis de la pièce. Vous avez été très attentifs mais vous avez peut-être pensé un peu à autre chose. Personne n'aura somnolé, c'est une évidence, mais il y a une personne dans cette salle qui n'a pas arrêté pendant 5 heures, c'est Mme RIBEIRO, qui est sténotypiste, et je voudrais chaleureusement la remercier. Merci à vous.*

(Applaudissements.)

*La séance est levée à 23h10.*